

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XVII^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Séances du mercredi 6 mai 2026

Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE GÉNÉRAL

1^{re} séance 4105

2^e séance 4159

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

222^e séance

Compte rendu intégral

1^{re} séance du mercredi 6 mai 2026

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

1. Questions au Gouvernement (p. 4108)

SINCÉRITÉ BUDGÉTAIRE (p. 4108)

Mme Christine Arrighi

M. David Amiel, ministre de l'action et des comptes publics

PORTÉE PÉDAGOGIQUE DES COMMÉMORATIONS (p. 4109)

Mme Josy Poueyto

M. Édouard Geffray, ministre de l'éducation nationale

LOGEMENT SOCIAL DANS LES OUTRE-MER (p. 4109)

M. Olivier Serva

Mme Naïma Moutchou, ministre des outre-mer

M. Olivier Serva

TRAITEMENT DES CANCERS DU CERVEAU (p. 4110)

M. Frédéric Valletoux

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

PRIX DES CARBURANTS (p. 4111)

M. Édouard Bénard

Mme Maud Bregeon, ministre déléguée, porte-parole du Gouvernement, et ministre déléguée chargée de l'énergie

URGENCES PATRIMONIALES (p. 4111)

M. Maxime Michelet

M. Laurent Panifous, ministre délégué chargé des relations avec le Parlement

INDUSTRIE DU PLASTIQUE (p. 4112)

M. Jérôme Buisson

Mme Maud Bregeon, ministre déléguée, porte-parole du Gouvernement, et ministre déléguée chargée de l'énergie

M. Jérôme Buisson

LUTTE CONTRE LA CULTURE DU VIOL (p. 4113)

M. Guillaume Gouffier Valente

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations

SITUATION AU MALI (p. 4113)

M. Aurélien Saintoul

M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires étrangères

MAISONS FRANCE AUTONOMIE (p. 4114)

Mme Pascale Got

Mme Camille Galliard-Minier, ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées

Mme Pascale Got

ÉCO-ORGANISMES (p. 4115)

M. Jérôme End

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la transition écologique

Suspension et reprise de la séance (p. 4115)

PRÉSIDENTE DE MME MARIE-AGNÈS POUSSIER-WINSBACK

2. Restitution de biens culturels (p. 4116)

PRÉSENTATION (p. 4116)

M. Frantz Gumbs, rapporteur de la commission mixte paritaire

Mme Catherine Pégard, ministre de la culture

M. Alexandre Portier, vice-président de la commission mixte paritaire

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4118)

Mme Florence Joubert

M. Christophe Marion

M. Aurélien Taché

M. Pierre Pribetich

M. Lionel Duparay

M. Jean-Claude Raux

M. Erwan Balanant

M. Jérémie Patrier-Leitus

M. Jean Bodart

Mme Mereana Reid Arbelot

M. Maxime Michelet

VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 4126)

Suspension et reprise de la séance (p. 4126)**3. Actualisation de la programmation militaire pour les années 2024 à 2030** (p. 4126)

DISCUSSION DES ARTICLES

(suite) (p. 4126)

Article 1^{er}et rapport annexé
(suite) (p. 4126)

Amendement n° 722

M. Yannick Chenevard, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées

Mme Catherine Vautrin, ministre des armées et des anciens combattants

Rappel au règlement (p. 4127)

M. Bastien Lachaud

Article 1^{er}et rapport annexé
(suite) (p. 4127)

Amendements n°s 373, 740, 556

Rappel au règlement (p. 4129)

M. Aurélien Saintoul

Article 1^{er}et rapport annexé
(suite) (p. 4129)

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées

Amendements n°s 323, 631, 280, 695, 149, 417, 517, 522

Rappel au règlement (p. 4132)

M. Aurélien Saintoul

Article 1^{er}et rapport annexé
(suite) (p. 4132)

Amendement n° 604

M. Christophe Plassard, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Amendements n°s 620, 287

Rappel au règlement (p. 4134)

M. Laurent Jacobelli

Mme la présidente

Article 1^{er}et rapport annexé
(suite) (p. 4135)

Amendements n°s 665, 145

Rappels au règlement (p. 4136)

Mme Valérie Bazin-Malgras

M. François Cormier-Bouligeon

M. Bastien Lachaud

Suspension et reprise de la séance (p. 4136)Article 1^{er}et rapport annexé
(suite) (p. 4137)

Amendements n°s 146, 153, 154, 155, 279

M. Jean-Michel Jacques, président de la commission de la défense nationale et des forces armées

Amendements n°s 391, 121 rectifié, 739, 698, 532, 682, 525, 344, 588

Rappel au règlement (p. 4146)

M. Laurent Jacobelli

Article 1^{er}et rapport annexé
(suite) (p. 4146)

Amendement n° 712

Rappel au règlement (p. 4146)

M. Bastien Lachaud

Mme la présidente

Article 1^{er}et rapport annexé
(suite) (p. 4147)

Sous-amendement n° 771

Amendement n° 109

Sous-amendement n° 769

Amendements n°s 156, 157, 165, 589, 526 rectifié

Rappels au règlement (p. 4152)

M. Matthieu Bloch

M. Charles Sitzenstuhl

M. Aurélien Saintoul

Article 1^{er}et rapport annexé
(suite) (p. 4153)

Amendements n°s 590, 130, 524, 584, 126, 281

Rappel au règlement (p. 4156)

M. Bastien Lachaud

Mme la présidente

Article 1^{er}et rapport annexé
(suite) (p. 4156)

Amendement n° 614

Mme la présidente

4. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 4157)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à 14 heures.)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

SINCÉRITÉ BUDGÉTAIRE

Mme la présidente. La parole est à Mme Christine Arrighi.

Mme Christine Arrighi. La fermeture du détroit d'Ormuz a des effets sur le portefeuille des Français : à 2,15 euros le litre de diesel, ce n'est plus une hausse, c'est une hémorragie !

L'infirmier en Creuse, la maraîchère de Seine-et-Marne et les transporteurs de la plaine de la Garonne ne demandent pas l'aumône, ils demandent à pouvoir travailler sans sombrer dans le désespoir.

Il y a urgence sociale mais il y a aussi une urgence de sincérité budgétaire. Votre budget « 49.3 », adopté il y a deux mois à peine, est caduc ; vos hypothèses de croissance et d'inflation sont obsolètes ; pis, la hausse des taux alourdit la charge de notre dette de 3,6 milliards d'euros.

Pour faire face à ce dérapage, vous annoncez le 21 avril par voie de de presse une purge de 6 milliards d'économies nouvelles – économies que vous aviez d'ailleurs initiées en toute discrétion à peine quelques jours après votre 49.3, soit un mois avant le début de la guerre en Iran.

Depuis lors, nous attendons de savoir où va tomber le couperet de ces 6 milliards – 4 pour l'État, 2 pour la sphère sociale. Quels hôpitaux verront leurs crédits gelés ? Quelles écoles perdront leurs moyens ? Quelles aides sociales seront sacrifiées sur l'autel de votre politique budgétaire régressive ? Vous pilotez la France par décrets d'annulation ou gels de crédits en fuyant le débat démocratique : c'est inacceptable !

Ma question est simple : face à une crise qui s'enlise, allez-vous enfin déposer un projet de loi de finances rectificative ? C'est la seule voie légale pour que le Parlement, et non un obscur « comité d'alerte », donne son quitus à la gestion des deniers publics. Au lieu de tailler dans nos services publics, allez-vous enfin soutenir notre proposition d'instaurer une contribution de solidarité sur les superprofits ? Il est temps de choisir votre camp : les profiteurs de crise ou le pouvoir de

vivre des Français. *(Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP, SOC et GDR.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'action et des comptes publics.

M. David Amiel, ministre de l'action et des comptes publics. Depuis le déclenchement de la guerre dans le golfe Persique, la ligne du Gouvernement est claire : des aides financées et ciblées vers ceux qui en ont besoin, à savoir les travailleurs des classes populaires et des classes moyennes, les ménages les plus précaires et les entreprises les plus fragilisées.

Mme Christine Arrighi. On va le prendre où, cet argent ?

M. David Amiel, ministre. Eh oui, madame la députée, des aides financées !

M. Aurélien Le Coq. Qui paye ?

M. David Amiel, ministre. La facilité serait de glisser la poussière sous le tapis, de mettre cela sur le dos de la dette publique, de laisser à nos successeurs le soin d'expliquer aux Français dans quelles poches on prendra l'argent qu'ont leur aurait promis inconsidérément aujourd'hui. Ce serait sans doute plus facile mais ce serait malhonnête.

C'est pourquoi, dès que nous avons réactualisé les prévisions en fonction des effets macroéconomiques directs de la guerre au Moyen-Orient, de son impact sur le coût des opérations extérieures et en fonction des aides supplémentaires – non pas par voie de presse, mais dans un comité d'alerte des finances publiques auquel vous étiez conviée, madame la députée,...

Mme Christine Arrighi. Si, par voie de presse !

M. David Amiel, ministre. ...créé pour détailler précisément et de manière inédite l'ensemble des éléments qui nous ont conduits à établir ce chiffre de 6 milliards d'euros...

Mme Christine Arrighi. Qui va payer ? *(Mme Christine Arrighi répète cette question à de nombreuses reprises jusqu'à la fin de la réponse de M. le ministre.)*

M. David Amiel, ministre. Vous-même avez repris dans votre question les éléments que nous avons dévoilés à cette occasion. De même, tous les dix jours, nous faisons la transparence sur l'impact en matière de recettes fiscales.

Au total, cela se traduira par 6 milliards d'euros de dépenses stoppées, dont 4 milliards pour l'État et 2 milliards pour la sphère sociale.

M. Boris Tavernier. On aimerait avoir une réponse de temps en temps !

M. David Amiel, ministre. Il est tout de même savoureux de vous entendre évoquer un projet de loi de finances rectificative alors que vous avez voté la censure ! Nous parlons aujourd'hui d'aides ciblées et de la nécessaire maîtrise de nos finances publiques. Si cette assemblée vous avait suivie

à l'automne, nous n'aurions ni l'un ni l'autre : ni la maîtrise des finances publiques, ni la capacité d'apporter des aides aux Français.

M. Boris Tavernier. Merci, une fois de plus, pour la non-réponse !

PORTÉE
PÉDAGOGIQUE
DES COMMÉMORATIONS

Mme la présidente. La parole est à Mme Josy Poueyto.

Mme Josy Poueyto. J'associe à ma question mes collègues du groupe Les Démocrates, en particulier Christophe Blanchet et Laurent Croizier.

Dans quelques jours, notre pays commémorera le 8 mai 1945 : la victoire sur la barbarie nazie, mais aussi le souvenir de celles et ceux qui ont payé de leur vie la défense de notre liberté.

Je souhaite vous interroger, monsieur le ministre de l'éducation nationale, sur la portée pédagogique de l'organisation de ces cérémonies.

Il ne s'agit en effet pas seulement de se souvenir mais également de transmettre : transmettre le sens de l'engagement, le prix de la paix, la fragilité de nos démocraties. Sans remettre en question la qualité des programmes ni l'engagement de nos enseignants, chacun voit que le contexte a changé. Alors que l'Assemblée nationale examine le projet de loi actualisant la programmation militaire et que, dans le même temps, le monde bascule vers une instabilité croissante, je veux insister sur la nécessité de s'intéresser au sens profond de cette journée.

Dans ce contexte, le 8 mai ne peut plus être une simple date commémorative, il doit redevenir un moment de prise de conscience collective, en particulier pour notre jeunesse. Dès 1981, année où le 8 mai est redevenu férié, le ministre Jean Laurain appelait à mobiliser les médias et les esprits pour expliciter le sens de cette journée.

Cette ambition reste plus actuelle que jamais. Nos jeunes sont en première ligne face aux cyberattaques, aux manipulations de l'information et aux stratégies d'influence qui fragilisent notre cohésion nationale. Si nous ne sommes pas en guerre, nous ne sommes plus tout à fait en paix. Dès lors, comment impliquer davantage nos jeunes, en particulier dans les écoles, non seulement dans la préparation des commémorations du 8 mai, mais aussi dans la compréhension des enjeux de défense qui caractérisent notre époque ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe EPR.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Édouard Geffray, ministre de l'éducation nationale. Ma réponse dépassera un peu le seul cadre du 8 mai.

Vous avez raison, notre rôle est de transmettre un legs historique et mémoriel autour des valeurs pour lesquelles nous nous sommes battus – les libertés publiques – et autour de ce que nous avons combattu, à commencer par les totalitarismes. Pour que nous soyons là aujourd'hui et pour que nous connaissions cette destinée singulière, des hommes et des femmes ont payé ce combat du prix de leur vie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe EPR.)*

Nos élèves, quelle que soit leur histoire, doivent s'approprier ce legs historique et se reconnaître dans celles et ceux qui leur permettent de vivre libres.

À partir de la rentrée prochaine, le 11 novembre, qui est à la fois la célébration de l'Armistice et la journée de tous les soldats morts au combat, sera commémoré dans tous les établissements scolaires – soit la veille, soit le lendemain, puisque le 11 est férié.

Par ailleurs, la seconde guerre mondiale est au cœur des programmes de troisième et du lycée. La commémoration du 8 mai doit entrer en résonance avec ces programmes. Cela pourra être une cérémonie simplement commémorative, mais qui sera bien le rappel vivant de cette mémoire. Nous avons à cet égard relancé le concours national de la Résistance et de la Déportation, qui avait connu une baisse de fréquentation après le covid et qui est redevenu cette année le premier concours scolaire, avec la participation de plus de 30 000 élèves.

Enfin, l'enseignement moral et civique nous servira aussi à transmettre cette mémoire, notamment dans le cadre de la proposition de loi, actuellement en discussion, visant à renforcer l'enseignement à la défense nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe EPR.)*

M. Emeric Salmon. Il y avait un amendement pour cela hier mais vous avez voté contre !

LOGEMENT SOCIAL
DANS LES OUTRE-MER

Mme la présidente. La parole est à M. Olivier Serva.

M. Olivier Serva. Madame la ministre des outre-mer, le 19 février dernier, le parlement a voté 236,3 millions d'euros d'autorisations d'engagement (AE) pour le logement social outre-mer. Le 28 avril, vous déclariez à cette tribune que « 80 % des crédits sont disponibles » et que « 55 % des enveloppes ont été déléguées aux préfets ». Vos propres chiffres confirment donc ce que les bailleurs sociaux dénoncent : 45 % des crédits votés par la nation pour loger nos compatriotes ultramarins ne sont pas notifiés.

Concrètement, ce sont 109 millions d'euros soustraits aux outre-mer, l'équivalent de 5 000 logements sociaux qui ne verront pas le jour alors que 104 000 ménages sont en attente.

En Guadeloupe, 40 % des crédits sont rabotés, leur montant passant de 25 à 15 millions d'euros entre 2025 et 2026. Dans ma circonscription, les chantiers de rénovation urbaine à Pointe-à-Pitre et aux Abymes sont menacés. Le secteur du BTP suffoque. La pilule passe mal.

Pendant ce temps, le 23 janvier, le premier ministre annonçait 500 millions d'euros supplémentaires et 125 000 logements neufs pour l'Hexagone. On ne peut pas faire une telle annonce et à la fois asphyxier le financement du parc social et de la rénovation de l'habitat dans nos territoires.

À ce titre, l'amendement du groupe LIOT visant à étendre le prêt à taux zéro à l'achat et la rénovation dans l'ancien en outre-mer a été adopté, puis écarté du budget définitif. Cela aussi mérite une explication.

Je souhaite donc obtenir quatre réponses précises.

Premièrement, pouvons-nous compter sur vous pour rétablir rapidement cet acquis concernant le PTZ ?

Deuxièmement, confirmez-vous, oui ou non, qu'à ce jour 109 millions d'euros d'AE votées par le parlement ne sont pas notifiés aux préfets ?

Troisièmement, sur quel fondement juridique exact ces crédits sont-ils retenus ?

Quatrièmement, à quelle date précise et selon quelles modalités ces 109 millions seront-ils débloqués ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre des outre-mer.

Mme Naïma Moutchou, ministre des outre-mer. Je prends pleinement en compte les inquiétudes et l'urgence sociale et territoriale qu'ont exprimées les acteurs du logement à propos de la ligne budgétaire unique, notamment chez vous en Guadeloupe.

Les montants que vous avez mentionnés sont exacts mais ils doivent être complétés. S'il y a en effet une baisse de 11 % des AE dans la loi de finances pour 2026, les crédits de paiement (CP) augmentent en parallèle de 11,9 %. Comme chaque année, ces crédits font l'objet de mesures de gestion prudentielles, notamment de mises en réserve. Une première vague représentant plus de la moitié des crédits inscrits a été notifiée aux préfets avec l'instruction claire qu'ils puissent être consommés rapidement.

Pour les départements et régions d'outre-mer, une première vague de 83,5 millions d'euros en AE et de 117 millions en CP a été répartie selon deux critères : la pression en matière d'accès au logement social et la démographie.

En parallèle – vous le savez –, les services de l'État s'efforcent de lever un certain nombre de blocages et de freins économiques et administratifs, qui empêchent ou retardent la construction de logement. C'est aussi pour cela que nous avons besoin de la simplification que vous appelez de vos vœux.

À titre d'exemple, en Guadeloupe, 90 millions d'euros ont été engagés pour mener à bien des opérations financées mais non encore livrées, qui concernent 1 200 à 1 300 logements. À l'échelle des Drom, de telles opérations représentent une dépense de plus de 600 millions d'euros, pour près de 25 000 logements.

Je suis favorable au PTZ que vous avez évoqué et au sujet duquel vous avez commencé à travailler. Avec mon collègue Vincent Jeanbrun, je m'emploierai à déployer ce dispositif. Sans vouloir me lancer dans un inventaire à la Prévert, il existe un ensemble de mesures pour le logement social. Je pense notamment à des dispositifs de défiscalisation à hauteur de 350 millions d'euros. M. Jeanbrun et moi-même finalisons également le plan Logement outre-mer 3. Enfin, le plan de relance du logement qu'il a annoncé s'appliquera bien évidemment aux territoires ultramarins.

Mme la présidente. La parole est à M. Olivier Serva.

M. Olivier Serva. Je retiens que vous êtes favorable au PTZ. Nous y travaillerons donc ensemble.

TRAITEMENT
DES CANCERS
DU CERVEAU

Mme la présidente. La parole est à M. Frédéric Valletoux.

M. Frédéric Valletoux. Madame la ministre de la santé, nous devons tous en être fiers : la France est à la pointe de la lutte contre le cancer. Depuis plus de vingt ans, grâce aux trois plans cancer et à la stratégie décennale appliquée depuis 2021, notre pays est aux avant-postes.

Pourtant, alors qu'on constate régulièrement des avancées médicales relatives à de nombreux types de cancers, un silence assourdissant entoure les tumeurs du cerveau, alors qu'elles font de plus en plus de ravages. Pire : au cours des dernières années, nous avons constaté très peu d'avancées et d'innovations médicales, par manque de financement et sans doute parce que l'État ne leur a pas accordé de traitement prioritaire. Cela donne très peu d'espoir aux personnes malheureusement touchées.

Un constat s'impose : les tumeurs cérébrales constituent un angle mort de notre politique de santé. Mais sait-on qu'elles sont la première cause de mortalité par cancer chez les enfants, les adolescents et les jeunes adultes jusqu'à 35 ans ? Sait-on que chaque année, 6 000 Français reçoivent ce diagnostic ? Sait-on qu'elles sont à l'origine de 4 000 morts par an – davantage que sur les routes de France ? Sait-on enfin que, face à certaines formes de ces tumeurs parmi les plus agressives, le taux de survie des patients reste dramatiquement faible ?

Pour que l'on parle du fléau que représentent ces tumeurs, des familles de patients, des associations, des soignants lancent cette année encore la campagne Mai en gris, en vue d'informer le grand public mais aussi de soutenir la recherche et les patients touchés par ce type de cancers.

Les financements sont quasi inexistantes. Par conséquent, les avancées thérapeutiques demeurent modestes, en dépit du travail d'équipes de recherche reconnues dans le monde entier. Avec nos collègues Michel Lauzzana, président du groupe d'études sur le cancer, et Jérémie Patrier-Leitus, qui mènent également ce combat, je vous alerte : les patients et leurs familles attendent un soutien fort. La lutte contre les tumeurs du cerveau doit devenir une priorité nationale de la politique de santé et de recherche. Pouvez-vous nous le garantir ? Êtes-vous prête à soutenir des initiatives en ce sens ? Autant qu'une question, c'est un cri d'alerte ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR ainsi que sur quelques bancs des groupes RN et GDR. – Mme Sylvie Bonnet applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées. Je tiens à remercier tous les acteurs associatifs qui se mobilisent au sujet des cancers du cerveau, notamment lors de ce mois de Mai en gris. Ces cancers touchent en effet près de 6 000 personnes chaque année. Ils représentent environ un quart des tumeurs affectant l'enfant et donnent souvent lieu à des pronostics effroyables. Il s'agit d'un défi majeur de notre époque.

Depuis cinq ans, dans le cadre de la stratégie décennale de lutte contre les cancers, l'Institut national du cancer, en partenariat avec les ministères, la Ligue contre le cancer et la Fondation ARC, a soutenu des actions de recherche fondamentale et clinique pour un montant estimé à plus de 50 millions d'euros. Les cancers de mauvais pronostic constituent l'un des axes prioritaires de la feuille de route de lutte contre les cancers pour la période 2026-2030, que nous avons lancée il y a quelques semaines. Les cancers du cerveau sont donc une priorité.

Dans ce cadre, nous soutenons par exemple des programmes d'actions intégrées de recherche sur ce type de cancers, qui fédèrent des équipes multidisciplinaires, afin d'accélérer le passage de la recherche fondamentale à la recherche clinique. Pour favoriser l'innovation, on peut également compter sur un réseau de recherche d'excellence dont les travaux se concentrent autour de l'un des cancers du cerveau, le glioblastome, sur un site de recherche intégrée sur le cancer spécialisé dans la recherche translationnelle au sujet des cancers du cerveau, sur un biocluster, Brain&Mind, ainsi que sur l'Institut du cerveau. Nous devons faciliter les essais cliniques portant sur les médicaments de thérapies innovantes – nous faisons face à cet enjeu dans le cadre de la stratégie d'accélération « biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes ». Il convient également de promouvoir le développement de technologies de rupture, comme nous l'avons fait récemment en soutenant la radiothérapie Flash, notamment grâce à des financements issus du plan France 2030.

Tous ces éléments témoignent de notre engagement.

PRIX DES CARBURANTS

Mme la présidente. La parole est à M. Édouard Bénard.

M. Édouard Bénard. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie. Depuis le début de la guerre au Moyen-Orient, les Français craignent le retour à la pompe tant ils paient au prix fort leur carburant – 2,05 euros, 2,12 euros ou encore 2,20 euros le litre : les exemples ne manquent pas. Pendant ce temps, les grandes compagnies pétrolières engrangent des profits considérables. TotalEnergies a ainsi réalisé 5,8 milliards de dollars de bénéfice net au premier trimestre 2026, soit 51 % de plus qu'un an auparavant. BP, de son côté, a annoncé 3,2 milliards de dollars de bénéfice trimestriel ajusté – plus du double du chiffre de l'an dernier ! –, grâce notamment à son trading pétrolier.

À l'échelle européenne, une étude estime que les compagnies pétrolières ont généré 81,4 millions d'euros de surprofits par jour – par jour ! –, dont 11,6 millions en France.

D'autres pays européens ont agi. Ils débattent de dispositifs contraignants ou les ont déjà instaurés – encadrement des marges, baisse ciblée de fiscalité ou encore taxation des surprofits.

Et en France ? Malgré les déclarations que M. le premier ministre a faites hier ici même, on se contente timidement d'appels à la modération et d'engagements volontaires des compagnies pétrolières, lesquelles n'hésitent même pas à brandir des menaces pour le cas où l'on taxerait les profits exceptionnels qu'elles ont réalisés du fait de la guerre au Moyen-Orient. Vous refusez de bloquer les prix des carburants, au prétexte d'éviter que les pétroliers ne détournent leurs stocks vers l'étranger. Résultat : ils redirigent déjà deux fois plus de bénéfices qu'à l'ordinaire vers des paradis fiscaux.

Ma question est simple. Nous incarnons une opposition constructive, responsable, force de proposition et de compromis. Quand imposerez-vous enfin, en responsabilité, un blocage temporaire des prix à la pompe et un encadrement strict des marges sur toute la chaîne, du raffinage à la distribution, pour que les Français ne soient plus contraints de financer chaque jour les marges indues des compagnies pétrolières ? En d'autres termes, comptez-vous mettre un terme à ce gavage « Total » ? *(Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe GDR. – Mme Marie-Charlotte Garin applaudit également.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée, porte-parole du Gouvernement, et ministre déléguée chargée de l'énergie.

Mme Maud Bregeon, ministre déléguée, porte-parole du Gouvernement, et ministre déléguée chargée de l'énergie. Je vous prie d'excuser l'absence de mon collègue ministre de l'économie.

S'agissant d'abord de la fiscalité, depuis la nomination du premier ministre en octobre, nous avons démontré que le débat était ouvert. La preuve en est que le projet de loi de finances pour 2026 intègre la surtaxe de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 7,5 milliards qui est le fruit des échanges que nous avons eus ici. Initialement, nous n'y étions pas forcément favorables mais nous avons fait un pas en ce sens, notamment à votre demande. Et le débat reste ouvert.

De même, nous nous sommes montrés bienveillants à l'égard de la démarche européenne lancée par un certain nombre de nos alliés et voisins européens. C'est pour partie à cette échelle et dans ce cadre qu'il convient de mener cette réflexion.

Comme l'a fait le premier ministre hier, je crois opportun de rappeler à toutes fins utiles que TotalEnergies contribue au budget de l'État à hauteur de 2 milliards, même si cela ne clôt pas nécessairement la discussion.

Nous en débattons au cours des semaines et des mois à venir mais à très court terme, ce qui compte pour nous est le reste à vivre des Français et le prix qu'ils paient réellement à la pompe. D'où la position du premier ministre et du Gouvernement, qui demandent à TotalEnergies, entre autres acteurs, de prolonger le plafonnement actuel, qui permet à des millions de Français de faire le plein à un coût moindre que s'il n'existait pas.

Quant au blocage, nous en avons déjà largement parlé. Dans la mesure où nous évoluons au sein d'un marché international, l'instauration de blocages des prix à la pompe risquerait d'entraîner des pénuries – vous avez d'ailleurs évoqué ce risque.

Nous n'en demeurons pas moins très vigilants et engagés aux côtés des secteurs les plus touchés – agriculture, pêche, BTP, transport, notamment. Ainsi, le premier ministre a annoncé hier que pour faire face à l'augmentation durable des prix que nous pouvons anticiper, il sera nécessaire de changer d'échelle.

URGENCES PATRIMONIALES

Mme la présidente. La parole est à M. Maxime Michelet.

M. Maxime Michelet. Ma question s'adresse à Mme la ministre de la culture. Depuis le 30 avril, la nef de la basilique Saint-Remi de Reims est fermée pour une durée indéterminée en raison d'un risque d'effondrement de sa toiture. Monument historique classé à l'Unesco, la basilique abrite les reliques de celui qui, en baptisant Clovis, a baptisé la France, et représente un héritage essentiel tant de la Cité des sacres que de la France entière. Il faut mobiliser en urgence plusieurs dizaines de millions d'euros pour sauver ce joyau patrimonial.

Cette nouvelle urgence patrimoniale s'ajoute à tant d'autres : à Paris, plusieurs centaines de millions d'euros doivent être consacrés sans attendre aux seuls chantiers du Louvre, du Muséum national d'histoire naturelle, du Centre

Pompidou et de la BNF – 500 millions pour cette dernière, menacée de fermeture si rien n'est entrepris, et 1 milliard sur dix ans pour le Muséum, selon son directeur.

Ces grands chantiers parisiens font à eux seuls peser une lourde menace sur les urgences patrimoniales partout ailleurs car ils pourraient provoquer une concentration des moyens vers la capitale, alors que notre patrimoine part en lambeaux partout, comme l'illustre l'exemple de la basilique Saint-Remi.

Le bilan 2019-2024 de l'état de conservation des monuments historiques immeubles est d'ailleurs sans appel : plus de 8 000 monuments historiques seraient en péril, soit un quart d'entre eux. L'Observatoire du patrimoine non protégé recense quant à lui 67 000 édifices en péril parmi les près de 300 000 monuments qu'il a pu identifier. Du fait de décennies d'inaction et d'attentisme coupables, nous sommes désormais au pied d'un mur d'investissement pharaonique pour notre patrimoine. L'urgence est donc à la mobilisation des moyens financiers, publics mais surtout privés, et à l'anticipation des urgences et des besoins.

Comment le Gouvernement compte-t-il relever le défi budgétaire des investissements patrimoniaux ? Proposera-t-il enfin une loi de programmation du patrimoine garantissant vision et équité ? Répondrez-vous à l'appel des Rémoises et des Rémois, auxquels je me joins, pour sauver la basilique Saint-Remi ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé des relations avec le Parlement.

M. Laurent Panifoux, ministre délégué chargé des relations avec le Parlement. Permettez-moi d'excuser Mme la ministre de la culture, prise par un autre engagement.

S'agissant de la basilique Saint-Remi de Reims, héritage essentiel de la France, nous avons pleinement conscience des enjeux et de l'urgence que vous avez soulignés. La semaine dernière, des parlementaires de la Marne, notamment Mme la députée Laure Miller, et le maire de la commune, que je veux remercier, ont d'ailleurs, à juste titre, interpellé la ministre à ce sujet.

La basilique est classée monument historique depuis 1840 et constitue l'un des exemples majeurs de l'architecture romane en France. C'est un haut lieu de l'histoire nationale, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. La fragilité des accroches qui tiennent les plaques de zinc de la couverture témoigne, s'il en était besoin, de la nécessité de restaurer l'édifice. C'est aussi un enjeu prioritaire de sécurité pour les usagers et les visiteurs.

Le ministère de la culture et la ville de Reims ont engagé il y a plusieurs mois un travail de programmation de sept restaurations. Il s'agit d'un enjeu budgétaire pour la commune, propriétaire du patrimoine concerné. Évidemment, l'État la soutiendra et apportera sa part des financements requis, aux côtés de l'ensemble des collectivités territoriales concernées. Une réunion rassemblant le préfet, le maire et les représentants de la direction régionale des affaires culturelles se tiendra dès demain sur place.

Plus largement, vous attirez l'attention de la ministre sur les crédits dédiés au patrimoine. Dans ce domaine, depuis 2017, le Gouvernement a investi comme rarement. Nous avons su intervenir massivement en faveur de nos monuments, partout en France. Nous avons mobilisé les

Drac pour soutenir les travaux engagés par les propriétaires, ce qui a permis, entre 2019 et 2024, de sortir 2 000 immeubles de l'état de péril qui les menaçait.

L'intérêt du Gouvernement pour la préservation du patrimoine est constant. Nous répondons à ce besoin depuis 2017 et continuerons de nous engager en ce sens.

INDUSTRIE DU PLASTIQUE

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Buisson.

M. Jérôme Buisson. La Plastics Vallée traverse une crise inédite. Ce territoire, qui représente 15 600 emplois et 2,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, est le premier pôle européen de la plasturgie. Pourtant, il est au bord de l'effondrement. La guerre en Iran et le blocage du détroit d'Ormuz ont provoqué une hausse de 50 % des prix des matières premières, avec des conséquences immédiates et brutales. Billion, fleuron historique de la région, a dû licencier 62 salariés sur 109 et cesser la fabrication de ses presses à injecter, un savoir-faire unique en France. Utz, Francia et d'autres entreprises ont quant à elles mis fin à leur activité ou réduit leur production de moitié. Les stocks s'épuisent, les délais s'allongent et certains fournisseurs profitent de la pénurie pour spéculer. Cette crise, la pire depuis des décennies, ne menace pas seulement l'équilibre économique de l'Ain, mais la souveraineté industrielle de la France dans un secteur stratégique.

Alors, où est l'État ? Avec mon collègue Marc Chavent, nous souhaitons savoir quelles mesures d'urgence le Gouvernement a prévu pour sécuriser les approvisionnements, soutenir la trésorerie des PME asphyxiées et protéger l'emploi dans cette filière vitale. À ce jour, aucune réponse concrète n'a été apportée. Le mirage de la réindustrialisation tant vantée par le Gouvernement se heurte à la réalité d'une crise économique qui s'annonce dévastatrice. Après le textile, la sidérurgie et l'automobile, laisserez-vous tomber une nouvelle filière industrielle française ? Les professionnels de la Plastics Vallée attendent des actes, pas des promesses. Quelles actions concrètes comptez-vous engager pour sécuriser les chaînes d'approvisionnement et éviter les pénuries ? Comment allez-vous soutenir la trésorerie des entreprises du secteur, au bord de l'asphyxie ? Que ferez-vous pour préserver l'emploi dans un écosystème unique en Europe ? Cette filière, c'est la France qui innove et qui résiste. Elle a besoin de vous. Agissez avant qu'il ne soit trop tard ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée, porte-parole du Gouvernement, et ministre déléguée chargée de l'énergie.

Mme Maud Bregeon, ministre déléguée, porte-parole du Gouvernement, et ministre déléguée chargée de l'énergie. Je vous prie d'excuser mon collègue Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'industrie, que je représente aujourd'hui.

Vous avez raison, les tensions au Moyen-Orient ont des conséquences directes sur la filière plasturgie, en raison tout d'abord du coût de certains intrants comme le polyéthylène et le polypropylène. Ce coût a augmenté entre 70 % et 130 %, sous l'effet de la hausse du prix du gaz notamment, le prix du gaz étant lui-même passé de 35 euros par mégawatt-heure en moyenne l'année dernière à 47 euros le mégawatt-heure ce matin. Il s'agit d'une hausse importante et, je me permets de le dire, sans commune mesure avec ce que nous avons connu en 2022 et en 2023. Cette évolution n'a pas

déstabilisé les installations de production uniquement en France et a touché plusieurs autres usines européennes. Le sujet a immédiatement été suivi par Sébastien Martin, qui a réuni les représentants de la filière le 13 avril dernier.

Sur cet enjeu de solidarité industrielle, nous voulons faire passer un message simple : les plasturgistes français ne peuvent pas absorber seuls les hausses de coûts, notamment de production. Le médiateur des entreprises a donc été mobilisé et tout a été fait pour accompagner les discussions avec les grands donneurs d'ordre de l'automobile et de l'emballage. L'objectif est de répercuter la hausse des coûts de production, en particulier celle du prix du gaz. Le ministre veillera bien entendu attentivement à l'évolution de la situation.

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Buisson.

M. Jérôme Buisson. Il y a trente-six ans, un artiste chantait : « Le plastique, c'est fantastique ! » Il serait regrettable que du fait de votre lenteur, on chante bientôt : « Le plastique, c'est dramatique ! » (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

LUTTE CONTRE LA CULTURE DU VIOL

Mme la présidente. La parole est à M. Guillaume Gouffier Valente.

M. Guillaume Gouffier Valente. Ma question s'adresse à Mme la ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, et j'y associe tout particulièrement notre collègue Sandrine Josso, marraine de l'association M'endors pas, et mes collègues de la délégation aux droits des femmes et du groupe EPR.

Elles sont des milliers, des milliers de femmes filmées à leur insu, droguées, agressées, violées, des milliers de victimes dont les images circulent, s'échangent, se consomment. Une enquête récente a révélé l'existence de véritables « académies du viol » en ligne. Sur ces plateformes, des hommes ne se contentent pas de commettre des crimes : ils s'organisent, s'encouragent, se forment mutuellement ; ils échangent des conseils pour droguer leurs conjoints, les violer pendant leur sommeil, filmer ces actes et les diffuser, mais surtout assurer leur impunité.

Sur le site pornographique Motherless, accessible à chacun d'entre nous depuis son téléphone, plus de 20 000 vidéos montrent des femmes manifestement endormies ou inconscientes, agressées, violées à leur insu, pour une vingtaine de dollars le visionnage. En février 2026, ce site pornographique a enregistré plus de 64 millions de visites et la France arrive en quatrième position des pays utilisateurs. Adossées à ce site, des boucles Telegram fleurissent. Dans ces groupes, les échanges sont explicites, assumés, glaçants. Je cite : « Toujours commencer par une faible dose. Si ça ne suffit pas, tu augmentes » ; « Deux comprimés et un peu d'alcool, ça marche à tous les coups » ; « Je peux t'envoyer un liquide, 150 euros la bouteille, sans goût, sans odeur. Elle ne se souviendra de rien » ; « J'espère que j'ai pu vous aider. Aujourd'hui et demain sont les meilleurs jours pour le faire. Bonne chance à tout le monde ». Voilà ce qu'on peut lire !

Soyons clairs, ce que nous décrivons ici, ce ne sont pas des fantasmes ni des dérives isolées, ce sont des viols aggravés, des actes de soumission chimique, des crimes organisés, structurés, revendiqués, mais surtout totalement banalisés. Ils s'inscrivent dans une réalité que notre pays a déjà connue

avec l'affaire des viols de Mazan. Malgré ce procès historique, des femmes sont aujourd'hui encore violées dans leur sommeil et, disons-le haut et fort, par leur conjoint, par un proche en qui elles avaient confiance : ce ne sont pas des inconnus.

Ma question est simple : le Gouvernement entend-il se saisir pleinement de ces faits d'une extrême gravité et comment ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, LFI-NFP, SOC, DR, EcoS, Dem, LIOT et GDR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. Merci d'avoir prononcé les bons mots. Nous n'avons pas affaire ici à un site pornographique : ce site fait commerce du viol de femmes, des centaines de milliers de vidéos de femmes droguées à leur insu par leur compagnon, par leur conjoint sont ensuite commercialisées. Malheureusement, en France, beaucoup trop d'hommes consomment ces vidéos, qui permettent à la culture du viol d'infuser dans notre pays.

En 2025, le Parlement s'est honoré en adoptant la proposition de loi de Véronique Riotton et Marie-Charlotte Garin visant à intégrer la notion de non-consentement dans la définition pénale du viol. Le procès de l'affaire Pelicot a eu un retentissement international, Gisèle Pelicot ayant souhaité qu'il soit ouvert au public pour que chacun mesure l'ampleur des crimes commis. La France se saisit donc pleinement de ce sujet et des signalements sont effectués auprès du procureur de la République, de Pharos et de l'Arcom, le Parlement ayant voté l'interdiction de l'accès aux sites pornographiques pour les mineurs. Au risque d'être bloqués et interdits, ces sites ont l'obligation de se mettre en conformité avec la loi.

Je le redis : ne mélangeons pas tout. Nous ne parlons pas d'une question de morale ou de bonnes mœurs, mais d'une culture qui infuse massivement dans les esprits, la culture du viol. C'est elle que nous devons combattre, notamment avec l'éducation à la vie affective, nécessaire et désormais organisée et structurée dès le plus jeune âge, mais aussi avec la modification du droit pénal et des sanctions pénales renforcées. Face à la culture du viol qui résiste encore, c'est tous ensemble que nous devons lutter. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR et Dem.*)

SITUATION AU MALI

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Monsieur le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, le peuple malien est la proie de grands tourments et le Mali menacé de grands périls. La dégradation de la situation a connu une acmé le 25 avril dernier avec l'attaque coordonnée de plusieurs villes lancée par les islamistes du Jnim et les indépendantistes du FLA, attaque qui a notamment causé la mort du ministre de la défense de la junte. À cette heure, la capitale de Bamako subit un blocus.

En réaction à ces événements le Gouvernement s'est borné à faire des recommandations de sécurité à nos ressortissants. Vous n'avez pas souhaité sortir du silence, mais il est trop lourd et susceptible de trop nombreuses interprétations pour que nous continuions simplement de l'observer. La France ne peut regarder le sort du Mali avec indifférence. Certes, l'histoire coloniale et l'histoire récente entre nos deux pays obligent à la réserve et à la prudence, mais nous ne comprendrions pas qu'elle conduise au mépris. Nos deux peuples sont étroitement liés. Nous avons en commun des milliers de

personnes porteuses des deux nationalités. Les amis maliens de la France et les amis français du Mali se comptent par millions.

La fin brutale de l'opération Barkhane, décidée par la junte sans concertation avec la France, faisant fi des dizaines de soldats français ayant perdu la vie au Mali, des dizaines d'autres revenus blessés dans leur chair et leur esprit, auxquels je veux rendre hommage, et la détention d'un agent français à Bamako sont des motifs légitimes d'amertume. De part et d'autre, le sentiment du gâchis prédomine incontestablement quand de si grands malheurs accablent tant d'innocents. Les points de vue se sont figés et le différend entre les Gouvernements a empêché de faire le nécessaire bilan des années de notre engagement. Toutefois, nous ne pouvons en rester là, parce que la France doit avoir une parole humaine et fraternelle envers ses amis, parce qu'elle ne peut regarder la situation sans avoir un avis.

Je vous le demande donc simplement : comment la France analyse-t-elle les récents événements au Mali ? Comment en discute-t-elle avec ses partenaires ? À quelles initiatives peut-elle s'associer pour adoucir les souffrances du peuple malien et pour aider le Mali à retrouver un peu de la stabilité auquel il a droit ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur plusieurs bancs du groupe GDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Vous avez rappelé le contexte et salué la mémoire des militaires français qui ont versé leur sang au Mali et qui sont morts pour la France lorsque nos partenaires au sein des pays du Sahel avaient fait appel à nous. Vous l'avez dit, la propagation des groupes terroristes a conduit, le 25 avril, à des attaques qui ont amené les forces armées maliennes et leurs soutiens russes à reculer de manière significative. Dans ce contexte, notre priorité est en effet allée à la sécurité de nos ressortissants, un peu plus de 4 000 sur place, auxquels nous avons adressé des recommandations. Chaque fois que cela est possible, nous leur conseillons le quitter le pays. Nous suivons les événements de près et nous sommes évidemment préoccupés par la situation du peuple malien, qui, vous l'avez dit, est un peuple ami. Il existe des liens très étroits entre nos deux peuples et la diaspora malienne est très importante en France. Ces dernières années, elle a sans doute suivi avec préoccupation l'évolution de la situation dans le pays. Elle regarde la crise actuelle avec inquiétude.

Comme le président de la République aura l'occasion de le rappeler lundi et mardi prochains lors du sommet Africa forward, qu'il coprésidera avec le président du Kenya, la relation avec nos partenaires africains a profondément évolué depuis neuf ans. Elle se fonde sur une approche respectueuse de nos intérêts mutuels et de la souveraineté de chacun. Elle vise la mise en commun de nos richesses respectives dans un esprit de respect. S'agissant plus particulièrement du Sahel, nous travaillons avec nos partenaires pour faire échec à la propagation de la menace terroriste. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Dem.*)

MAISONS FRANCE AUTONOMIE

Mme la présidente. La parole est à Mme Pascale Got.

Mme Pascale Got. Madame la ministre en charge de l'autonomie et du handicap, vous avez annoncé récemment vouloir rebaptiser les Ehpad « maisons France Autonomie ».

Avec ce label, vous promettez des lieux de vie plus attractifs, mais le problème des Ehpad n'est pas leur nom : c'est le manque de bras, le manque de temps, le manque de reconnaissance, le manque de moyens. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC.*) Cette nouvelle appellation sent franchement l'opération de communication, notamment parce que vous semblez avoir abandonné la loi de programmation sur le grand âge, alors que les alertes se succèdent : alerte sur le manque d'attractivité des métiers, du fait de salaires faibles et de la pénibilité ; alerte parce qu'il faudrait entre 150 000 et 200 000 emplois supplémentaires d'ici 2050 pour accompagner la perte d'autonomie ;...

M. Jérôme Guedj. C'est juste !

Mme Pascale Got. ...alertes enfin des familles et des départements face au déficit des établissements publics.

Vous préciserez en septembre les critères fixés pour le label Maison France Autonomie. Envisagez-vous des recrutements, des revalorisations salariales, des ratios d'encadrement, des financements pérennes, ou l'attribution de ce label se limitera-t-elle à des critères d'animation et architecturaux ? Comment comptez-vous rendre accessible à tous ces structures alors que le coût moyen, entre 2 000 et 3 000 euros par mois, est déjà une énorme charge ? Ne risquez-vous pas d'instaurer une autonomie à deux vitesses avec ce label ?

M. Jérôme Guedj. Les vieux méritent mieux !

Mme Pascale Got. Nos aînés n'ont pas besoin d'un label mais de dignité. (*Mêmes mouvements.*) Les professionnels n'ont pas besoin d'un nouveau logo mais de temps, de collègues et de reconnaissance. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Camille Galliard-Minier, ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées. Je vous remercie pour cette question qui met le vieillissement et les personnes âgées au cœur de nos débats et qui montre combien le sujet est d'actualité et important.

M. Jérôme Guedj. Ça fait dix ans qu'on leur explique !

Mme Camille Galliard-Minier, ministre déléguée. Le changement de nom que vous évoquez s'accompagne d'un changement de modèle, d'ailleurs déjà engagé.

Dans vos circonscriptions, des établissements ont commencé à changer, à devenir des lieux ouverts, intergénérationnels, des tiers-lieux, des centres de ressources territoriaux, des endroits où les gens peuvent venir temporairement – accueil nécessaire à leur maintien à domicile. Le changement de nom accompagne les professionnels, les gestionnaires, dans cette transformation de fait. Par ailleurs, vous l'avez indiqué, se tiendra en septembre la Conférence nationale de l'autonomie : se réunir chaque année permet d'évaluer la mobilisation de notre pays face au vieillissement. En 2030, autant dire demain, un quart de la population aura plus de 65 ans ; en 2050, ce sera un tiers.

M. Jérôme Guedj. C'est l'échec de ces deux quinquennats !

Mme Camille Galliard-Minier, ministre déléguée. C'est pour cela que je n'ai pas choisi la méthode du plan. Je le répète, notre pays doit se mobiliser entièrement en faveur de toutes les priorités : Ehpad, valorisation des métiers du prendre soin – sur ce point, vous avez raison –, multiplication et diversification des habitats, sans oublier l'importance de la prévention. Nous faisons ce travail avec les professionnels, en

concertation, selon la méthode que j'ai souhaité adopter directement, et en nous inspirant des territoires. C'est depuis les territoires que nous avons lancé cette appellation ; la transformation des établissements sera accompagnée financièrement, avec un fonds consacré à la qualité qui a été adopté, et le sera de nouveau, dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

M. Jérôme Guedj. Oui, 140 millions d'euros ! Vous allez faire quoi, avec 140 millions ?

Mme Camille Galliard-Minier, ministre déléguée. Ce changement qui a commencé, que nous accompagnons, est absolument indispensable pour que, demain, les personnes âgées aient envie de vivre dans ces établissements et les professionnels d'y travailler. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Pascale Got.

Mme Pascale Got. Désolée, madame la ministre, vous ne m'avez pas convaincue : ce changement d'enseignement ne garantit nullement l'instauration d'une réelle stratégie face au vieillissement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – M. Thierry Benoit applaudit également.)* Du reste, elle ne garantit pas davantage un financement adapté, la qualité du service aux usagers, les conditions de travail des professionnels ou un accompagnement structurel du grand âge, que vous ne pratiquiez toujours pas. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)*

ÉCO-ORGANISMES

Mme la présidente. Avant de lui donner la parole, je suis heureuse de souhaiter la bienvenue à M. Jérôme End, devenu député de la 4^e circonscription de la Moselle, le 21 avril dernier, en remplacement de Fabien Di Filippo. Bienvenue à vous, monsieur le député ! *(Applaudissements sur divers bancs.)*

Vous avez la parole.

M. Jérôme End. Merci, madame la présidente.

Ma question s'adresse à Mme la ministre de la transition écologique.

Pour assurer la collecte et le recyclage des déchets de nos vingt-trois filières à responsabilité élargie des producteurs (REP), notre pays s'appuie sur vingt-six éco-organismes agréés par arrêtés interministériels. Or, comme l'ont récemment indiqué les corapporteurs d'une mission flash consacrée par notre assemblée à ces éco-organismes, de réelles interrogations existent au sujet de leur efficacité et de la gestion des écocontributions qui leur sont versées : 2,4 milliards d'euros en 2023, 7 milliards prévus à l'horizon 2029. Si une commission d'enquête venait à être créée, je suis candidat !

Ainsi, dans la filière des pneumatiques, ces organismes sont supposés assurer gratuitement la collecte des pneus usagés. Cependant, depuis 2025, l'éco-organisme dominant en Moselle, faisant une lecture personnelle d'une décision du Conseil d'État, exige arbitrairement, pour reprendre les pneus d'ensilage, une importante contribution financière de la part de nos exploitants agricoles. Une telle interruption contrarie les objectifs de sécurisation alimentaire et sanitaire de nos cheptels. En outre, l'explosion des tarifs ne semble justifiée ni par un surcroît d'activité – en 2024, moins de 12 000 tonnes de pneus d'ensilage ont été traitées au niveau national alors que l'objectif s'élevait à 30 000 tonnes – ni par une situation financière difficile – toujours en 2024, Aliapur a dépensé en salaires pas moins de 2,3 millions d'euros, pour vingt-quatre salariés permanents et un en alternance !

Dans ma circonscription, à Dieuze, le même organisme met en péril un projet de réindustrialisation locale en économie circulaire, innovant et structurant. Dû à Ressource Recovery France, il prévoit notamment la transformation des pneus usagés en une huile de pyrolyse dont la qualité, après une première période de tests, a été reconnue par des leaders mondiaux du raffinage. Là encore, Aliapur, pourtant rémunéré grâce aux écocontributions, entend facturer ces pneus. Il est vrai qu'en 2024, 78 % des pneus qu'il a traités ont été orientés vers des destinations situées hors de France : pour des matières qui devraient être valorisées sur le sol national, cherchez l'erreur ! Cette situation est aberrante et inacceptable. Qu'allez-vous donc faire ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe DR.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé de la transition écologique.

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la transition écologique. Permettez-moi de vous adresser à mon tour mes plus vives félicitations !

Vous avez raison, il faut remettre de l'ordre dans la gouvernance des éco-organismes ; une mission d'information de votre assemblée y travaille en effet avec beaucoup d'acuité. Le Gouvernement a pour sa part formulé devant le Sénat, dans le cadre de l'examen du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne, deux propositions : sanctionner d'une part ces organismes en cas de non-respect effectif du cahier des charges, d'autre part les passagers clandestins, c'est-à-dire les entreprises qui ne s'acquitteraient pas des écocontributions.

Toutefois, nous pouvons et nous devons aller plus loin en matière de transparence – il importe que chaque euro versé soit un euro utile, efficace, au service de la transition écologique – ou de trésorerie dormante – que des éco-organismes en aient une est anormal, et il faut alors soit réduire les écocontributions, soit investir en vue d'industrialiser nos territoires, de créer des filières nationales de recyclage.

Par ailleurs, les pneus d'ensilage font l'objet, de la part des exploitants, d'une demande ancienne, récurrente et bien légitime. Le premier ministre et la ministre de l'agriculture prévoient de mettre un terme au vide juridique grâce au projet de loi Ddalue : lorsqu'il aura été promulgué, les agriculteurs pourront bénéficier d'un soutien de 92 euros par tonne en vue de la collecte et du traitement de ces pneus indispensables à nombre de leurs activités.

Enfin, le site de Dieuze participe pleinement, autour de la technologie de la pyrolyse du pneu, au projet d'industrialisation de l'économie circulaire que nous souhaitons promouvoir dans le pays. En lien avec le préfet et avec vous, nous veillerons à une bonne répartition de la concurrence entre les diverses implantations de cette industrie ; vous pouvez compter sur notre engagement. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et DR.)*

Mme la présidente. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quatorze heures cinquante, est reprise à quinze heures, sous la présidence de Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback.)

PRÉSIDENCE DE MME MARIE-AGNÈS POUSSIER-WINSBACK

vice-présidente

Mme la présidente. La séance est reprise.

2

RESTITUTION DE BIENS CULTURELS

Commission mixte paritaire

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la discussion, sur le rapport de la commission mixte paritaire, projet de loi relatif à la restitution de biens culturels ayant fait l'objet d'une appropriation illicite (n° 2745).

PRÉSENTATION

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur de la commission mixte paritaire.

M. Frantz Gumbs, rapporteur de la commission mixte paritaire. Cette séance marque l'aboutissement d'un travail législatif minutieux entrepris de longue date. Depuis près de vingt-cinq ans, le Parlement se prononce sur la restitution de biens culturels et de restes humains. Nous avons procédé à plusieurs restitutions en ayant recours à des lois d'espèce, notamment pour les têtes maories restituées à la Nouvelle-Zélande, le trésor d'Abomey au Bénin ou encore le tambour parleur Djidji Ayôkwè à la république de Côte d'Ivoire. Par ailleurs, certains biens ont fait l'objet de conventions de dépôt, comme les crânes algériens ou la couronne de la reine Ranavalona III à Madagascar.

Mais le recours systématique à des lois d'espèce ou à des conventions de dépôt ne peut nous satisfaire. Il aura fallu attendre l'année 2023 pour esquisser un cadre législatif permettant de recourir à une procédure administrative de restitution. Missionné par le président de la République, l'ambassadeur pour la coopération internationale dans le domaine du patrimoine, Jean-Luc Martinez, avait préconisé l'adoption de trois lois-cadres. Deux de ces lois ont été adoptées en 2023, l'une relative aux biens culturels spoliés entre 1933 et 1945, l'autre aux restes humains. Cependant, ce qui a toujours été considéré comme un triptyque législatif demeurait inachevé : la question des biens culturels restait en suspens, nous obligeant toujours à procéder à des restitutions par des lois d'exception.

La voie était pourtant tracée depuis 2017, annoncée par le président de la République à Ouagadougou et nourrie par le travail de nos chercheurs – je pense notamment à l'excellent rapport rendu par Bénédicte Savoy et Felwin Sarr sur la restitution du patrimoine culturel africain ainsi qu'aux préconisations de M. Martinez en la matière.

Ce projet de loi tant attendu, que Mme Rima Abdul-Malak avait appelé de ses vœux, est enfin sur le point d'être adopté.

C'est avec fierté que je vous présente les conclusions de la commission mixte paritaire (CMP). Je veux souligner le climat respectueux qui a prévalu, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat. Nous avons retrouvé cette atmosphère propice au dialogue et au consensus lors de la CMP qui nous a permis d'aboutir à un texte équilibré, dans lequel le Parle-

ment est pleinement impliqué. Nous nous sommes entendus pour établir un texte fidèle aux débats tenus dans nos deux assemblées.

Malgré quelques points de vue divergents, nous nous sommes accordés dès le début de nos travaux sur la nécessité de faire adopter ce texte. Il fixe des critères lisibles et détermine une procédure rigoureuse d'examen des demandes de restitution, qui s'inscriront dans le cadre d'un dialogue diplomatique avec l'État demandeur.

Le rôle du Parlement dans la procédure prévue, renforcé lors de l'examen du texte au Sénat puis à l'Assemblée nationale, constitue un point essentiel. Si le Parlement accepte de se dessaisir de sa compétence, ce n'est que sous certaines conditions : le respect d'une procédure méticuleuse, la transmission d'une information complète à chaque étape et la participation de quatre parlementaires au processus en tant que membres de la commission nationale de restitution.

Nous avons défini avec plus de précision le motif d'intérêt général associé aux restitutions. La rédaction finale précise également que la demande de l'État d'origine peut être formulée au nom d'un groupe humain. Par ailleurs, la CMP s'est accordée pour intégrer un nouvel objectif aux missions des musées de France : la recherche de provenance, qui constitue la pierre angulaire du dispositif.

Nous avons également supprimé plusieurs dispositions contraires à l'esprit du texte, comme celles exigeant des engagements de la part de l'État demandeur en matière de conservation des biens restitués ou permettant au Parlement de s'opposer à la restitution d'un bien par un vote de blocage.

Je souhaite remercier Mme Catherine Morin-Desailly pour son travail en tant que rapporteure du texte au Sénat, son investissement dans le renforcement du dispositif d'instruction des demandes ainsi que son engagement sans faille et de longue date en faveur de ce cadre législatif exigeant. Nos échanges, toujours constructifs, ont permis de bâtir un dialogue propice à une CMP conclusive.

Chers collègues, je vous présente un texte d'équilibre. Tout en se tenant à distance des débats mémoriels, ce texte fait le choix de l'expertise et du dialogue dans le cadre d'une relation diplomatique entre les États. Je souhaite qu'il constitue une nouvelle étape pour une recherche de provenance ambitieuse et pour une coopération culturelle renforcée. Je vous invite donc à adopter très largement les conclusions de cette commission mixte paritaire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et GDR. – M. Alexandre Portier, vice-président de la commission mixte paritaire, applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la culture.

Mme Catherine Pégard, ministre de la culture. Les deux assemblées, réunies en commission mixte paritaire, se sont accordées le 30 avril dernier sur le texte du projet de loi relatif à la restitution de biens culturels provenant d'États qui, du fait d'une appropriation illicite, en ont été privés. L'instant est historique. Le mot n'est pas usurpé, me semble-t-il, même si j'ai conscience de n'être qu'un acteur secondaire de cet événement. Vous avez su collectivement construire un consensus unique pour répondre à cet enjeu fondamental et je vous en remercie.

Ce texte répond à un besoin aussi essentiel qu'urgent. La France se devait de répondre à différentes demandes de restitution d'œuvres d'art formulées par des États. L'évolution des mentalités, le développement de la recherche de provenance, le remarquable travail des conservateurs et des

chercheurs ainsi que la place de l'histoire dans la construction nationale des États anciennement colonisés ne font qu'en renforcer la pertinence.

Face à ces demandes, la France ne disposait d'aucun cadre pérenne de réponse. Pour y faire droit, il fallait recourir à des lois d'espèce; le Parlement l'a fait à plusieurs reprises. Dès lors, il importait de proposer une solution concrète et efficace, incarnant un message d'ouverture adressé à nos partenaires. Le président de la République l'appela à ses vœux dans son discours de Ouagadougou dès 2017. La France s'est donc dotée d'un arsenal législatif inédit à travers trois lois-cadres historiques. La première concernait la restitution des biens culturels ayant fait l'objet de spoliations dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945; la deuxième, la restitution de restes humains appartenant aux collections publiques; quant à la troisième, vous vous apprêtez à la rendre effective grâce à ce texte de compromis issu de la commission mixte paritaire.

Je me réjouis de constater la qualité de la rédaction finale, particulièrement juste et équilibrée. Grâce à votre engagement, à travers des débats vigoureux mais toujours rigoureux, vous avez abouti à une solution efficace, à même de répondre aux demandes qui nous ont été adressées.

Le texte final évite certains écueils, notamment en supprimant le droit de veto parlementaire; cette disposition était contradictoire avec l'esprit même de la loi, qui vise à éviter le recours systématique à des lois d'espèce. Pour autant, il conserve des ajouts pertinents des deux chambres, dont la possibilité introduite par l'Assemblée nationale que la demande d'un État soit formulée au nom d'un groupe humain. Par ailleurs, il met en avant la nécessité essentielle de la coopération culturelle entre États.

Ce projet de loi ne vise qu'à conférer au Gouvernement la faculté, rigoureusement encadrée et assortie de plusieurs garanties, de restituer des œuvres. Cette faculté se trouve doublement encadrée. Encadrement du champ d'application des restitutions, d'abord: les critères qui les rendent possibles sont très strictement définis par le texte. Encadrement des procédures, ensuite: deux commissions – un comité scientifique bilatéral et une commission dans laquelle le Parlement sera représenté – donneront leur avis avant que le projet de décret ne soit lui-même soumis à l'avis du Conseil d'État, ce dernier étant le garant du respect des règles posées par le législateur.

En prenant la parole devant vous, je mesure le chemin parcouru. Je sais les nombreuses heures d'audition, d'analyse et de discussion qui ont permis ce débat apaisé, et je me félicite du consensus transpartisan que vous avez su établir.

Le débat qui nous rassemble aujourd'hui répond à une attente de longue date de nos partenaires internationaux. Le consensus en faveur de ce texte – chaque groupe politique ayant sa sensibilité propre, je ne l'ignore pas – était donc indispensable pour que ce soit bien la voix unie de la France qui s'adresse au monde.

J'ai une pensée pour tous les artisans de ce grand texte, à commencer par mes prédécesseurs au ministère de la culture, Roselyne Bachelot, Rima Abdul-Malak et Rachida Dati, toutes mobilisées sur ces questions.

Je pense aussi à l'implication indispensable du service des musées de France et du service des affaires juridiques et internationales du ministère de la culture. Je tiens à saluer ici la mémoire du très regretté Sylvain Amic, à qui ce triptyque législatif doit beaucoup, et dont nous aimions la vision, l'humanité, la finesse et l'engagement. Il me faut

également remercier encore une fois l'ensemble des parlementaires, particulièrement les présidents de commission et rapporteurs issus de chaque chambre, Mme Catherine Morin-Desailly et M. Laurent Lafon pour le Sénat, MM. Alexandre Portier et Frantz Gumbs pour l'Assemblée nationale.

Mesdames et messieurs les parlementaires, ce consensus n'est pas un hasard. Il repose sur un objectif partagé: nous souhaitons aboutir à la loi la plus juste possible, qui réaffirme la vocation universelle de nos musées, renouvelle notre rapport aux autres États et propose une nouvelle vision de nos collections et de leur histoire.

Pour mesurer la portée historique de ce texte, il suffit de constater l'intérêt qu'il suscite au-delà de nos frontières. Pour de nombreux pays, cette loi apparaît comme une main tendue, favorisant le renouvellement et l'approfondissement des liens culturels et internationaux. La perspective des restitutions encourage également une dynamique de transformation chez nos partenaires. Le retour d'objets à forte valeur symbolique s'accompagne de projets ambitieux de valorisation du patrimoine et de formation, notamment par la création de nouveaux musées. Ces pays ne souhaitent pas seulement retrouver des biens mal acquis, mais aussi les conserver, les étudier et les exposer. Et ce sont les populations, notamment les plus jeunes, qui en bénéficieront au premier chef – cela nous importe également. La France s'engagera à chaque étape, y compris après les restitutions, en privilégiant coopération et dialogue, afin de permettre aux peuples de se réapproprier pleinement leur patrimoine.

Cette loi est donc une loi de responsabilité. Une loi protectrice, qui fixe des critères objectifs comme autant de garanties pour protéger le caractère inaliénable des collections publiques et définir précisément les exceptions permettant d'y déroger. Une loi juste, qui repose sur la notion d'appropriation illicite pour permettre à des États et à des peuples de se réapproprier des éléments fondamentaux de leur patrimoine culturel et historique, et de réparer ainsi le lien qui les unit à ces emblèmes de leur mémoire. Une loi délimitée dans le temps et encadrée par des bornes précises et cohérentes. Une loi profondément équilibrée, enfin, car chaque élément de son architecture a été mûrement pesé et réfléchi pour répondre à toutes les exigences.

Néanmoins, ce projet de loi, je ne l'oublie pas, laisse encore à traiter un sujet essentiel: la question des restes humains conservés dans les collections publiques, qui font l'objet de demandes de retour en outre-mer. S'agissant de la question spécifique des restes humains du peuple kali'na, en Guyane, l'adoption d'une loi d'espèce devrait permettre de répondre à cette demande, encore une fois plus que légitime. La sénatrice Morin-Desailly s'en est saisie, et je l'en remercie. Je suis heureuse de vous annoncer aujourd'hui que ce texte sera examiné dès le 18 mai au Sénat et permettra de répondre à cette demande de nos concitoyens.

Avec cette succession de lois-cadres, nous nous dotons enfin d'une architecture cohérente pour répondre aux demandes de restitution qui nous sont adressées. Le texte que vous allez adopter n'est pas un simple outil juridique. Il illustre une exigence de vérité. Nous faisons le choix d'assumer nos responsabilités historiques; le choix de nous montrer à la hauteur de nos collections uniques au monde, dont la richesse nous oblige; le choix de la coopération et du dialogue; le choix, enfin, d'ouvrir une nouvelle page de notre histoire, à la hauteur de ce que la France incarne dans le monde et de nos principes républicains de justice, d'équité et de fraternité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe EPR. – M. Jean Bodart applaudit également.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Alexandre Portier, vice-président de la commission mixte paritaire.

M. Alexandre Portier, vice-président de la commission mixte paritaire. Il est des textes dont la portée dépasse leur seule construction juridique. Celui qui nous réunit aujourd'hui touche à l'essentiel : à notre rapport à l'histoire, à la valeur que nous attachons à la transmission, à l'idée que nous nous faisons de la place de la France dans le monde.

Avec la rédaction issue de la commission mixte paritaire, nous aboutissons à un équilibre exigeant. Un équilibre entre un principe cardinal, l'inaliénabilité des collections publiques, et la nécessité, dans des cas strictement encadrés, de répondre à des demandes de restitution fondées sur des appropriations manifestement illicites, afin de réparer les cicatrices de l'histoire et de rentrer pleinement dans le XXI^e siècle.

Avant toute chose, je veux saluer l'écoute et l'engagement de la ministre de la culture, Mme Catherine Pégard, qui a accompagné nos travaux avec constance. Je veux également remercier le président Laurent Lafon, pour la qualité du travail conduit au Sénat et l'efficacité de nos échanges en commission mixte paritaire. Je tiens enfin à rendre hommage aux rapporteurs, Frantz Gumbs pour l'Assemblée nationale, et Catherine Morin-Dessailly pour le Sénat, dont l'engagement et la rigueur ont permis d'aboutir à ce texte équilibré. Cet équilibre, nous ne l'avons pas recherché dans la facilité ; nous l'avons construit avec méthode.

Premièrement, en posant des critères clairs. La restitution ne sera possible que pour des biens dont l'origine, les conditions d'acquisition et la période sont précisément définies. Elle suppose des éléments établis, ou à tout le moins des indices sérieux, précis et concordants – nous avons refusé toute logique générale, toute automaticité et toute approximation.

Deuxièmement, en confiant l'examen des demandes à une instance scientifique, composée de manière équilibrée, chargée d'établir les faits et d'éclairer la décision publique. Ce choix est déterminant. Il dit notre attachement à une culture de la preuve, à une exigence de rigueur, à la place de la connaissance dans la décision.

Troisièmement, en maintenant la responsabilité pleine et entière de l'État. La sortie du domaine public demeure une décision souveraine, prise par décret en Conseil d'État, après un processus transparent et après information du Parlement. Lorsque d'autres personnes publiques sont concernées, leur accord est requis. Rien n'est dessaisi, rien n'est abandonné ; tout est assumé.

Quatrièmement, en inscrivant ces restitutions dans une perspective plus large : celle de la transmission et du partage des savoirs. Le texte renforce l'exigence de connaissance du parcours des œuvres et prévoit que chaque restitution s'accompagne d'une coopération culturelle, scientifique et muséographique renforcée.

En effet, chers collègues, ce texte est loin d'être une fin. J'aime à le voir au contraire comme un point de départ : le point de départ d'une politique culturelle nouvelle pour la France – une France qui assume pleinement sa place dans le monde, en particulier dans l'espace francophone. Oui, restituer, ce n'est pas simplement rendre. C'est reconnaître, c'est dialoguer, c'est construire une relation qui ne soit ni de domination ni de repli, mais d'échange et de respect. Le monde francophone est pour la France l'espace naturel de ce dialogue ; il est urgent qu'elle le réinvestisse pleinement.

La francophonie, telle qu'elle a été pensée dans la tradition gaulliste, n'est pas un héritage figé : c'est un espace vivant, une communauté de destin, fondée sur une langue partagée, mais aussi sur une certaine idée de la culture, de la liberté et de la dignité des peuples. Dans cet esprit, la France n'est jamais plus forte que lorsqu'elle parle avec les autres, et non à leur place. Elle n'est jamais plus fidèle à elle-même que lorsqu'elle fait vivre cette relation singulière qui unit les peuples francophones, non par contrainte, mais par choix. C'est aussi la vision qu'avait défendue le président Jacques Chirac : celle d'une francophonie ouverte, respectueuse des identités, attentive aux mémoires, mais résolument tournée vers l'avenir ; une francophonie qui ne se réduit pas à la langue, mais qui s'incarne dans des coopérations concrètes.

Le texte que nous allons voter s'inscrit pleinement dans cette perspective. Il ne se limite pas à organiser des restitutions ; il prévoit explicitement qu'elles s'accompagnent d'un renforcement des coopérations culturelles, éducatives et scientifiques avec les États concernés. Chaque restitution doit être aussi une occasion : une occasion pour des échanges accrus entre nos musées, pour des projets communs de recherche, pour une circulation des œuvres et des savoirs ; une occasion de faire rayonner la France dans le monde, et, surtout, d'y porter une autre voix que celle des empires voraces aux passions tristes.

En ouvrant ce chapitre des restitutions de biens culturels, nous avons deux écueils à éviter. Nous devons éviter autant Charybde que Scylla. Charybde, c'était le trou noir de l'oubli ; Scylla, c'était l'hydre de la repentance. J'estime que le texte issu de la commission a évité ces deux écueils ; c'est la raison pour laquelle je vous invite à le voter pleinement. (*Mme Sophie Errante applaudit.*)

DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme la présidente. La parole est à Mme Florence Joubert.

Mme Florence Joubert. Notre groupe l'a reconnu tout au long du débat parlementaire, cette loi-cadre a une vertu essentielle : simplifier les procédures de restitution et les rendre davantage fondées scientifiquement. Ce dernier point est central, tant ces restitutions relevaient du fait du prince : les multiples lois d'espèce donnent l'impression d'un processus opaque, ce qui alimente les critiques et les interrogations.

En effet, ces lois obligent le Parlement à se prononcer sans disposer des éléments susceptibles d'éclairer sa décision sur le plan scientifique, ce qui réduit souvent notre assemblée au rôle de chambre d'enregistrement des engagements de l'exécutif, loin du rôle de contrôle démocratique qui devrait être le sien. À cet égard, ce projet de loi-cadre constitue une avancée réelle dont le Parlement peut se réjouir. En outre, les garde-fous rajoutés par le Sénat avant toute décision de sortie d'un bien du domaine public – consultation obligatoire de la commission permanente des restitutions et d'un comité scientifique *ad hoc* réunissant les deux États –, paraissent pertinents.

Nous nous réjouissons aussi du maintien des bornes chronologiques – novembre 1815 et avril 1972 – en dépit des protestations de certains idéologues de l'extrême gauche. Il va de soi que l'ancienneté des biens rend très complexe la recherche de preuves scientifiques fiables justifiant leurs restitutions aux demandeurs.

Néanmoins, nous regrettons que certains amendements visant à encadrer plus efficacement ces restitutions aient été rejetés. Nous faisons référence ici à notre proposition deman-

dant que le rapport du comité scientifique soit nécessairement rendu public, sans avoir besoin de l'approbation de l'État demandeur. (*M. Pierre Pribetich s'exclame.*) Cela constituait pourtant un devoir de transparence nécessaire à l'égard des Français. Son rejet fait planer une réelle menace d'opacité autour du processus scientifique.

De même, nous regrettons la suppression des alinéas issus de l'amendement de notre collègue M. Mazaury, qui donnaient une garantie supplémentaire à la bonne conservation du bien restitué, en conditionnant la restitution à des engagements clairs de l'État demandeur sur la conservation, l'accessibilité et la protection juridique du bien.

En ce qui nous concerne, ce point de vigilance demeure. Il nous paraît essentiel de vérifier que l'État demandeur est en mesure de recueillir le bien concerné de façon adéquate. En effet, loin de vouloir imposer une forme de tutelle, comme certains le prétendent, cette demande vise simplement à rappeler que nombre de ces biens sont des témoignages universels de la créativité humaine, qui ne doivent pas risquer d'être mis en péril.

Si nous reconnaissons les avancées potentielles permises par cette loi-cadre, certains points demeurent problématiques. Malgré les dénégations du Gouvernement, nous pouvons craindre un appauvrissement significatif de certaines collections publiques, qui pourraient être vidées du fait de ce projet de loi. Pour l'instant, de manière rassurante, la liste des demandes reçues par la France est courte, mais qu'en sera-t-il demain si celles-ci venaient à se multiplier ?

Notre inquiétude repose davantage sur la validation potentielle d'un discours idéologique d'extrême gauche fondé sur la repentance et la promotion de réparations. Pour qu'elles demeurent légitimes, ces restitutions doivent rester proportionnées et se fonder uniquement sur des arguments scientifiques incontestables.

À ce titre, il nous semble indispensable que l'État auquel nous rendrions un bien culturel puisse témoigner de relations diplomatiques cordiales avec la France. S'il est totalement légitime de soutenir des pays qui cherchent à se réapproprier des éléments de leur patrimoine constitutifs de leur identité, cela ne peut servir de prétexte à une revanche politique contre la France. Notre groupe ne pourrait accepter que la France se soumette à certaines demandes vindicatives, notamment celles d'un État qui fait de la haine de notre pays un élément central de son discours.

M. Pierre Pribetich. Des noms !

Mme Florence Joubert. Rappelons enfin que certains objets réclamés sont des trophées de guerre qui ont été obtenus par nos soldats au combat. Ces trophées sont des témoins de notre histoire et n'ont donc pas vocation à être restitués. Certains iront-ils jusqu'à nous demander de rendre tous les drapeaux et fanions conservés aux Invalides, et qui ont été pris à l'occasion des victoires de nos armées sur tous les continents ?

Nous soutiendrons cette loi non seulement en raison des apports démocratiques et diplomatiques qu'elle permet, mais surtout en raison de notre attachement au patrimoine, à l'histoire et à l'identité de chaque peuple. Cependant, nous aurions souhaité que certains garde-fous supplémentaires soient retenus pour améliorer encore l'équilibre général de ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Marion.

M. Christophe Marion. Ce texte constitue la parfaite illustration du cheminement intellectuel et politique que nous pouvons réaliser collectivement. Au début des années 2000, les sénateurs étaient presque plus proactifs que les conservateurs du patrimoine pour répondre aux demandes de restitution, mais l'évolution remarquable des mentalités des professionnels a impulsé une volonté politique plus massive, engagée par le président de la République lui-même et incarnée par des ministres de la culture engagées, que nous saluons : Rima Abdul-Malak, Rachida Dati et vous-même, madame la ministre.

Le Parlement s'est illustré par la traduction législative de cette ambition : il a su améliorer les projets de loi de restitution du Gouvernement et initié les lois-cadres manquantes. Il a su prévoir une réponse pragmatique aux demandes tout en garantissant la participation et le contrôle des parlementaires sur la procédure.

On aurait pu craindre que cette loi ne voie jamais le jour, faute d'adhésion transpartisane, mais le Parlement a su évoluer politiquement. Nous voilà donc réunis pour l'adopter, je l'espère à l'unanimité. Nos débats, le mois dernier, ont été sereins, sans exagération ni caricature, à la hauteur de l'importance que revêt ce texte pour les États et les populations qui l'attendent. Alors que les députés de plusieurs groupes s'étaient abstenus en 2023 lors du vote de la loi relative à la restitution des restes humains, ils se sont cette fois tous exprimés en faveur du retour des biens culturels, preuve de notre maturité collective en la matière et de notre capacité à construire des solutions adaptées aux problèmes de nos concitoyens, les conservateurs en l'occurrence. La commission mixte paritaire, en particulier ses rapporteurs Catherine Morin-Desailly et Frantz Gumbs, l'a prouvé. Elle a finalisé l'examen du texte avec brio en simplifiant sa rédaction, en corrigeant des incohérences et en recentrant le texte sur son objet.

Elle propose ainsi une loi claire et juste, que les députés du groupe EPR auront plaisir à voter. Notre groupe se satisfait en particulier des principes qui semblent avoir guidé les rapporteurs dans leur choix : lisibilité pour les États demandeurs et cohérence avec le droit existant, notamment la loi-cadre de restitution des restes humains. Ces principes se sont notamment traduits par la conservation de la mention de « groupe humain », pour laquelle je vous remercie personnellement. Elle permet de symboliser notre considération et notre respect des populations qui peuvent être à l'initiative de la demande de leur État et qui sont probablement les plus en attente du retour de leurs biens.

Nous saluons également la solution de compromis que les rapporteurs ont imaginée pour valoriser l'intention du Gouvernement, qui l'avait déjà affirmée devant nous, de profiter de la procédure de restitution pour développer ou engager une coopération culturelle, scientifique et muséographique avec les États demandeurs. De même, l'inscription dans le code du patrimoine de la recherche de provenance au titre des missions exercées par les musées de France constitue une garantie bienvenue. Ces deux précisions enrichiront sans aucun doute nos pratiques muséales et feront des restitutions de véritables sources de savoir et de culture.

Nous approuvons les suppressions opérées par la CMP. Le droit de veto accordé aux parlementaires en séance publique allait à l'encontre des objectifs de cette loi-cadre, à savoir la simplification, la prévisibilité et la dépolitisation des restitutions. Il en était de même du conditionnement de la restitution à des engagements formels de l'État demandeur sur les conditions de conservation ou sur la garantie d'accessibilité. Non seulement la restitution est un transfert de propriété,

comme le précise clairement la nouvelle rédaction, qui nous prive moralement et techniquement de tout droit de regard sur un bien après sa restitution, mais en plus, notre démarche s'oppose philosophiquement à une telle méfiance à l'égard de nos partenaires.

Notre groupe restera vigilant quant aux moyens qui seront déployés pour garantir la mise en œuvre de cette loi-cadre. Nous partageons les craintes de nos collègues sur ce point, même si nous demeurons conscients des contraintes financières qui pèsent à la fois sur le ministère et sur les établissements culturels.

Par ailleurs, nous nous réjouissons de l'annonce relative à la restitution des restes humains faite par Mme la ministre en séance publique. Toutefois, je regrette personnellement que vous ayez fait le choix d'inscrire à notre ordre du jour une loi d'espèce plutôt qu'une loi-cadre. Le dossier guyanais ne doit pas faire oublier les demandes naissantes des autres territoires ultramarins, qu'elles concernent les restes humains ou les biens culturels présents dans nos collections publiques comme dans des collections étrangères. Nous espérons qu'elles seront traitées avec attention car notre devoir de mémoire ne peut être à géométrie variable.

Quand il s'agira, comme aujourd'hui, de garantir le droit des peuples à disposer de leur patrimoine, comme nous avons la chance nous-mêmes de pouvoir le faire, quand il s'agira de remplir notre devoir de mémoire face à notre histoire, quand il s'agira d'interroger et de moderniser nos pratiques culturelles, quand il s'agira d'apaiser, de transmettre et de réparer, le groupe EPR sera à vos côtés, madame la ministre. (*Applaudissements sur les bancs des commissions.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Taché.

M. Aurélien Taché. Nous sommes réunis cet après-midi pour adopter de manière définitive la loi-cadre visant à permettre la restitution des biens culturels ayant été spoliés pendant la colonisation. Plus de soixante ans après les indépendances, c'est une avancée considérable dans la décolonisation des esprits.

Des milliers d'œuvres d'arts et de trésors qui se trouvent dans les collections du musée Guimet ou du musée du quai Branly n'ont en effet absolument rien à y faire. Elles n'auraient jamais dû quitter leurs terres d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine ou d'Océanie. Au cours de la seule mission Dakar-Djibouti, conduite entre 1931 et 1933 à travers quatorze pays africains et considérée comme fondatrice de l'ethnologie française, 3 200 objets ont été pillés grâce aux fameux permis de capture scientifique que délivrait à l'époque le ministère des colonies. Michel Leiris exprima d'ailleurs ses remords dans *L'Afrique fantôme*, son journal de bord de la mission publié en 1934. Il y disait avoir eu l'impression de participer à un sacrilège.

L'année dernière, le musée du quai Branly a invité des chercheurs africains à étudier les conditions de collecte de ces objets sous la forme d'une exposition contre-enquête. Je salue bien sûr cette initiative. Malheureusement, l'exposition « 1913-1923 : L'Esprit du temps », qui se tient actuellement dans ce musée, ne reproduit pas ces précautions. Aucune explication n'est donnée sur le contexte colonial dans lequel les œuvres ont été collectées, c'est-à-dire, le plus souvent, pillées. Aucune mention n'est faite de l'influence considérable qu'elles ont pu avoir sur le travail d'artistes comme Matisse, Derain, Braque ou Picasso. Aujourd'hui encore, de grands créateurs comme Vuitton, Fendi, Isabel Marant et bien d'autres font défiler leurs modèles avec des

motifs traditionnels, mais ne créditent jamais les artisans et les peuples qui les ont créés. C'est ce qu'on appelle l'appropriation culturelle.

Dans son formidable ouvrage, *Au commencement était... une nouvelle histoire de l'humanité*, l'anthropologue David Graeber démontre parfaitement comment les Lumières n'auraient sûrement pas été ce qu'elles ont été sans le contact précoce des Européens avec les sociétés amérindiennes, qui ont très largement inspiré à Rousseau son mythe du bon sauvage, réputé vivre dans une société égalitaire.

Ce texte est un pas important vers la décolonisation des esprits, mais celle-ci est loin d'être terminée. Quand je vois que les groupes parlementaires du bloc central continuent de bloquer la création de la commission d'enquête que je propose pour faire la lumière sur le massacre colonial de Thiaroye au Sénégal ou le sort fait par le président Macron au rapport de Benjamin Stora sur les relations entre la France et l'Algérie, je me dis même que ce travail est encore gigantesque. Quand j'entends certaines interventions de ce côté de l'hémicycle (*L'orateur se tourne vers la droite de l'hémicycle*) sur ces questions, je me dis que certains n'ont même pas compris que la guerre était terminée. (*Mme Zahia Hamdane applaudit.*)

Je suis convaincu que si nous parvenons enfin à regarder une bonne fois ce passé colonial en face, un avenir nouveau peut s'ouvrir pour la coopération entre les peuples. C'est particulièrement vrai pour l'espace francophone – le président de la commission en a parlé – où la circulation des œuvres, des artistes et des chercheurs doit se généraliser. Je propose pour ma part la création, à côté de l'Académie française, d'une académie francophone en République démocratique du Congo pour que l'avenir de la langue française se décide d'abord là où elle est le plus parlée, en Afrique. Ce lieu pourrait aussi être l'endroit où de nouveaux imaginaires sont pensés et valorisés. La restitution, acte fondamental de justice, peut en effet devenir un outil de coopération scientifique et culturelle, dans l'intérêt des chefs-d'œuvre et de l'humanité.

Nous devons aussi prêter des œuvres. Je regrette d'ailleurs que mon amendement pour inscrire cet objectif dans le code du patrimoine ait finalement été laissé à la seule discrétion du Gouvernement. Gageons qu'il en fera bon usage.

La restitution des objets dont la spoliation est antérieure à 1815, qui n'est pas prévue par ce texte, devra continuer à faire l'objet de lois d'espèce. Ainsi, les deux codex entreposés au sein même de la bibliothèque de l'Assemblée nationale sont attendus par le Mexique et doivent lui être restitués au plus vite. Enfin, les collections privées, exclues de cette loi, ne pourront pas éternellement être ignorées. Un autre texte sera sûrement nécessaire pour en traiter.

Le débat sur la restitution devrait nous permettre d'en ouvrir un autre, sur la nécessité de mieux protéger notre propre patrimoine. Des œuvres majeures continuent en effet de quitter la France pour des collections étrangères, dans des conditions souvent opaques et obéissant parfois à des logiques purement financières, comme on l'a vu récemment avec le tableau *Le Désespéré*, de Gustave Courbet, qui est parti au Qatar sans que personne sache vraiment comment ni pourquoi. Si une large part des objets exposés au musée du quai Branly n'ont absolument rien à faire à Paris, la place des chefs-d'œuvre de l'impressionnisme, du symbolisme ou du cubisme n'est pas non plus à Abou Dabi.

En attendant, le groupe de La France insoumise votera en faveur de ce texte, qui grandit notre Assemblée nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Pribetich.

M. Pierre Pribetich. Au carrefour de notre patrimoine, de nos relations diplomatiques mais aussi de notre propre rapport à l'histoire, la restitution des biens culturels aux États qui en ont été privés du fait de leur spoliation nous engage collectivement. Elle interroge l'universalisme de l'art mais aussi les missions des musées du XXI^e siècle, qui doivent être un instrument de partage de cultures et de connaissances, un lieu de dialogue entre les peuples. Ce sujet est donc à la fois culturel et, surtout, diplomatique. Il appelle une réponse du législateur, qui doit être globale et novatrice par rapport aux anciennes pratiques muséales.

La restitution des biens culturels dérobés s'inscrit dans le sens de l'histoire. Restituer un bien culturel, ce n'est pas perdre un objet, c'est rendre une mémoire. La restitution nous engage donc sur la voie d'un patrimoine partagé qui dépasse la seule propriété juridique et l'appropriation captive des œuvres afin de privilégier leur accessibilité et leur circulation, au service du rapprochement des peuples dans un esprit d'universalisme.

Elle répond également à un enjeu mémoriel majeur. Certains biens portent une charge historique, symbolique et identitaire si lourde que leur rétention ne peut plus être acceptée, même au nom du principe gravé dans le marbre de l'inaliénabilité des biens publics. Ce qui a été pris sans voix doit être rendu avec dignité.

Nous saluons donc l'ambition de ce texte, qui établit un cadre juridique clair et organise une procédure administrative de déclassement. Nous ne voulons plus trancher au cas par cas, car cela fait perdre le sens réel de la restitution des biens. Nous ne sommes ni historiens ni experts de l'art : nous sommes avant tout des législateurs. Notre rôle est donc de poser des règles claires, permettant aux experts de prendre des décisions éclairées dans un cadre juridique sécurisé.

L'heure est donc venue de définir une doctrine et des critères objectifs, de faciliter la sortie d'œuvres du domaine public, de protéger nos musées confrontés à des demandes croissantes de restitutions. La création d'une commission nationale de restitution de biens culturels constitue une avancée majeure, car elle garantit rigueur, transparence et temps long. Elle évite tout arbitraire ou variabilité de la doctrine et de la position françaises.

Nous avons néanmoins deux réserves sur le texte de la CMP : l'une sur le choix de la borne temporelle, l'autre sur la parité.

Fixer une borne temporelle unique n'a pas de sens. Choisir une date, c'est réduire la portée symbolique et universelle du texte car cela perpétue une lecture eurocentrée de notre histoire. Nous avions défendu le principe d'un texte à portée réellement universelle, dans le temps et dans l'espace.

La seconde réserve porte sur la parité. En effet, conformément aux traditions du monde scientifique, une commission scientifique doit garantir une représentation équilibrée des deux parties, le pays demandeur et la France en l'occurrence. Nous avions proposé des amendements en ce sens, qui n'ont pas été retenus. C'est regrettable, car la rédaction finale du texte rompt avec les usages établis dans le milieu scientifique.

Les œuvres déplacées racontent une histoire. Les restituer, c'est avant tout accepter de la réécrire avec justice. Je ne désespère pas de faire évoluer la loi. La France montre

l'exemple et assume une démarche au niveau international. J'espère que notre loi donnera des ailes aux frises du Parthénon et à d'autres œuvres afin qu'elles rejoignent leur berceau. C'est donc dans un esprit constructif que le groupe Socialistes et apparentés votera en faveur de ce projet de loi. *(Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et LFI-NFP et sur plusieurs bancs du groupe EPR.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Lionel Duparay.

M. Lionel Duparay. Nous arrivons enfin au terme de l'adoption des lois-cadres qui structurent notre politique de restitution de biens culturels, après les textes relatifs aux restes humains et aux biens spoliés durant les persécutions antisémites du siècle dernier. Cette démarche répondait à une triple nécessité.

D'abord, une exigence de justice devant l'histoire. Il y a ceux qui veulent en faire table rase, ceux qui cherchent à la glorifier quitte à la falsifier, et puis il y a ceux qui la regardent en face et en admettent les turpitudes, non pour en faire pénitence, mais pour assumer en conscience le poids de notre passé, dans ses riches heures comme dans ses épreuves.

Avec ce texte, nous reconnaissons avant tout que la France ne souffre pas d'amnésie mémorielle. Quels seraient en effet le crédit et la légitimité de la voix de notre pays sur la scène internationale si nous ne nous conformions pas d'abord nous-mêmes à nos propres idéaux ? L'universalisme, le respect des États souverains et des droits de leurs peuples ne peuvent se défendre qu'en les incarnant dans l'action.

Il y a trop longtemps que cette question demeure une épine dans nos relations avec nombre de nos partenaires étrangers. Il ne s'agit ni de se flageller ni de s'auto-incriminer, ce qui n'a d'ailleurs que peu de valeur et d'effets. Il s'agit, au contraire, de se tenir debout face à notre histoire et face aux peuples qui l'ont un temps partagée.

Cela m'amène à dire que ce texte répond aussi à une exigence diplomatique. Soyons lucides et honnêtes : partout sur le continent africain, le sentiment antifrçais connaît un nouvel essor, attisé certes par des pouvoirs cherchant à l'instrumentaliser à des fins de politique intérieure, mais fondé aussi sur des blessures anciennes et profondes liées à notre passé colonial.

Bascule géopolitique majeure, changement complet de paradigme : en à peine cinq ans, la France a été chassée de toutes ses enclaves militaires, hormis à Djibouti et au Gabon. On assiste dans le même temps à une prédation nouvelle et décomplexée de la part de la Russie et de la Chine.

Face à cette situation, la France doit montrer qu'elle cherche à construire des partenariats d'un nouvel ordre, fondés sur le dialogue, la convergence d'intérêts communs et le respect réciproque. Entendons-nous bien, la main tendue que constitue ce texte n'est ni automatique, ni mue par une forme de culpabilité ou de repentance. Elle constitue un outil diplomatique précieux, qui doit servir à renouer ou à renforcer le dialogue avec des États réellement désireux d'avancer conjointement.

Conformément à l'esprit de la V^e République, la décision de la restitution appartiendra toujours au président de la République. Elle pourra toutefois s'appuyer sur les travaux d'un comité scientifique bilatéral, qui permettra de nourrir une réflexion mémorielle commune et de garantir les conditions d'exposition et de préservation des biens susceptibles d'être restitués.

La troisième exigence était de nature législative. Nous devons mettre un terme à ces lois d'espèce qui engorgeaient inutilement le Parlement et compliquaient sans raison les procédures de restitution pour les États demandeurs. Je me réjouis que nous soyons parvenus à trouver sans difficulté un consensus dans cette assemblée, puis un accord en CMP – signe que, quelles que soient les divergences qui nous opposent parfois, chacun jugeait bien qu'il fallait mettre fin à ce régime d'exception dysfonctionnel.

Notre assemblée peut s'honorer du travail sérieux accompli sur ce texte, qu'elle a utilement enrichi. Il est rare, sur un sujet d'une telle importance, qu'une convergence se dégage dans de si bonnes conditions. À cet égard, je tiens à remercier Mme la ministre, nos collègues sénateurs, ainsi que M. le rapporteur et les membres de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, pour ce cheminement commun qui vient clore le triptyque de ces lois dites de restitution, à la confluence d'enjeux historiques, muséaux, diplomatiques et mémoriels. (*M. le vice-président de la commission mixte paritaire applaudit.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Claude Raux.

M. Jean-Claude Raux. Nous arrivons au terme du parcours législatif de ce projet de loi relatif à la restitution des biens culturels. Ce texte était attendu depuis bientôt dix ans. Nous pouvons donc nous féliciter de cette avancée et en profiter pour remercier les associations mobilisées sur le sujet depuis si longtemps.

À l'issue de la commission mixte paritaire, le texte consacre certes des avancées, mais il conserve aussi des insuffisances que le groupe Écologiste et social se doit de souligner.

L'une des victoires majeures, que nous avons fortement appelée de nos vœux, est l'intégration du terme « groupe humain ». Jusqu'ici, le projet de loi reposait exclusivement sur une logique interétatique. Pourtant, nous le savons, de nombreux biens culturels revêtent une signification spirituelle, culturelle ou religieuse profonde pour des communautés qui ne se confondent pas nécessairement avec les structures étatiques contemporaines, dont les frontières ont bien souvent été tracées par les empires coloniaux au mépris des réalités locales.

S'en tenir à une approche strictement étatique aurait conduit à invisibiliser certains détenteurs symboliques de ces biens. En reconnaissant la place des communautés sous le terme « groupe humain », nous inscrivons enfin cette politique dans une démarche plus juste, plus inclusive et conforme aux réalités de la vie des peuples qui ont été colonisés.

De même, nous saluons l'amendement des rapporteurs relatif aux missions des musées, qui reprend l'objectif des propositions défendues par notre groupe tout au long des débats, en commission comme en séance. Désormais, le code du patrimoine précisera que les musées de France « s'attachent à établir et à faire connaître le parcours des œuvres ».

C'est enfin la reconnaissance que la recherche de provenance constitue une mission de service public et une condition indispensable pour avancer. Pour restituer, encore faut-il en effet identifier ce que nos institutions conservent dans les territoires, mais aussi ce qu'elles stockent parfois simplement dans leurs sous-sols et leurs réserves. Cette étape d'identification est une exigence préalable essentielle, si nous voulons rendre effectives les demandes de restitution et construire, avec les futurs États demandeurs, une relation plus égalitaire et respectueuse.

Cependant, le texte issu de la CMP fait l'impasse sur des garanties de transparence essentielles. Nous défendions l'obligation de motivation en cas de refus. Car enfin, comment bâtir une relation de confiance si la France peut opposer une fin de non-recevoir sans même en expliquer les raisons ? Le refus de motivation, c'est le terreau de l'arbitraire – un arbitraire d'autant plus dangereux dans la période politique que nous traversons.

Nous voyons en effet, sur certains bancs de cet hémicycle, notamment à l'extrême droite, prospérer un révisionnisme historique décomplexé. Cette extrême droite refuse de regarder notre histoire telle qu'elle a été ; elle préfère les mythes coloniaux à la vérité scientifique et qualifie chaque geste de justice et de dignité de « repentance ».

Refuser de motiver un refus, c'est laisser la porte ouverte à des nostalgiques de l'époque coloniale qui, au sein d'exécutifs locaux ou nationaux, pourraient bloquer des restitutions par pure idéologie réactionnaire ou pire, révisionniste. La reconnaissance des injustices historiques ne peut pas dépendre du bon vouloir politique local d'un exécutif qui souhaiterait réécrire l'histoire ou flatter des électors nostalgiques de la domination coloniale. La République n'a pas à avoir peur de son passé ; elle s'égare lorsqu'elle cherche à le cacher.

Enfin, vient la question des moyens. Inscrire la recherche de provenance dans la loi est un premier pas mais, sans moyens humains, il s'agira d'un pas de côté. Pour identifier et documenter, il faut des historiens et des historiennes, des archivistes, des conservateurs et des conservatrices. On nous a répondu qu'il ne fallait pas surcharger nos institutions déjà en difficulté, et que le débat aurait lieu lors du prochain débat budgétaire.

Nous prenons donc date : rendez-vous au prochain budget. Nous y attendons tous les députés qui se félicitent aujourd'hui de l'adoption de ce texte, ainsi que le Gouvernement. Car adopter cette loi sans voter demain les crédits nécessaires à nos institutions culturelles relèverait de la simple posture, voire de l'imposture.

La diplomatie culturelle et les enjeux de réparation ne peuvent être de simples variables d'ajustement. Pour que ce travail de réparation soit sérieux, des postes et des budgets dédiés seront nécessaires. Nous serons là pour les exiger et pour vérifier que l'ambition affichée aujourd'hui à la tribune se traduise bien en moyens nécessaires.

Pour conclure, ce texte permet de regarder notre histoire coloniale en face, sans détourner le regard. Mais pour être réellement à la hauteur de cette ambition, il devra s'accompagner d'une volonté budgétaire sans faille et d'une transparence absolue, seule à même de protéger la loi des tentations révisionnistes.

Nous voterons donc ce texte, tout en restant d'une vigilance totale. Nous attendons par ailleurs la loi relative aux restes humains de Guyane. En effet, la justice ne se décrète pas, elle se construit collectivement, avec de la volonté politique et des moyens. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et SOC.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Erwan Balanant.

M. Erwan Balanant. Les musées sont, par nature, des lieux où se rencontrent passé et avenir, des lieux de mémoire et d'histoire, des lieux de récits et d'imaginaires. Ils ne se limitent pas à conserver et à exposer des œuvres singulières, mais reflètent, auprès du plus grand nombre, l'évolution de nos sociétés, celles d'hier comme celles de demain.

Leur richesse tient aussi à leur capacité à être des espaces vivants d'échanges, de transmission et de partage. À ce titre, ils se réinventent en permanence, développent des coopérations culturelles et multiplient les partenariats et les prêts internationaux. Mais nos musées seront d'autant plus riches qu'ils s'appuieront sur des collections plus équitables et plus justes.

Défendre aujourd'hui une procédure dérogatoire au principe d'inaliénabilité des collections publiques, tout en définissant un cadre temporel précis pour les biens concernés, répond à un enjeu majeur auquel nos musées sont confrontés. Alors même que les restitutions de biens culturels peuvent contribuer à réparer des plaies profondes et à restaurer une mémoire collective, ces procédures sont longtemps demeurées rares, complexes et particulièrement longues.

Ce texte clôt ainsi un tournant et reconnaît le rôle fondamental des œuvres culturelles dans la construction du bien commun et la transmission de l'héritage de tout un peuple.

En janvier 2023, la ministre de la culture Rima Abdul-Malak a annoncé un triptyque législatif historique en matière de restitution des biens culturels. En juillet 2023, le Parlement a adopté le projet de loi relatif à la restitution des biens culturels ayant fait l'objet de spoliations dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945. En décembre de la même année, le Parlement a adopté la proposition de loi relative à la restitution des restes humains appartenant aux collections publiques.

Le texte que nous nous apprêtons à voter aujourd'hui s'inscrit pleinement dans cette dynamique et constitue l'aboutissement d'un processus politique et culturel plus large, qui replace les exigences de justice historique et sociale au cœur des relations culturelles. Les procédures de restitution ne sauraient en effet être réduites à de simples transferts matériels : elles constituent le retour légitime d'objets de mémoire et de témoignages sensibles vers les terres et les cultures auxquelles ils appartiennent.

Par ailleurs, ce texte reconnaît que la question de l'accès à la culture, au patrimoine sensible et à l'histoire relève d'un enjeu fondamental de restauration de la dignité des peuples. Chaque restitution porte ainsi une dimension profondément symbolique : elle reconnaît les souffrances engendrées par les spoliations illicites du passé et la dépossession, pour des peuples entiers, d'une partie de leur mémoire et d'un fragment de leur civilisation.

Simplifier et sécuriser ces procédures, dès lors qu'un État demandeur engage une démarche de restitution, revient à reconnaître le rôle fondamental de la culture dans la transmission des récits. C'est aussi reconnaître l'importance, pour les peuples concernés, de renouer avec les pratiques, les traditions et les contextes qui ont façonné ces œuvres.

Trois ans plus tard, ce troisième acte entérine l'ouverture d'une circulation plus juste et plus équitable des œuvres culturelles. Il réaffirme l'exigence de relations internationales fondées sur le respect mutuel, la coopération et le partage. Il consacre la reconnaissance de ces biens comme de véritables objets de mémoire, porteurs d'histoires et d'émotions, des témoignages sensibles capables de faire revivre le passé tout en façonnant l'avenir commun de tout un pays.

Pour toutes ces raisons, le groupe Démocrates remercie les deux rapporteurs pour la qualité de leurs travaux, et plus particulièrement notre collègue Frantz Gumbs, dont nous avons pu mesurer l'engagement constant tout au long des débats. Ces travaux ont permis d'aboutir à une rédaction

équilibrée, conciliant le respect dû aux États demandeurs avec notre volonté affirmée de favoriser des restitutions justes, responsables et légitimes. Nous voterons donc avec enthousiasme en faveur de ce texte. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Dem et EPR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jérémie Patrier-Leitus.

M. Jérémie Patrier-Leitus. Si le patrimoine a une vocation universelle, nous savons tous qu'il est aussi un élément essentiel de la construction des nations. C'est le sens de ce projet de loi, qui dote la France d'un cadre juridique général permettant de restituer des biens culturels illicitement acquis. Nos collections publiques, notre droit du patrimoine et notre politique étrangère parlent enfin le même langage.

Vous l'avez dit, madame la ministre, ce texte est l'achèvement d'un triptyque législatif guidé par une seule et même logique : substituer aux lois d'espèce un cadre stable, transparent et prévisible. Je tiens à saluer l'engagement de votre prédécesseure Mme Rima Abdul-Malak, le vôtre, ainsi que la qualité du travail accompli par les deux assemblées, notamment par Mme Morin-Desailly, rapporteure au Sénat, et par notre rapporteur Frantz Gumbs. La commission mixte paritaire réunie la semaine dernière est parvenue à un accord qui préserve l'essentiel. Soyons cependant lucides : ce texte ne soldera pas l'ensemble du débat sur les restitutions. Certaines demandes resteront en dehors de son périmètre. La voie de la loi d'espèce restera ouverte, mais elle deviendra l'exception.

Ce texte n'est pas une loi de repentance ou de réécriture de l'histoire. Ce n'est pas davantage une loi qui ouvrirait un droit automatique à la restitution. C'est une loi qui pose enfin un cadre à la hauteur d'une période de notre histoire que nous devons regarder en face. Nous le savons tous : il fut un temps où les vaisseaux qui partaient de nos ports rapportaient autre chose que des épices et du sucre. Ils rapportaient des dieux arrachés à leurs autels, des masques que des mains avaient sculptés pour les esprits et que des mains européennes ont jetés dans des caisses comme on jette des pierres ; ils rapportaient des trônes vidés de leurs rois, des manuscrits dont nul ici ne connaissait l'écriture et qui étaient pourtant la mémoire d'un peuple. Dans cette aventure-là, il y eut certes des hommes de bonne foi, mais il y eut surtout la violence et le mépris des cultures. Les biens dont nous parlons en sont les témoins muets. Ils dorment depuis des années dans nos vitrines, sous une lumière qui n'est pas la leur. Restituer, ce n'est pas effacer l'histoire, car l'histoire ne s'efface pas, et celui qui le croit n'a rien compris à l'histoire. Restituer, c'est reconnaître, c'est dire à ces peuples que nous savons. C'est leur rendre, non pas leur passé, mais la part de leur âme qui a survécu dans la pierre, dans le bois, dans le bronze. Nous votons donc aujourd'hui une loi qui porte un regard lucide sur cette part de notre histoire.

Ce texte est juste, parce qu'il répond aux attentes légitimes de pays qui, du fait de l'histoire, ont été privés de biens constitutifs de leur identité culturelle. Il est rigoureux, parce qu'il n'instaure aucun automatisme et confie l'examen de chaque dossier à une instance scientifique et indépendante. Le groupe Horizons & indépendants votera donc sans hésitation en faveur des conclusions de la commission mixte paritaire.

Le texte marque aussi l'aboutissement d'un chantier législatif qui commença par la restitution des biens dont les Français de confession juive avaient été spoliés durant la Shoah. En cet instant, je veux exprimer ma profonde tristesse et mon émotion à l'annonce de la disparition soudaine de

Pierre-François Veil, fils de Simone et Antoine, président de la Fondation pour la mémoire de la Shoah. Homme d'engagement, il fit de la transmission de la mémoire de la Shoah, de la restitution aux Juifs de France des biens spoliés et de la lutte contre l'antisémitisme les combats de sa vie. Humaniste, combattant des Lumières, il manquera à la France, qu'il aimait tant. « La mémoire n'est pas seulement un devoir, c'est aussi une promesse » ; je forme le vœu que ces mots de Simone Veil éclairent l'ambition de cette loi, pour que les restitutions qu'elle permettra contribuent à la concorde entre les nations et à l'équilibre entre la vocation universelle du patrimoine et son rôle essentiel dans la construction des nations et dans l'identité des peuples. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur plusieurs bancs du groupe EPR. – M. le rapporteur applaudit également.*)

Mme la présidente. Sur l'ensemble du projet de loi résultant des travaux de la commission mixte paritaire, je suis saisie par le groupe Les Démocrates d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Jean Bodart.

M. Jean Bodart. Nous nous prononçons aujourd'hui sur les conclusions de la CMP sur le projet de loi relatif à la restitution de biens culturels provenant d'États qui, du fait d'une appropriation illicite, en ont été privés. Paul Ricoeur écrivait que « le devoir de mémoire est le devoir de rendre justice, par le souvenir, à un autre que soi ». Au fond, c'est de cela qu'il est question : permettre à notre droit de reconnaître que certains biens culturels n'auraient jamais dû quitter les peuples auxquels ils appartenaient. C'est la raison pour laquelle le groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires considère que le texte qui nous est soumis est de nature à honorer notre droit.

Derrière ces œuvres, ces objets, ces trésors parfois exposés depuis des décennies dans nos collections nationales, il y a des circonstances d'acquisition que nous ne pouvons plus regarder avec indifférence : des prises de guerre, des spoliations, des transferts imposés dans un contexte de domination coloniale ou de violence politique. Il y a aussi des peuples, des communautés, des États, qui attendent la restitution de ces biens parfois investis d'une fonction culturelle, spirituelle ou symbolique et qui ne comprennent plus qu'une part aussi emblématique de leur patrimoine national demeure exposée à des milliers de kilomètres de son lieu d'origine, sur un autre continent que le leur.

Le texte ouvre à cet égard un nouveau chapitre de notre droit du patrimoine, puisqu'il propose d'organiser enfin une procédure administrative permettant le déclassement de nos collections de certains biens culturels pour les restituer à un État étranger qui en a été spolié, notamment au cours de la période coloniale. Jusqu'à présent, ces œuvres acquises de manière illicite, souvent par la violence, ne pouvaient être restituées qu'au cas par cas, au terme de l'adoption d'une loi d'espèce, d'une loi d'exception. En effet, le code du patrimoine pose le principe de l'inaliénabilité des œuvres relevant du domaine public, c'est-à-dire des collections françaises. En théorie, ce principe protège nos collections ; en pratique, il empêche la restitution de biens culturels mal acquis et oblige à adopter, pour chaque restitution, une loi spécifique.

Il était donc temps – près de dix ans après le discours de Ouagadougou, dans lequel le président de la République appelait à créer les conditions de restitutions temporaires ou définitives du patrimoine africain – que notre droit évolue. Depuis ce discours d'Emmanuel Macron, des resti-

tutions ponctuelles ont eu lieu, mais surtout, le Parlement a adopté, en 2023, une loi plus générale permettant de restituer les biens spoliés dans le contexte des persécutions antisémites. Lors de l'examen de cette loi, nous avions d'ailleurs déjà exprimé notre soutien à la démarche consistant à passer par des lois-cadres. Nous nous félicitons donc que ce texte, qui fournit enfin un cadre pérenne pour les biens qui ont fait l'objet d'une acquisition illicite lors de la période coloniale, soit en passe d'être adopté.

Néanmoins, notre groupe regrette que plusieurs apports importants de l'Assemblée nationale aient disparu lors du passage du texte en commission mixte paritaire. Je pense notamment à la suppression de la disposition tendant à ce que l'opposition soit représentée parmi les parlementaires participant à la Commission nationale de restitution des biens culturels. Nous regrettons aussi et surtout qu'ait été supprimée la disposition prévoyant qu'en cas de refus de restitution, une motivation écrite, détaillée et publique des raisons du refus serait produite. Sur des sujets aussi sensibles, la transparence est de rigueur : elle est le fondement d'un dialogue respectueux et le terreau des relations de confiance entre pays.

Pourtant, ces quelques regrets ne doivent pas masquer l'évolution de notre droit que ce texte entérine. Pour notre groupe, accepter cette logique de restitution ne revient ni à renier notre histoire ni à fragiliser nos musées. Comme l'écrivait Édouard Glissant, il faut « agir dans son lieu, penser avec le monde ». Le projet de loi traduit précisément cette ambition : il s'agit d'assumer notre histoire tout en construisant un rapport plus juste aux autres nations. C'est pourquoi nous voterons en faveur du texte.

Mme la présidente. La parole est à Mme Mereana Reid Arbelot.

Mme Mereana Reid Arbelot. Chers collègues, *ia ora na* – Bonjour à tous ! Députée de Polynésie française, je prends la parole avec une conscience particulière de ce que représente pour nos territoires l'histoire que je m'apprete à évoquer. L'histoire de la France, telle qu'elle est enseignée et transmise, est aussi faite d'une part qui dérange, souvent mise au second plan, voire passée sous silence : celle qui concerne l'existence d'un empire, faite de conquêtes et de domination.

Du XVI^e au XX^e siècle, la France a constitué l'un des plus vastes empires coloniaux. Elle a compté près de quatre-vingts colonies au cours de son histoire, se plaçant parmi les principales puissances coloniales, derrière l'empire britannique. Un premier espace colonial s'est développé en Amérique du Nord, dans les Caraïbes – notamment à Saint-Domingue, en Martinique et en Guadeloupe –, ainsi qu'en Afrique et en Inde. Un second s'est construit à partir du XIX^e siècle, d'abord en Algérie, puis en Asie et en Océanie, incluant notamment la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie.

Cette expansion a longtemps été présentée comme une source de grandeur et de prospérité, mais elle s'est aussi accompagnée d'une réalité autrement plus sombre : celle de sociétés bouleversées, de communautés brutalisées et de millions de vies brisées. Ce système reposait sur une idéologie de domination et de hiérarchisation des peuples. La prétendue mission civilisatrice a servi de justification à l'imposition d'un modèle culturel, religieux et politique fondé sur une supériorité affirmée. Au nom de cette vision, des violences ont été commises, des identités niées, des cultures marginalisées. Des femmes, des hommes et des enfants ont été déshumanisés jusqu'à être exhibés lors d'expositions coloniales ; ce traitement s'est parfois même étendu à leurs restes, encore détenus dans les collections publiques.

Dans les territoires colonisés, les langues ont été étouffées, les pratiques culturelles moquées ou prohibées, les savoirs dénigrés. Pourtant, ce sont ces mêmes cultures que l'on admire désormais dans les musées, ce sont ces mêmes objets que l'on expose, sans dire comment ils ont été obtenus ni dans quelles conditions ils ont été arrachés aux communautés.

On entend parfois dire – et il faut l'entendre ici – que ces objets auraient été préservés par leur présence en France ; que sans cela, ils auraient disparu. Faudrait-il donc remercier la colonisation ? Rappelons que ceux qui ont pris sont aussi ceux qui ont bouleversé, fragilisé, parfois détruit les sociétés dont ces objets sont issus. Ils ont imposé leur ordre, leur modèle, leurs normes. Sans la colonisation, ces peuples auraient été libres de faire évoluer leur culture, de la transmettre et de la préserver selon leur propre choix. Ce ne sont pas de simples objets, ce sont des fragments d'histoire, des fragments d'identité, des fragments de mémoire, mais pas n'importe lesquels : ce sont l'histoire, la mémoire et l'identité des peuples qui les ont produits. Dès lors, la question n'est plus seulement patrimoniale, elle est morale. Elle appelle une réponse claire : restituer ce qui a été pris. Le texte que nous examinons aujourd'hui s'inscrit dans cette démarche. Il constitue une avancée importante. Il traduit une prise de conscience et une volonté de réparation que nous saluons. Restituer, ce n'est pas seulement rendre des objets, c'est reconnaître et assumer une histoire. C'est contribuer à restaurer des dignités : celle des peuples colonisés et celle de la France.

Toutefois, cette avancée demeure partielle. Le texte fixe des limites, notamment temporelles, qui excluent une partie de l'histoire coloniale, en particulier celle du premier espace colonial constitué dans les Amériques et dans les Caraïbes. Il laisse ainsi de côté une part essentielle des spoliations. Madame la ministre, un pas est franchi ; allons plus loin.

Par ailleurs, de nombreux territoires qui composent la République, les territoires dits d'outre-mer, ont été concernés par ce processus. Ils portent encore la trace des spoliations.

Je tiens à saluer, à ce titre, l'inscription à l'ordre du jour du Sénat d'une proposition de loi relative à la restitution des restes kali'na et arawak de Guyane. C'est une avancée attendue et un combat ancien. *(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur plusieurs bancs du groupe SOC.)*

Mais il ne saurait y avoir, d'un côté, les territoires devenus indépendants, et de l'autre, les territoires qui sont toujours français. Tous ont connu des formes de dépossession. Tous attendent une reconnaissance à la hauteur de leurs blessures. Madame la ministre, s'il nous est impossible de changer le passé, nous pouvons choisir la manière dont nous construisons l'avenir. L'Histoire elle-même attend sa propre reconnaissance.

Le groupe GDR votera ce texte, conscient de son utilité mais lucide sur ses limites. Lorsqu'un tel mouvement est engagé, il doit aller jusqu'à son terme. Nous resterons entièrement mobilisés pour que cette démarche soit élargie à l'ensemble des territoires concernés. *Maururuu – merci ! (Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur plusieurs bancs des groupes SOC, EcoS et Dem.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Maxime Michelet.

M. Maxime Michelet. En première lecture, le mois dernier, nous avons unanimement reconnu le caractère insatisfaisant de la procédure actuelle de restitution des biens illicitement appropriés car elle imposait le recours à des lois d'espèce. Une loi d'espèce a chaque fois été nécessaire pour la restitution de

biens culturels au Bénin, au Sénégal ou à la Côte d'Ivoire. Ces procédures apparaissant inutilement longues et lourdes, la démarche de simplification nous semblait évidente. Mais nous étions entrés dans ce débat avec vigilance, conditionnant notre vote à quelques garanties, notamment sur les bornes chronologiques ou sur la place réservée au contrôle parlementaire.

Nous avons voté en faveur du texte en première lecture en raison du maintien des bornes chronologiques, du vote de plusieurs amendements renforçant le contrôle du Parlement et de l'adoption d'un amendement instaurant des garanties de conservation et d'exposition au public des biens restitués. Seules les bornes chronologiques ont survécu à la commission mixte paritaire.

Si nous pouvons entendre les arguments relatifs aux garanties de conservation et d'exposition, quand bien même nous ne les partageons pas et que nous aurions aimé que ce texte ne se contente pas de la réparation mais se préoccupe aussi de la coopération, nous regrettons vivement que le contrôle parlementaire soit totalement absent du texte issu de la commission mixte paritaire. Que la procédure soit simplifiée ne saurait en justifier l'exclusion des représentants du peuple.

Le dispositif proposé est sans ambiguïté : la sortie du domaine public d'un bien culturel sera désormais prononcée par décret, au terme d'une procédure d'instruction, au cours de laquelle le Parlement n'interviendra à aucun moment de manière contraignante. Les parlementaires seront ainsi présents au sein de la commission de restitution mais noyés parmi bien d'autres membres et le Parlement sera seulement informé des travaux par l'intermédiaire des commissions permanentes compétentes.

Pourtant, quand il s'agit de déroger à l'inaliénabilité des collections nationales, le Parlement n'a pas à être associé à la marge ou seulement informé : il doit disposer d'un pouvoir de contrôle effectif, d'un réel droit à la parole et, le cas échéant, d'un droit d'opposition à la restitution par simple décret.

Au cours des débats, le groupe UDR avait ainsi proposé par amendement que les commissions permanentes compétentes de l'Assemblée et du Sénat émettent un avis non contraignant, afin que l'opinion des représentants de la nation soit au moins consignée et que, le cas échéant, le ministère soit amené à rendre son décret en assumant sa divergence avec la représentation nationale. Cet amendement n'avait pas été retenu, mais un amendement instaurant un mécanisme de veto des commissions avait été adopté dans cet hémicycle.

Malheureusement, dans le texte issu de la commission mixte paritaire, ce mécanisme de veto a disparu et la voix du Parlement est réduite au silence.

Les garanties de représentation de l'opposition parmi les parlementaires siégeant à la commission de restitution ont également été retoquées en CMP, alors que cette présence était une garantie démocratique notable face à une procédure renvoyée au champ réglementaire.

Dès lors, il est impossible au Parlement de s'opposer à la restitution de biens culturels à des pays avec lesquels les relations diplomatiques n'auraient pas la qualité attendue ; le Parlement ne peut pas contraindre une restitution par décret, pas même au profit d'une restitution par loi d'espèce ; il ne peut pas exprimer sa position, potentiellement divergente, sur tel ou tel dossier.

Pourtant, – faut-il le rappeler ? – les collections nationales ne sont pas la propriété de l'administration, du ministère ou du Conseil d'État, mais celle de la nation française. On ne saurait déroger à leur inaliénabilité dans une procédure qui méconnaît à ce point les droits des représentants de la nation.

Eu égard à ce manquement démocratique et à cette méconnaissance des droits de la souveraineté nationale, le groupe de l'Union des droites pour la République ne joindra pas ses voix au vote de cette proposition de loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDR.)*

Mme la présidente. La discussion générale est close.

VOTE SUR L'ENSEMBLE

Mme la présidente. Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi, compte tenu du texte de la commission mixte paritaire.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	153
Nombre de suffrages exprimés	141
Majorité absolue	71
Pour l'adoption	141
contre	0

(L'ensemble du projet de loi est adopté.) (Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, EcoS, Dem et GDR.)

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures vingt, est reprise à seize heures trente.)

Mme la présidente. La séance est reprise.

3

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030

Suite de la discussion d'un projet de loi

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense (n° 2630, 2695 rectifié).

Depuis le début de l'examen du texte, nous avons examiné 94 amendements sur un total de 665 amendements en discussion, à un rythme moyen de 14 amendements par heure. À ce rythme, il nous faudrait quarante heures pour achever l'examen des 571 amendements restants, alors qu'il ne reste que dix-huit heures de séance ouvertes jusqu'à jeudi soir minuit. Je limiterai donc les prises de parole sur les amendements à un orateur pour et un orateur contre, à l'exception des sujets qui nécessiteraient un débat plus large.

DISCUSSION DES ARTICLES

(suite)

Mme la présidente. Hier soir, l'Assemblée a poursuivi l'examen des articles, s'arrêtant à l'amendement n° 722 à l'article 1^{er} et au rapport annexé.

Article 1^{er} et rapport annexé *(suite)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Delphine Lingemann, pour soutenir l'amendement n° 722.

Mme Delphine Lingemann. Permettez-moi d'abord de rendre hommage à Pierre Pascallon, député du Puy-de-Dôme, qui est décédé hier. J'ai eu la chance de travailler à ses côtés ici même, dans son équipe parlementaire. Membre engagé de la commission de la défense nationale et des forces armées, Pierre Pascallon défendait avec conviction une certaine vision des questions militaires, puisqu'il a été le premier parlementaire à s'intéresser aux drones. Après la fermeture de l'École nationale technique des sous-officiers d'active (Entsoa), il a permis au 28^e régiment de transmissions de s'installer à Issoire, ville dont il a été le maire pendant plus de vingt ans.

L'amendement n° 722 vise à renforcer la formation des étudiants en médecine aux situations de crise et de conflit armé. En cas de conflit majeur, la France aura besoin de soignants capables d'agir vite et bien dans des conditions extrêmes. Certains étudiants ont déjà vécu cette réalité : en mars 2026, dans le cadre de l'exercice Orion, une trentaine d'étudiants en médecine, pharmacie et odontologie de l'université de Lorraine ont passé une journée à l'établissement de ravitaillement sanitaire des armées (Ersa) de Marolles. L'assemblage de trousses de combat, la pose de garrots et de pansements compressifs, l'extraction d'un blessé sous pression sont autant de gestes concrets qui ne s'apprennent pas dans un amphithéâtre. La France gagnerait à imiter des pays comme la Belgique, qui a récemment intégré la médecine de guerre dans la formation de ses étudiants en médecine.

Mme la présidente. La parole est à M. Yannick Chenevard, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour donner l'avis de la commission.

M. Yannick Chenevard, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées. Ce que vous demandez figure déjà dans les programmes d'études des étudiants en médecine. Je pense aux attestations de formation aux gestes et soins d'urgence de niveaux 1 et 2, et aux diplômes universitaires (DU) en médecine d'urgence et en médecine de catastrophe. De façon générale, tous les étudiants en médecine, les infirmiers et les infirmiers anesthésistes ont accès à ce type de formation. En outre, tous les citoyens français qui le souhaitent peuvent suivre la formation aux premiers secours citoyens (PSC) dispensée par les sapeurs-pompiers et les associations agréées de sécurité civile. J'émet donc un avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre des armées et des anciens combattants, pour donner l'avis du Gouvernement.

Mme Catherine Vautrin, ministre des armées et des anciens combattants. Au nom du Gouvernement, je voudrais adresser nos condoléances à la famille de Pierre Pascallon et l'assurer

que nous sommes en union de pensée avec elle. S'agissant de l'amendement, permettez-moi d'apporter quelques précisions. En coopération avec le service de santé des armées, le ministère chargé de la santé s'apprête à publier un vademecum de la prise en charge du blessé de guerre. Cela permettra de partager le retour d'expérience avec la médecine civile. Votre amendement est satisfait. Je vous demande de bien vouloir le retirer.

Mme la présidente. La parole est à Mme Delphine Lingemann.

Mme Delphine Lingemann. Si j'ai bien compris, madame la ministre, il s'agit d'une généralisation de la formation à l'ensemble des étudiants, et non d'une simple option ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Oui.

Mme Delphine Lingemann. Dans ce cas, je retire l'amendement.

(L'amendement n° 722 est retiré.)

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 373, je suis saisie par le groupe Socialistes et apparentés d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Bastien Lachaud, pour un rappel au règlement.

M. Bastien Lachaud. Je le formule sur le fondement de l'article 35. Nous venons d'apprendre par une dépêche de l'Agence France-Presse que le président de la République avait ordonné au porte-avions *Charles de Gaulle* de franchir le canal de Suez pour se prépositionner à proximité du détroit d'Ormuz.

Mme la présidente. Monsieur le député, cela n'a aucun rapport avec l'article 35.

M. Bastien Lachaud. Bien sûr que si !

Mme la présidente. Non, cela n'a aucun rapport avec l'article 35 du règlement.

M. Pierre Henri. Allez vous exprimer dans la salle des Quatre-Colonnes !

M. Bastien Lachaud. Je parle de l'article 35 de la Constitution, aux termes duquel le Gouvernement informe le Parlement de sa décision de faire intervenir les forces armées à l'étranger.

Mme la présidente. Vous n'aviez pas mentionné la Constitution.

M. Bastien Lachaud. Le porte-avions est envoyé en mission pour sécuriser le détroit d'Ormuz. Puisque la ministre des armées est au banc des ministres, peut-être pourrait-elle informer le Parlement et nous en dire plus sur la coalition, sur les objectifs et le calendrier de la mission ainsi que sur les discussions que la France mène avec l'Iran et les États-Unis.

Article 1^{er} et rapport annexé (suite)

Mme la présidente. La parole est à M. Sébastien Saint-Pasteur, pour soutenir l'amendement n° 373.

M. Sébastien Saint-Pasteur. Nous partons d'un constat simple : dans ce texte actualisant la programmation militaire, il est beaucoup question de masses, de stocks, de volumes et de montée en puissance ; c'est nécessaire, mais nous devons aussi parler de formation. Dans les armées, la formation n'est pas un sujet secondaire. Elle conditionne la disponibilité réelle des forces, la sécurité des personnels, la maîtrise des équipements, l'intégration des nouvelles technologies et la capacité à agir dans des environnements de plus en plus complexes.

C'est encore plus vrai en ce qui concerne la réserve. Nous ne pouvons pas demander aux réservistes de prendre davantage de place dans notre modèle de défense sans leur garantir un niveau de formation suffisant, régulier et adapté aux missions qui leur sont confiées. L'enjeu n'est pas seulement d'augmenter les effectifs, mais aussi de transformer ces effectifs en capacités opérationnelles réelles. Une réserve plus nombreuse mais insuffisamment formée ne répondrait pas pleinement aux besoins de nos armées. À l'inverse, une réserve mieux formée, entraînée et intégrée aux unités peut devenir un véritable levier de résilience, de soutien et de crédibilité.

Le contexte stratégique nous l'impose : nous devons penser autant la qualité que la quantité. C'est la qualité de la formation qui rendra nos forces plus effectives et plus efficaces. Le Conseil supérieur de la fonction militaire a fixé un objectif de 1 000 formateurs supplémentaires. Parce que nos forces armées reposent aussi sur nos réserves, nous devons mieux former nos réservistes – et le faire sans réserve. *(Sourires. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Il est assez difficile d'affirmer avec certitude qu'il faudrait 1 000 formateurs supplémentaires. Ce qui est important, c'est d'accompagner les réservistes, avec un nombre suffisant de formateurs par rapport au nombre de nouveaux arrivants. On ne peut donc pas fixer une trajectoire de cette nature dans le texte. Je demande le retrait de l'amendement ; à défaut, j'émettrai un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. La présente actualisation de programmation militaire prévoit que les effectifs du ministère des armées augmenteront de 8 750 équivalents temps plein (ETP) sur la période 2027-2030. Il importe de bien avoir en tête que cette évolution répond à des besoins pluriels : non seulement aux besoins en matière de formation, que vous avez évoqués, mais aussi à la nécessité de s'adapter à de nouveaux équipements et de monter en compétence dans les nouveaux domaines de conflictualité. Alors que les retours d'expérience font régulièrement évoluer l'organisation de nos armées, déterminer dès maintenant l'affectation précise de ces ETP aurait tendance à trop figer cette organisation. C'est la raison pour laquelle j'émet un avis défavorable sur l'amendement.

En ce qui concerne la question posée par M. Lachaud, je vous confirme que le président de la République a décidé que le groupe aéronaval franchirait le canal de Suez. Je ne vous apprendis rien en vous disant qu'il entrera alors en mer Rouge, où il se tiendra aux côtés de nos frégates. Il ne sera donc pas près du détroit d'Ormuz. La position de la France reste strictement la même : elle encourage au règlement diplomatique du conflit et demande la réouverture du détroit d'Ormuz. Des discussions devront ensuite être engagées avec les assureurs et les armateurs. C'est seulement après cela que nous pourrions agir, de manière défensive, en aucun cas offensive, pour sécuriser le passage du détroit.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 373.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	89
Nombre de suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27
Pour l'adoption	18
contre	35

(L'amendement n° 373 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Delphine Lingemann, pour soutenir l'amendement n° 740.

Mme Delphine Lingemann. Il tend à permettre aux parlementaires de s'engager dans la réserve opérationnelle, ce qui est aujourd'hui impossible. L'article L.O. 142 du code électoral interdit aux parlementaires d'exercer des fonctions publiques non électives, ce qui, d'après l'interprétation de la jurisprudence administrative, inclut la réserve opérationnelle. Pourtant, je pense que nous pourrions tous, à notre niveau, apporter une expérience utile en servant ponctuellement dans cette réserve. Je suis consciente que cette évolution suppose de modifier le code électoral, donc de passer par une loi organique. Nous ne pouvons pas le faire par le présent projet de loi actualisant la programmation militaire, mais cet amendement y inscrirait un appel explicite à lever cette incompatibilité.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Vous nous donnez l'occasion de citer deux députés qui se sont engagés pendant la guerre et l'ont payé de leur vie : le lieutenant-colonel Émile Driant et le sous-lieutenant Léo Lagrange, qui est mort pendant la bataille de France en 1940. Il s'agissait de circonstances exceptionnelles : c'était la guerre, la mobilisation générale. Nous ne sommes pas dans cette situation.

Je sais qu'un certain nombre de nos collègues, moi le premier, seraient heureux de servir dans la réserve, mais l'exécutif et le législatif doivent rester séparés. C'est la meilleure façon de garantir la liberté d'expression du député. On a du mal à imaginer un député réserviste : au titre du règlement de discipline générale auquel il adhérerait sous l'uniforme, il ne pourrait plus s'exprimer librement. J'ajoute que ce serait gênant pour toute la hiérarchie.

Nous devons nous adapter aux circonstances. Rien ne dit que, demain, la situation n'impose autre chose. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Je comprends le fondement de votre demande. De nombreux parlementaires sont engagés dans la réserve citoyenne, mais le principe de séparation des pouvoirs s'oppose à ce qu'ils puissent servir dans la réserve opérationnelle. Imaginez un parlementaire placé sous l'autorité d'un ministre et rémunéré par son ministère, convoqué par un ministre, voire sanctionné par lui : cela paraît tout de même très compliqué ! En outre, une telle modification du code électoral relèverait d'une loi organique, nullement du présent texte. Si nous pouvons débattre de ce sujet, nous ne pouvons pas aller plus loin. Avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Je suis d'accord avec la ministre et le rapporteur. Les parlementaires n'ont pas à recevoir d'ordres de la part de militaires. D'une certaine façon, c'est plutôt à nous de donner des ordres à ces derniers, pas de manière opérationnelle, mais en orientant la politique de défense comme nous sommes en train de le faire. Chaque jour, la garde républicaine prête allégeance à la présidence de la séance. Dans toute démocratie, il importe de s'assurer que les autorités civiles priment les autorités militaires. C'est pourquoi notre fonction est incompatible avec l'engagement dans la réserve opérationnelle.

J'ai une autre question pour Mme la ministre. Hier a été publiée une interview du grand chancelier de la Légion d'honneur qui me paraît poser un sérieux problème du point de vue du devoir de réserve. Le général Lecointre, pour qui j'ai beaucoup d'estime, y explique qu'il n'a jamais cru en l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord, qui fonde en réalité toute notre stratégie d'alliance. Sans l'article 5, il n'y a pas d'Otan.

Mme Delphine Lingemann. Ça n'a rien à voir avec l'amendement ! Il faut arrêter, c'est lassant !

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées. Hors sujet !

M. Aurélien Saintoul. Le grand chancelier de la Légion d'honneur joue nécessairement un rôle important au sein de l'État : a-t-il sollicité une autorisation pour s'exprimer ? Sa parole engage-t-elle celle de l'exécutif ? Le président de la République en a-t-il été informé ? Ce n'est pas un petit sujet, puisque nous discutons de l'actualisation de la programmation militaire !

Mme la présidente. Ce n'est pas un petit sujet, monsieur le député, mais vous vous éloignez du fond de l'amendement.

M. Aurélien Saintoul. Je ne m'éloigne pas de la question, madame la présidente, puisque nous débattons du devoir de réserve, des sujétions imposées aux militaires et du rapport entre les autorités civiles et les autorités militaires.

Mme la présidente. Vous avez épuisé votre temps de parole, monsieur le député.

M. Aurélien Saintoul. C'est un autre problème. Je reviens sur le sujet.

Mme la présidente. La parole est à M. Frank Giletti.

M. Frank Giletti. Lors de la présentation de la loi de programmation militaire (LPM) en 2023, j'avais défendu l'idée que ceux qui ont servi dans la réserve opérationnelle – ils sont nombreux dans cet hémicycle – puissent effectuer des périodes de réserve. Cela leur permettrait de s'entraîner et d'approfondir leur connaissance du monde militaire, et, par

là, de mieux exercer leur mandat de député, notamment lorsqu'ils sont membres de la commission de la défense nationale et des forces armées.

J'avais à l'époque demandé au ministre des armées d'étudier dans quelle mesure notre fonction de parlementaire et celle de réserviste opérationnel pourraient être compatibles. Je lui avais rappelé cette demande à plusieurs reprises, directement ou par l'intermédiaire de son cabinet, et il s'était engagé ici même, au banc des ministres, à réaliser une telle étude. Madame la ministre, cet amendement me donne donc l'occasion de vous relancer sur le sujet.

Nous nous abstiendrons sur le vote de cet amendement. Il est mal cadré, mais nous comprenons tout à fait l'esprit et la volonté dont il procède, ainsi que son objectif, que nous partageons. À l'heure où nous souhaitons que la nation se rapproche des forces armées, pour créer le lien entre la nation et l'État dont nous ne cessons de parler, les représentants de la nation que nous sommes devraient eux aussi pouvoir donner de leur temps aux armées. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Delphine Lingemann.

Mme Delphine Lingemann. Après avoir entendu les différentes interventions, je retire l'amendement. Je déplore tout de même l'attitude des députés LFI *(Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP)*, dont les remarques, depuis le début de l'examen de ce projet de loi actualisant la programmation militaire, ne font qu'allonger inutilement la durée des débats.

(L'amendement n° 740 est retiré.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Lise Magnier, pour soutenir l'amendement n° 556.

Mme Lise Magnier. La souveraineté capacitaire constitue bien entendu l'un des fondements de l'autonomie stratégique visée par la présente actualisation de la programmation militaire, dans un contexte de retour des conflits de haute intensité et de durcissement des rapports de puissance. Toutefois, les critères actuels de souveraineté appliqués aux équipements de défense demeurent trop partiels dès lors qu'ils ne permettent pas de maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeur industrielle, de la conception aux composants critiques.

L'amendement n° 556 tend ainsi à renforcer explicitement les critères de souveraineté dans la commande publique de défense en intégrant l'ensemble du cycle industriel des équipements et en garantissant que la conception, le design, l'assemblage final et les composants critiques soient d'origine européenne ou issus de partenariats stratégiques maîtrisés. C'est en effet une condition indispensable pour protéger nos armées de toute dépendance stratégique. Une telle disposition permettrait aussi de sécuriser les capacités dans la durée et de soutenir une base industrielle et technologique de défense (BITD) réellement souveraine, conformément aux orientations du rapport annexé.

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Saintoul, pour un rappel au règlement. Sur le fondement de quel article du règlement le formulez-vous ?

M. Aurélien Saintoul. Sur celui de l'article 70, alinéa 3, madame la présidente. Mme Lingemann vient de mettre en cause les députés LFI – mais aussi, d'une certaine manière, votre présidence, puisque vous nous avez donné la parole. *(Exclamations sur quelques bancs du groupe RN.)* Nous avons utilisé notre temps de parole ; je ne vois pas de problème à cela. En ce qui me concerne, je n'ai pas reproché à Mme Lingemann, qui vient de retirer son amendement, de l'avoir déposé alors qu'elle n'y croyait pas. Il me semble donc... *(Mme la présidente coupe la micro de l'orateur.)*

Mme la présidente. Merci, monsieur Saintoul.

Mme Delphine Lingemann. Contrairement à vous, j'ai l'intelligence d'écouter les autres !

Article 1^{er} et rapport annexé (suite)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour donner l'avis de la commission sur l'amendement n° 556.

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées. Madame Magnier, vous soulevez un point sur lequel tout le monde s'accorde. Nous partageons tous le même objectif : souveraineté nationale si possible, souveraineté européenne sinon, et que la conception comme la production soient les plus européennes possible. Cela dit, nous avons besoin d'un minimum de souplesse. Le caractère systématique de votre amendement empêcherait la direction générale de l'armement (DGA) de poursuivre convenablement ce travail qu'elle effectue déjà. En outre, nous sommes bien obligés d'acheter sur étagère en cas d'urgence opérationnelle. Je demande donc le retrait de l'amendement, sans quoi j'y serai défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Je comprends parfaitement le sens de votre amendement. Pour compléter les propos du rapporteur, je rappelle qu'il y a deux ans, nous avons introduit pour les marchés passés par la DGA des restrictions quant au recours à des composants d'origine non européenne et l'interdiction de recourir à des composants non nationaux dans les domaines liés à nos intérêts essentiels de sécurité. Cependant, certains maillons de la chaîne de valeur ne sont ni critiques ni stratégiques. Il nous faut donc trouver un équilibre : nous devons garantir notre souveraineté pour tout ce qui est stratégique – cela autant que possible, dans la mesure où, je l'ai dit et continuerai à le dire, cela représente des emplois sur notre territoire –, mais un excès de rigidité pourrait bloquer la commande publique.

Je terminerai par un commentaire. Les accords que nous signons, notamment à l'exportation, impliquent parfois que certains composants soient fabriqués dans les pays qui achètent les équipements que nous produisons, afin, bien entendu, que cela ruisselle sur leur BITD. C'est cet équilibre qu'il nous faut trouver, tout en garantissant notre souveraineté pour tout ce qui est stratégique – c'est absolument indispensable.

Pour toutes ces raisons, j'émetts un avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Cet amendement, qui rejoint d'autres amendements adoptés précédemment, me paraît intéressant.

J'aimerais souligner un point un peu délicat – compréhensible dans le cadre de l'amendement – à savoir l'absence de hiérarchie. L'amendement dispose que « les appels d'offres devront notamment garantir que la conception, le design et l'assemblage final soient réalisés au sein de l'Union européenne ». Or cette formulation ouvre d'autres questions, dans la mesure où certains de nos partenaires – notamment l'Allemagne, pour ne pas la nommer – ont pour stratégie de développer la production de matériels qui seront assemblés sur leur territoire mais qui se trouvent souvent sous licence américaine. L'amendement tel qu'il est rédigé nous amène à nous interroger sur l'opportunité d'acheter sur étagère ce type de matériel estampillé made in Germany mais sous licence américaine.

Je voulais attirer l'attention de nos collègues sur ce point, qui mérite réflexion. Il me semble que nous pourrions voter l'amendement, même s'il est un peu redondant avec d'autres dispositions déjà adoptées.

Mme la présidente. La parole est à Mme Lise Magnier.

Mme Lise Magnier. Monsieur le rapporteur, madame la ministre, merci pour ces éléments. Je retire mon amendement.

(L'amendement n° 556 est retiré.)

Mme la présidente. La parole est à M. Yannick Chenevard, rapporteur, pour soutenir les amendements n°s 323 et 631, qui peuvent faire l'objet d'une présentation groupée.

M. Yannick Chenevard, rapporteur. L'amendement n° 323 est un amendement de clarification : je propose de supprimer l'alinéa 20 du rapport annexé, dans la mesure où les montants et les objectifs fixés à l'alinéa 19 suffisent. L'amendement n° 631 est rédactionnel.

(Les amendements n°s 323 et 631, acceptés par le Gouvernement, sont successivement adoptés.)

Mme la présidente. La parole est à M. Damien Girard, pour soutenir l'amendement n° 280.

M. Damien Girard. Le chef d'état-major de l'armée de terre a récemment confirmé la création d'une troisième division, majoritairement composée de réservistes et équipée de matériel low-tech, afin de protéger le territoire national. Cette montée en puissance de la réserve opérationnelle reste évidemment subordonnée à un financement à la hauteur des effets stratégiques recherchés.

L'amendement tend à garantir un financement minimal, de 1 milliard d'euros, pour la réserve opérationnelle. Ce chiffre est issu d'une des recommandations du rapport que Thomas Gassilloud et moi-même avons remis sur le futur modèle de défense et les équipements militaires français. Ce financement servira utilement à renforcer notre profondeur stratégique, à libérer nos militaires professionnels pour des missions extérieures si nécessaire, et à donner les moyens à l'armée de terre de construire au plus vite cette troisième division territoriale.

Depuis le début de l'examen de ce projet de loi d'actualisation, nous sommes nombreux à évoquer la nécessité de sincériser la programmation militaire votée en 2023. Cela

s'applique aussi à la réserve : face aux objectifs, il convient d'inscrire des données chiffrées – nombre de réservistes, équipements nécessaires, moyens alloués – pour les années qui viennent.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. L'objectif est de disposer de 80 000 réservistes à l'horizon 2030. C'est l'occasion de rappeler que nos armées compteront 275 000 hommes et femmes d'active, auxquels s'ajouteront ces 80 000 réservistes – soit l'armée la plus importante d'Europe en nombre. La loi de programmation militaire prévoit une augmentation des effectifs par annuité. Il faut bien comprendre qu'on ne peut pas, dans ce cadre, fixer les moyens de manière rigide. Au contraire, il faut les adapter progressivement, en fonction des besoins et des entrées. J'émet donc un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Le budget de la réserve opérationnelle comprend le financement des personnels, des équipements, des infrastructures et des soutiens. Comme l'a indiqué M. le rapporteur, l'ensemble de ces moyens, cohérents entre eux, permettra de doubler les effectifs de la réserve opérationnelle de premier niveau (RO1) d'ici à 2030.

Ce qui est très important, c'est la corrélation entre la réserve et l'active. Inscrire dans la loi le montant que vous proposez reviendrait à définir un seuil spécifique, sans corrélation directe avec les besoins inhérents à la montée en puissance de la réserve. Cela pourrait aussi entraîner un effet d'éviction pour d'autres besoins. Il nous faut plutôt de l'agilité et de la souplesse. La contribution à la résilience est effectivement un enjeu majeur pour le modèle d'armée ; ce point sera au cœur de nos réflexions pour la prochaine loi de programmation militaire. Je suis défavorable à l'amendement.

Mme la présidente. La parole est à M. Bastien Lachaud.

M. Bastien Lachaud. Par son amendement, notre collègue Girard soulève une vraie question. Madame la ministre, vous concluez votre intervention en évoquant le modèle d'armée. On nous a pourtant expliqué que l'actualisation de la programmation militaire n'avait pas vocation à réviser ce modèle, le débat étant renvoyé à la prochaine loi de programmation militaire, c'est-à-dire à l'an prochain. Or, dès lors que l'on crée un service militaire volontaire, on modifie le modèle d'armée ! En outre, la question de la réserve est indissociable de la création de ce service militaire volontaire.

De vraies questions se posent, auxquelles j'aimerais avoir des réponses : les objectifs que vous avez fixés aux réserves avant la création du service militaire volontaire restent-ils les mêmes ? Quel est le lien entre service militaire volontaire et réserve ? Est-ce parce que l'actuelle politique de réserve ne fonctionne pas qu'il faut créer ce service militaire volontaire – pour ainsi alimenter la réserve ?

Vous ne pouvez pas répondre à notre collègue Girard que l'on réfléchira plus tard au modèle d'armée, alors qu'en adoptant ce projet de loi d'actualisation, nous allons créer ce service militaire volontaire ! Dans la logique qui est la vôtre, l'amendement se comprend tout à fait. Nous avons besoin d'éclaircissements sur la question du modèle d'armée.

Mme la présidente. La parole est à M. Damien Girard.

M. Damien Girard. Merci pour vos réponses. Je ne suis guère convaincu par l'argument selon lequel l'allocation de 1 milliard d'euros à la réserve pourrait entraîner un effet d'éviction. Au demeurant, l'éviction pourrait s'appliquer à la réserve : si on ne lui octroie pas de moyens, elle risque de devenir une variable d'ajustement.

Le rapport que nous avons produit indiquait à quel point nous avons besoin de cette réserve, et pourquoi elle devrait être dotée de vrais objectifs d'emploi et de vrais moyens. En annonçant un effectif d'hommes et de femmes réservistes sans allouer de vrais moyens, nous restons dans une situation où la réserve n'est pas suffisamment intégrée dans le modèle global, comme le soulignait l'intervention précédente.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Catherine Vautrin, ministre. L'actualisation de la programmation militaire ne modifie pas le format de la réserve. En revanche, il est prévu d'améliorer son équipement et de rénover ses infrastructures – 400 millions d'euros ont été isolés à cette fin. La situation est différente s'agissant du service national, puisqu'il s'agit d'une création, et un financement nouveau, de 2,5 milliards d'euros, est effectivement prévu.

(L'amendement n° 280 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Sur les amendements n° 517 et 522, je suis saisie par le groupe Rassemblement national de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

L'amendement n° 695 de M. Yannick Chenevard, rapporteur, est rédactionnel.

(L'amendement n° 695, accepté par le Gouvernement, est adopté ; en conséquence, les amendements n° 672 et 110 tombent.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements identiques, n° 149 et 417.

La parole est à Mme Lise Magnier, pour soutenir l'amendement n° 149.

Mme Lise Magnier. Compte tenu de l'adoption de l'amendement n° 151, je retire cet amendement.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur, pour soutenir l'amendement n° 417.

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Je le retire, pour la même raison.

(Les amendements identiques n° 149 et 417 sont retirés.)

Mme la présidente. La parole est à M. Julien Limongi, pour soutenir l'amendement n° 517.

M. Julien Limongi. Il est proposé de réfléchir à la création d'une annexe au code de la commande publique consacrée à la défense. Nous constatons lors de nos rencontres avec les industriels qu'il y a parfois d'énormes difficultés pour produire vite, alors que c'est ce que nous leur demandons car le contexte l'impose. Mais les choses ne fonctionnent pas ainsi dans les faits, le code de la commande publique est parfois très lourd. Au lieu de procéder à de petites modifications normatives sur certains points, notre objectif est

d'aboutir à une véritable annexe « Défense » qui permettrait de monter en gamme pour produire davantage, tout en respectant un certain nombre de normes. En France, nous avons besoin de faciliter la production, et nous devons soutenir collectivement cet objectif. *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Nous poursuivons tous l'objectif de rendre la commande publique en matière de défense la plus fluide possible. Il n'en reste pas moins que le code de la commande publique prévoit déjà des procédures beaucoup plus souples pour les marchés de défense et de sécurité. Créer une codification séparée pour les marchés de la défense nationale déstructurerait complètement, du point de vue de la légistique, notre code de la commande publique.

Les difficultés rencontrées sont plutôt liées à une pratique et à une application compliquée du droit pénal. Je pense en particulier à la notion de favoritisme, qui donne lieu à un débat majeur. En commission, nous avons évoqué la possibilité de l'écarter pour les marchés de défense et de sécurité. Le Sénat en discutera dans quelques semaines.

Mon avis est défavorable, car cette mesure ne relève pas de la LPM et ne simplifierait pas les marchés publics.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Monsieur le député, je comprends parfaitement ce que vous avez souhaité mettre en avant. Vous avez raison, tout est loin d'être parfait. Cependant, les livres III à V de la deuxième partie du code de la commande publique prévoient déjà des règles propres aux marchés de défense ou de sécurité qui prennent en compte les contraintes liées à ce secteur stratégique. Quand le marché est considéré comme particulièrement sensible, le code de la commande publique offre un régime dérogatoire permettant la sauvegarde de la souveraineté nationale. Ces deux éléments que je souhaitais porter à votre connaissance me font donner un avis défavorable à cet amendement, ce qui ne signifie pas qu'il ne faille pas continuer à travailler à ce sujet, notamment avec la direction des affaires juridiques du ministère et la DGA.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 517.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	98
Nombre de suffrages exprimés	98
Majorité absolue	50
Pour l'adoption	37
contre	61

(L'amendement n° 517 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Julien Limongi, pour soutenir l'amendement n° 522.

M. Julien Limongi. Cet amendement est complémentaire du précédent. Pour aboutir à une réforme permettant d'améliorer le code de la commande publique, il faut associer nos entreprises industrielles, qui sont confrontées quotidiennement à des difficultés pour produire de manière rapide et efficace.

Il faut envoyer un signal aux industriels de défense et leur faire comprendre que nous aurons toujours la volonté de les associer à nos travaux. Ce n'est pas forcément ce que nous avons entendu lors des auditions réalisées dans le cadre de la préparation de cette loi d'actualisation de la programmation militaire ; je pense en particulier aux auditions du Groupement des industries de construction et activités navales (Gican), du Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (Gifas) et du Groupement des industries françaises de défense et de sécurité terrestres et aéroterrestres (Gicat).

Nous pourrions, en amendant ce rapport annexé, favoriser l'entente et le travail avec nos industriels pour améliorer nos marchés publics et, de manière générale, nos productions. *(Mme Nadine Lechon applaudit.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Vous évoquez ce que les 10 000 employés de la DGA font tous les jours. La direction de l'industrie de défense (DID) de la DGA échange très régulièrement avec les industriels et les groupements d'industries. Cet amendement est satisfait. Par conséquent, j'en demande le retrait, sans quoi mon avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Ce sont nos armées qui expriment leurs besoins, et des industriels sont potentiellement capables d'y répondre. Entre les deux, l'architecte capable d'analyser les besoins et de déterminer comment y répondre au mieux est la DGA. Il faut bien respecter ces trois éléments. Beaucoup de pays dans le monde nous envient le savoir-faire de la DGA, qui a la capacité technique pour discuter avec les industriels et pour répondre aux besoins de nos armées. Avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Cet amendement du Rassemblement national relève du truisme. Évidemment, nous n'imaginons pas que l'État n'entretienne pas de relations continues avec les entreprises de la BITD pour s'assurer que les objectifs qu'il leur assigne et les contrats qu'il passe seront respectés.

Le signal que veut envoyer le Rassemblement national avec l'amendement précédent et celui-ci, c'est la soumission aux intérêts des grandes entreprises. C'est le tournant qu'essaie d'imprimer M. Bardella et que le RN essaie de prendre : faire entendre qu'il est le candidat du grand patronat, des directions des grandes entreprises, des majors de la défense. C'est un signal politique.

Je saisis cette occasion pour signaler que, si nous souhaitons nous assurer que les besoins des armées – qui ont été définis, il faut le rappeler, en fonction des orientations données par le pouvoir politique – sont en totale adéquation avec l'appareil industriel de défense, le mieux est peut-être de nationaliser. Je sais que certains vont pousser de hauts cris, mais les arsenaux français ont à leur actif de très grandes réussites, et rien n'empêche d'imaginer qu'à l'avenir, ils puissent fonctionner à nouveau et avoir d'aussi beaux succès.

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Jacobelli.

M. Laurent Jacobelli. Monsieur le député de la *Pravda*, on peut effectivement tout nationaliser et étatiser. Vous savez, le mot « entreprise » n'est pas un gros mot. Les entreprises créent des emplois, ces emplois créent de la richesse. L'argent gagné par les salariés alimente la consommation,

laquelle entraîne la création de nouveaux emplois, qui produisent des cotisations pour les retraites et la sécurité sociale. Monsieur Saintoul, nous n'avons pas honte de dire que, bien sûr, les entreprises doivent être associées lorsque nous parlons de la BITD, d'efforts de production, de nouveaux cadencements ou de nouvelles lignes de montage. Nous ne pouvons pas leur imposer cela depuis les bancs de l'Assemblée nationale sans leur parler.

D'ailleurs, vous vous intéressez également aux entreprises : j'ai cru voir que votre parti faisait le siège devant un distributeur de poulets. Vous voyez, chacun choisit ses entreprises : vous défendez Master Poulet, nous défendons les industries de la défense. Chacun son rôle ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Saintoul, pour un rappel au règlement.

M. Aurélien Saintoul. Je fais ce rappel sur le fondement de l'article 70, alinéa 3, pour mise en cause personnelle. Monsieur Jacobelli, je ne connais pas suffisamment le russe pour lire la *Pravda*, mais j'en sais suffisamment pour vous dire que je n'ai pas de problème à ce que vous m'associiez à l'idée de vérité.

Mme Caroline Colombier, Pravda, ça veut dire vérité !

M. Aurélien Saintoul. Je crois avoir plus que vous l'habitude de dire la vérité *(Exclamations sur les bancs du groupe RN)* et je préfère être associé à la *Pravda* qu'à *Je suis partout*, comme vous méritez de l'être.

Article 1^{er} et rapport annexé (suite)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 522. *(Il est procédé au scrutin.)*

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	100
Nombre de suffrages exprimés	100
Majorité absolue	51
Pour l'adoption	39
contre	61

(L'amendement n° 522 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Plassard, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, pour soutenir l'amendement n° 604.

M. Christophe Plassard, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Cet amendement porte sur le suivi et le pilotage des reports de charges. Le projet de loi d'actualisation, comme la loi de programmation militaire en cours, ne fixent aucun objectif d'évolution du report de charges. À l'inverse, la LPM pour les années 2019 à 2025 prévoyait une trajectoire de diminution du report de charges à 10 % en 2025. Or, à la fin de l'année 2025, le report de charges de la mission *Défense*

atteignait 22 % des crédits hors titre II ouverts en loi de finances initiale, soit 8,1 milliards d'euros, excédant pour la deuxième année consécutive le plafond autorisé fixé à 20 %.

Si le report de charges constitue un instrument utile pour limiter les dommages sur la programmation physique, son relâchement conduit toutefois à augmenter les intérêts moratoires versés aux industriels, qui ont atteint 64,2 millions d'euros en 2025. Cela conduit à rigidifier la dépense en amputant les crédits de paiement de l'année suivante.

C'est pourquoi je propose d'intégrer dans le rapport annexé une trajectoire prévisionnelle de réduction du report de charges, afin de permettre aux parlementaires de contrôler le respect de la trajectoire et de garantir la soutenabilité financière de la mission *Défense*. La trajectoire proposée dans l'amendement correspond aux objectifs annuels transmis par le ministère des armées dans le cadre de mes travaux de rapporteur pour avis.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Le report de charges est piloté en manuel, à l'occasion des conférences budgétaires. Rigidifier les choses tel que vous le proposez n'est pas une bonne option et serait même contre-productif. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Nous avons débattu de cette question en commission. Vous avez fait allusion au moment où nous avons dépassé le seuil de 22 %. La raison est claire : depuis plusieurs années, le ministère des armées supportait le report des crédits Borne, à hauteur de 750 millions d'euros. Ils sont soldés, ce qui va nous permettre de redescendre sous le seuil de 20 %.

Vous le savez aussi, ces reports de charges sont liés aux autorisations d'engagement qui ont été très importantes, les commandes l'ayant été tout autant. Cet outil de trésorerie permet de lancer en fin d'année des commandes pour répondre aux attentes des industriels, qui se plaignent de ne pas en avoir vu passer suffisamment. Ce sont des commandes que nous régularisons ensuite très tôt dans l'année. Dès lors que les autorisations d'engagement seront de plus en plus effectives, les reports de charge baisseront.

Le premier ministre, lorsqu'il siégeait au banc pour l'examen de la LPM, appelait cela le bon et le mauvais cholestérol. Puisque nous préférons tous le bon cholestérol, je suis défavorable à l'amendement.

Mme la présidente. La parole est à M. Bastien Lachaud.

M. Bastien Lachaud. Je suis d'accord avec le collègue Plassard. En tant que rapporteur pour avis de deux programmes de la mission *Défense*, j'ai fait exactement le même constat que lui : le report de charges augmente tous les ans et la précédente LPM n'a pas fixé de plafond. Dès lors, ce qui pourrait être un outil utile pour autoriser une certaine flexibilité d'une année sur l'autre devient un instrument de rigidité. Quand le report des charges finit par représenter près de 22 % des crédits, il conduit de fait à rigidifier le budget des armées, et je ne sais pas quand cela s'arrêtera, sans parler du coût que cela représente pour l'État. En effet, reporter des charges, c'est bien beau, mais cela a un coût : en 2024, on en était déjà à 61 millions d'euros d'intérêts moratoires payables en septembre 2025 par le ministère. J'imagine que si l'on a reporté cette somme sur l'année, on dépasse à présent les

80 millions d'euros. Ce sont donc 80 millions d'euros d'argent public qui partent en intérêts moratoires. Je ne suis pas certain que cette pratique témoigne d'un bon usage de l'argent public.

Enfin, ce procédé crée de la tension sur la trésorerie de nos fournisseurs. Certains disent que seules les grandes entreprises de la BITD servent de trésorerie au ministère, mais c'est faux. Je connais ainsi une entreprise de plâtrerie qui doit faire face à une dette fournisseur des armées atteignant près de 100 000 euros. Autrement dit, nos PME servent aujourd'hui de trésorerie au ministère. Ce n'est pas acceptable et je soutiens l'amendement de notre collègue. (*M. Aurélien Saintoul applaudit.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des finances.

M. Christophe Plassard, rapporteur pour avis. Je retire l'amendement.

M. Bastien Lachaud. Je le reprends !

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Catherine Vautrin, ministre. J'invite M. Lachaud à me donner les coordonnées de cette entreprise de plâtrerie, car le ministère veille scrupuleusement à tenir les délais de paiement aux entreprises. Reste à savoir si le débiteur est le ministère des armées ou si la facture se perd dans la chaîne des sous-traitants. Nous étudierons le dossier avec attention.

(*L'amendement n° 604 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Anne Genetet, pour soutenir l'amendement n° 620.

Mme Anne Genetet. Permettez-moi tout d'abord de saluer nos armées, qui sont chargées d'assurer la protection de près de 3,5 millions de ressortissants français qui résident à l'étranger. Cette protection, jusqu'à présent exceptionnelle, est hélas amenée à s'exercer de plus en plus régulièrement, comme les événements récents le montrent, ce qui impose une coordination parfaite avec le réseau diplomatique. Tel est l'objet de l'amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. L'un des objectifs stratégiques de nos armées est d'assurer partout la protection de nos ressortissants. Nos armées le font très bien, nous sommes probablement l'une des puissances européennes à déployer pour ce faire le plus de moyens et avec le plus d'efficacité. Je pense aux opérations Apagan, en Afghanistan, ou Sagittaire, au Soudan, qui ont témoigné de l'excellence de nos forces, auxquelles je rends hommage.

Cela étant, un rapport annexé de loi de programmation militaire n'a pas vocation à refaire du programmatique sur ce que nous faisons déjà, et bien de surcroît. Je vous invite par conséquent à retirer l'amendement, qui est satisfait ; à défaut, j'y serai défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Je remercie Mme Genetet d'avoir ainsi mis en avant les deux piliers que sont la diplomatie et la défense – c'est bien l'esprit de cet amendement : montrer que nous avons besoin de ces deux outils majeurs de souveraineté.

Vous avez raison, les opérations d'évacuation de ressortissants (Resevac) de l'armée française sont connues et reconnues pour leur efficacité. C'est la déclinaison parfaite du savoir-faire du centre de crise du ministère des affaires étrangères et de la qualité des missions opérationnelles de nos armées – non pas qu'on ne soit pas opérationnel au ministère des affaires étrangères, mais ce n'est pas le même type d'opération. Votre amendement est satisfait mais je vous remercie de l'avoir présenté : il nous a donné l'occasion de rendre hommage à toutes les équipes de ces deux ministères. Je vous invite donc à le retirer.

Mme Anne Genetet. Je le retire.

(L'amendement n° 620 est retiré.)

Mme la présidente. Sur les amendements n°s 145, 146, 153, 154 et 155, je suis saisie par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Caroline Colombier, pour soutenir l'amendement n° 287.

Mme Caroline Colombier. Là encore, soyons honnêtes, nous passons notre temps à invoquer la souveraineté, à célébrer notre base industrielle et technologique de défense, à promettre une économie de guerre mais, dans les faits, que faisons-nous ? Nous créons surtout de l'incertitude – je le dis en étant consciente que la réalité est brutale et que le Gouvernement n'a pas toujours partie facile.

Nous entretenons le flou et nous fragilisons ceux-là mêmes qui doivent construire les outils de notre défense. Les industriels n'ont qu'une très faible visibilité sérieuse sur leur carnet de commandes – c'est en tout cas ce qui nous est rapporté. Les notifications de la DGA arrivent tardivement, de manière fragmentée, parfois incertaine. On commande au compte-goutte, on reporte, on recompose et on s'étonne ensuite que les chaînes de production ne suivent pas. Mais enfin, comment voulez-vous qu'une PME investisse, recrute, forme, si elle ne sait pas ce que sera son activité dans les six mois qui viennent ou dans un an ? Comment voulez-vous qu'un industriel prenne des risques, ouvre des lignes de production, sécurise les approvisionnements quand l'État lui-même ne peut pas lui donner une trajectoire claire ?

On ne peut pas exiger une économie de guerre avec une gestion administrative de temps de paix. On ne peut pas non plus appeler à la réindustrialisation stratégique et maintenir les industriels dans une incertitude permanente. On ne peut pas davantage proclamer la souveraineté et traiter sa base industrielle comme une variable d'ajustement. Ce décalage entre les discours et les pratiques est devenu difficile et dangereux. Il est temps que nos industriels aient une réelle visibilité sur leur carnet de commandes.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Nous avons entendu bon nombre d'entreprises tenir ces propos mais, au-delà de la dimension purement programmatique de ce que vous exposez, je crois que le premier élément de visibilité est la loi de programmation militaire telle que nous l'avons votée et son actualisation telle que nous allons la voter, avec les surmarchés prévues. Autorisez-moi à taquiner les groupes politiques, pas seulement le vôtre : un peu moins de motions de censure, des budgets votés un peu plus rapide-

ment, et les industriels recevraient leurs commandes plus tôt. *(M. le rapporteur pour avis de la commission des finances, Mme Sophie Mette et Mme Josy Poueyto applaudissent.)*

M. Julien Guibert. Vous y croyez, vous ?

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Je comprends bien ce que vous dites, madame Colombier, et puisque vous aimez le concret, soyons concrètes. En 2025, nous avons eu une entrée en gestion après les services votés. Je vais vous donner des montants nouveaux, qui tiennent compte des chiffres de la dissuasion : nous avons passé 38 milliards d'euros de commandes, et 19 milliards d'euros de paiement ont été effectués ; 90 % de ces sommes sont fléchées vers des opérateurs économiques installés sur le territoire national – pour une grande partie des entreprises de taille intermédiaire, des petites et moyennes entreprises, des start-up, dans une logique de ruissellement. Je vous l'ai déjà dit, 41 milliards d'euros de commandes sont prévus sur l'exercice 2026. C'est du concret, du sonnant et réverbérant. Je me permets donc de vous dire que nous vous avons entendue. Avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. J'ai bien compris l'objectif visé par les auteurs de l'amendement. Donner de la visibilité aux industriels est un bon principe car on ne peut pas toujours leur demander de travailler à vue, mais il me semble que la question devrait plutôt être formulée en termes de planification globale, de planification des besoins. Bien sûr, nous avons voté une loi de programmation et nous étudions à présent son actualisation – ce qui montre au passage que la programmation elle-même est soumise à des fluctuations –, mais je reprends un reproche que j'ai déjà formulé lors de la discussion générale : où est la planification industrielle ? Où sont les objectifs du Gouvernement en la matière ? Bien sûr, j'ai remarqué que les grandes entreprises de la BITD n'étaient toujours pas nationalisées mais pourriez-vous nous dire, madame la ministre, dans quel domaine, dans quel secteur, nous créerons des lignes de production ? Où allons-nous implanter de nouveaux sites ? Combien d'emplois seront créés ?

Contrairement à ce que disait M. Jacobelli, le député *Je suis partout*, la question se pose. Les relations que nous avons avec les entreprises ne nous permettent pas d'assurer un suivi aussi fin. J'ai visité hier, au Plessis-Robinson, une grande entreprise de défense, dans laquelle les effectifs auraient augmenté de 40 %. C'est bien, mais je crois que ce pilotage doit aussi être assuré par le Gouvernement.

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Jacobelli, pour un rappel au règlement. Sur le fondement de quel article le formulez-vous ?

M. Laurent Jacobelli. Sur celui de l'article 70, alinéa 3, puisque j'ai été personnellement mis en cause en étant appelé le député *Je suis partout*. Je demande que le collègue en question soit convoqué et sanctionné par le bureau, et vous prie, madame la présidente, de faire suivre cette requête. Qu'un député de La France insoumise fasse référence à un journal antisémite n'est pas une surprise...

M. Aurélien Saintoul. Le parti des SS français, c'est vous !

M. Laurent Jacobelli. ...mais qu'ils gardent ces références pour eux, pour leurs députés et leurs candidats, qui condamnent et insultent chaque jour nos concitoyens de confession juive, voire les agressent, tout simplement pour conquérir un électorat.

Monsieur, non seulement vos propos sont infamants, mais en plus vous représentez un parti ignoble. L'antisémitisme, aujourd'hui, c'est vous. Je refuse d'être associé à cela et je demande que des sanctions sévères soient prises contre cet énergumène! (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. J'en prends acte, monsieur Jacobelli.

**Article 1^{er}
et rapport annexé
(suite)**

(*L'amendement n° 287 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à M. José Gonzalez, pour soutenir l'amendement n° 665.

M. José Gonzalez. La reconstitution d'une base industrielle et technologique de défense robuste repose sur la disponibilité, dans la durée, des compétences qui en conditionnent la réalisation. Plusieurs secteurs critiques – chaudronnerie de précision, électronique embarquée, optronique, propulsion – font déjà face à des tensions structurelles sur leurs viviers de recrutement, et la montée en cadence des commandes de défense ne fera que les aggraver.

L'amendement tend à inscrire dans le texte le principe d'une coopération anticipatrice entre l'industrie de défense et les filières de formation, là où les besoins sont les plus concentrés. Il faut poser une telle exigence.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est une mission majeure des régions. Ceux qui ont été ou sont conseillers régionaux le savent : les régions établissent le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), en lien avec les opérateurs de compétence (Opco), pour établir la future carte des formations.

J'en veux pour preuve l'union, dans ma circonscription à Toulon, de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) avec l'école Mines Paris afin de répondre à l'appel d'air pour les drones, puisque nous allons ajouter 3,5 milliards d'euros aux 5 milliards déjà prévus dans la LPM pour acquérir des drones, ce qui fait 8,5 milliards au total. Il faut évidemment que l'industrie réponde à la demande. La région est la collectivité qui, en lien avec les Opco, dispose des outils nécessaires pour remplir cette mission. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Le sujet est majeur : nos industriels ont besoin de main-d'œuvre ; nos jeunes doivent pouvoir s'orienter vers des secteurs qui créent des emplois, tout comme des salariés qui souhaiteraient évoluer dans leur carrière.

Sur ce sujet, nous travaillons avec les régions, par exemple Provence-Alpes-Côte d'Azur, déjà mentionnée, et le Grand Est. En début d'après-midi, j'évoquais l'École militaire prépa-

ratoire technique (EMPT) de Bourges avec le recteur de la région Centre-Val de Loire. Voilà un lieu où nous avons besoin de former, puisque le premier armurier européen et le groupe KNDS sont implantés à proximité, et qu'il y a des enjeux dans ces secteurs.

Nous coopérons aussi avec le ministère du travail et avec France Travail pour mobiliser, au service de l'industrie de la défense, celles et ceux qui cherchent un emploi. Votre amendement est satisfait, étant entendu que nous devons poursuivre dans cette voie.

M. François Cormier-Bouligeon. Merci pour la référence à l'EMPT !

(*L'amendement n° 665 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Saintoul, pour soutenir l'amendement n° 145.

M. Aurélien Saintoul. Cet amendement vise à préciser le rôle des armées dans la protection des populations et du territoire français face aux différentes catastrophes induites par le changement climatique.

Si les armées participent déjà à ce genre de missions, notamment en appui à la lutte contre les incendies – nous avons tous en mémoire l'opération Héphestos et divers déploiements dans les outre-mer, en particulier après l'ouragan Chido –, il est clair que ces engagements, aujourd'hui exceptionnels, vont devenir coutumiers, ce qui aura un impact sur le format et la disponibilité de nos forces. L'objectif de cet amendement est de s'assurer que la réflexion sur le format et le rôle des armées dans la protection civile soit menée.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Décidément, la nostalgie de la *Pravda* et du Gosplan, le rêve de tout planifier, flottent au-dessus d'un côté de cet hémicycle.

M. Aurélien Saintoul. Vous êtes vraiment grotesque !

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Après avoir demandé aux armées d'intervenir en cas de grève ou d'éduquer les enfants, on leur demande maintenant de faire de la planification écologique. Soyons sérieux, nous écrivons une loi de programmation militaire !

En cas de crise environnementale – on l'a vu avec Chido –, les armées interviennent quand les moyens civils sont inexistantes, insuffisants, inopérants ou inadaptés – c'est la règle des quatre « i ». Elles le font déjà, et je ne doute pas une seconde que cela soit prévu dans leurs plans opérationnels. Toutefois, ce point ne relève pas de la compétence du Parlement. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Premièrement, les armées sont évidemment concernées par la réponse au changement climatique : depuis 2022, elles ont un plan « climat et résilience » pour évoluer dans leurs pratiques. Même si ce n'est pas en rapport direct avec l'amendement, il est important de rappeler que les armées ne passent pas à côté du changement climatique !

Deuxièmement, nous travaillons avec le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) pour nous adapter, au fur et à mesure, aux spécificités de chacune des

crises. Toutefois, je ne pense pas que cela nécessite d'être planifié dans cette LPM, raison pour laquelle je donne un avis défavorable à l'amendement.

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Je remercie Mme la ministre d'avoir répondu sur le fond, contrairement au rapporteur qui, manifestement, n'a toujours pas compris que quand il s'adresse à la gauche, il peut se tourner vers elle plutôt que lui tourner le dos.

Le ton de sarcasme un peu grotesque que M. Thiériot vient d'employer n'est pas vraiment de saison. Il est question de la vie de nos concitoyens frappés par des catastrophes climatiques, ce qui n'a pas grand-chose à voir avec la planification écologique telle que nous l'entendons, qui vise à orienter la production industrielle pour atténuer les effets du réchauffement climatique – mais peut-être faites-vous partie de ces gens obtus qui pensent que le réchauffement climatique n'existe pas ? –, ni avec le Gosplan, qui est une organisation de l'économie. Nous évoquons la participation des armées à la résilience de la nation.

Précisément, monsieur Thiériot, vous qui vous rendez souvent à des hommages à nos armées en vous frappant le cœur – avec un style qui vous appartient, mais, sur le fond, à raison –, c'est montrer bien peu de considération pour la représentation nationale et pour les armées que de ne pas s'interroger sur le rôle que ces dernières devront remplir face aux crises à venir et de contester qu'elles aient à agir de façon adaptée.

Encore une fois, si des missions existent déjà – la mission Héphaïstos, entre autres –, le fait que vous résumiez le problème à la doctrine des quatre « i » n'est franchement pas à la hauteur. Mais on n'en attendait pas moins de vous : après tout, vous n'avez été qu'un sous-ministre, et peu de temps ! (*Exclamations sur les bancs des groupes RN, EPR, DR et Dem.*)

Mme la présidente. Monsieur Saintoul, je me permets de vous dire que vos propos sont très méprisants. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Emmanuel Fernandes. On peut tout de même répondre !

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Jacobelli.

Mme Delphine Batho. J'avais demandé la parole avant !

M. Laurent Jacobelli. J'exprime toute la solidarité de mon groupe avec M. le rapporteur, qui a le droit d'être contredit mais pas d'être insulté ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*) Monsieur Saintoul, on peut avoir des différends, des débats et des divergences mais quelqu'un qui – comme vous, d'ailleurs – s'est engagé pour la nation mérite d'être respecté, dans le cadre d'un débat sérieux.

Vous nous dites que le rôle des armées est d'organiser la résilience climatique au moment où l'on évoque la possibilité d'une guerre de haute intensité ! Que voulez-vous donc ? Que nous disions : « Allô, monsieur Poutine, nous sommes en train de recharger les chars électriques ! » ; « Allô, monsieur le président chinois – je ne parviens jamais à prononcer son nom –, nous préparons les trottinettes électriques ! » Vous êtes un grand malade !

M. Damien Girard. Calme-toi !

M. Laurent Jacobelli. Au moment où nous devons renforcer nos armées, vous nous parlez de résilience climatique, vous êtes un idéologue obtus ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. Il serait bon de se calmer, monsieur Jacobelli.

Rappels au règlement

Mme la présidente. La parole est à Mme Valérie Bazin-Malgras, pour un rappel au règlement.

Mme Valérie Bazin-Malgras. Je fais ce rappel sur le fondement de l'article 70, alinéa 3. Je voudrais dire à M. Saintoul que la façon dont il traite un ancien ministre de la République est honteuse.

Monsieur, vous faites honte à la représentation nationale ; ce que vous avez dit écorche les oreilles de la France entière. (*Applaudissements sur les bancs des groupes DR, RN, EPR, Dem, HOR et UDR ainsi que sur les bancs des commissions.*) Vous devriez présenter vos excuses à Jean-Louis Thiériot. Merci, monsieur Saintoul !

M. Pierre Cazeneuve. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. François Cormier-Bouligeon, pour un rappel au règlement.

M. François Cormier-Bouligeon. Je le formule sur le fondement de l'article 100, pour la bonne tenue de nos débats. Depuis que nous avons repris nos travaux cet après-midi, les incidents se multiplient au point de transformer cette assemblée un véritable pandémonium. L'image que nous renvoyons à nos concitoyens est déplorable. J'appelle au calme. Reprenons nos esprits : ce texte porte sur la défense de notre pays ; il mérite que nous poursuivions nos travaux de façon sereine et déterminée.

Mme la présidente a rappelé les contraintes horaires tout à l'heure. Il serait bon d'arrêter ces escarmouches et de continuer à débattre sur le fond. Je demande à tous nos collègues de reprendre leurs esprits. (*Mme Patricia Lemoine applaudit.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Bastien Lachaud, pour un rappel au règlement. Sur le fondement de quel article du règlement le formulez-vous ?

M. Bastien Lachaud. Sur celui de l'article 70. Le député Jacobelli s'est livré, ou a essayé de se livrer, à des tumultes. Le rapporteur Thiériot tourne le dos aux gens à qui il répond et tient des propos qui ne sont pas ceux d'un rapporteur. Je pense, comme le député Cormier-Bouligeon, que tout le monde devrait reprendre son calme (*Exclamations sur divers bancs*) et je demande, à cette fin, une suspension de séance.

Mme la présidente. Elle est de droit.

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures quarante, est reprise à dix-sept heures quarante-cinq.*)

Mme la présidente. La séance est reprise.

**Article 1^{er}
et rapport annexé
(suite)**

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 145.
(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	88
Nombre de suffrages exprimés	87
Majorité absolue	44
Pour l'adoption	16
contre	71

(*L'amendement n° 145 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Bastien Lachaud, pour soutenir l'amendement n° 146.

M. Bastien Lachaud. Merci, madame la ministre.

Mme la présidente. Madame la présidente !

M. Bastien Lachaud. Oh ! Excusez-moi de vous avoir promue. (*Sourires.*)

Le ministère des armées et la BITD doivent anticiper le bouleversement climatique. En effet, nous disposons de nombreuses emprises militaires, que ce soit dans l'Hexagone, dans les outre-mer ou même à l'étranger. Il est indispensable de réaliser un audit qui identifie les adaptations nécessaires au maintien de leur bon fonctionnement dans ce contexte – j'espère vous entendre dire que notre amendement est satisfait sur ce point ! Surtout, les travaux destinés à renforcer, à adapter ou à repenser les installations doivent débiter sans attendre. Je pense tout particulièrement aux bases militaires en Guyane, certaines études évoquant des difficultés majeures à compter de 2050.

Il s'agit donc d'un amendement de bon sens, par lequel nous affirmons la nécessité d'anticiper et de planifier. Il ne me semblait pas que « planification » fût un gros mot en France ; c'était l'un des objectifs du général de Gaulle en son temps. Emmanuel Macron a lui-même nommé plusieurs hauts-commissaires au plan. M. Thiériot n'est peut-être pas aussi gaulliste qu'il le croit ! (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes RN, EPR et Dem.*)

Mme Michèle Martinez. C'est insupportable !

M. François Cormier-Bouligeon. Nous savons que tu es gaulliste, Jean-Louis !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Tous ceux qui ont exercé des responsabilités locales le savent : une carte départementale des risques est établie dans chaque département. Les emprises de la défense font pleinement partie du territoire national. Ce sujet est donc traité bien en amont. Des travaux sur les infrastructures ont d'ailleurs déjà pris en compte, entre autres, le risque de submersion – je pense notamment aux travaux réalisés récemment dans les bassins Missiessy à Toulon. Votre amendement est donc satisfait. D'où un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Le ministère travail évidemment sur ces sujets, en prenant pour guide la trajectoire de réchauffement de référence d'adaptation au changement climatique (Tracc), adoptée dans le cadre du plan national d'adaptation au changement climatique (Pnacc), publié le 10 mars 2025. Ce plan prévoit des audits de l'ensemble des sites militaires sur le fondement d'une méthode qui prend en compte le risque climatique et les besoins de continuité opérationnelle.

Votre amendement aurait pour effet de restreindre les audits à quelques sites alors que ceux qui sont prévus permettraient d'obtenir un panorama à la fois précis et global de l'état des emprises militaires et des améliorations à prévoir. Avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Bastien Lachaud.

M. Bastien Lachaud. Je vous remercie, madame la ministre, d'avoir répondu sur le fond de l'amendement. Pour que nous puissions éventuellement retirer l'amendement, pourriez-vous préciser sur quelles hypothèses reposent vos projections : une augmentation de la température globale de 1,5 °C, de 2,5 °C, de 3,5 °C ? À quelle échéance ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Catherine Vautrin, ministre. Le ministère des armées se doit d'envisager les scénarios les plus défavorables.

Mme la présidente. Maintenez-vous l'amendement, monsieur Lachaud ?

M. Bastien Lachaud. Nous le retirons.

(*L'amendement n° 146 est retiré.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Saintoul, pour soutenir l'amendement n° 153.

M. Aurélien Saintoul. Nous souhaitons que la France s'engage à proposer la création, sous l'égide des Nations unies, d'une force internationale que nous pourrions appeler, par commodité, les casques verts – à l'image des casques bleus, forces d'interposition et de maintien de la paix. Contrairement à ce que certains semblent s'imaginer, les catastrophes climatiques vont continuer à se multiplier et à causer des dégâts très importants.

Toutes les populations ne disposent pas d'outils aussi performants que les nôtres pour affronter ces changements : elles seront très souvent confrontées aux quatre « i » évoqués tout à l'heure. Si nous ne voulons pas que de telles situations dégénèrent et que la crise s'ajoute à la crise, le mieux est de faire preuve de solidarité.

C'est un choix que la France a déjà fait, il y a plus d'une vingtaine d'années, en soutenant la création d'une agence onusienne, le centre satellitaire des Nations unies (Unosat). Cette agence met des images satellites à la disposition de pays qui ne peuvent se doter des outils adéquats pour affronter une catastrophe. Cette initiative a sauvé bien des vies. Dans cette lignée, la France pourrait exercer une forme de leadership vertueux en proposant la création d'une force d'intervention et de sécurité écologique.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Cette idée génèreuse nous emmène très loin de l'actualisation de la programmation militaire. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Même avis, pour les mêmes raisons.

Mme la présidente. La parole est à Mme Delphine Batho.

Mme Delphine Batho. Cet amendement soulève le même débat de fond que l'amendement n° 145, sur lequel je souhaitais m'exprimer. Pour ma part, je ne suis pas favorable à la militarisation des interventions de secours pour faire face aux crises climatiques, qui vont effectivement se multiplier. Nos collègues abordent un problème important. Mais l'enseignement que l'on peut tirer de nombre de catastrophes passées et que les catastrophes à venir ne feront que confirmer, c'est que nous devons augmenter considérablement les moyens de la sécurité civile. La nation doit faire un choix : allons-nous, sous la pression des événements, nous mettre à solliciter régulièrement les forces armées ? Ou bien augmenterons-nous les moyens de la sécurité civile, y compris à l'échelle internationale ? Je pense que c'est ce second choix qu'il faut faire.

M. Jean-Michel Jacques, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Excellent !

Mme Catherine Vautrin, ministre. Il faut aussi anticiper !

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Je remercie notre collègue et ancienne ministre...

Mme Laure Lavalette. Sous-ministre, ancienne ministre... décidément !

M. Aurélien Saintoul. ...Delphine Batho de contribuer à la discussion. Elle relève un point important. Pour notre part, nous n'approuvons pas le présent texte, car nous défendons le principe d'une conscription citoyenne, qui renforcerait très sensiblement les services civils de protection de la population, et permettrait de répondre aux besoins en la matière. Néanmoins, notre proposition porte ici sur les forces armées. Celles-ci, en participant déjà à de telles missions, ont indéniablement développé une expertise. Par ailleurs, dans un cadre international, elles offrent des garanties en matière de coopération.

J'entends très bien l'observation de Mme Batho. Nous pouvons encore affiner notre proposition d'ici à 2027, date à laquelle Jean-Luc Mélenchon...

M. Emeric Salmon. Essaiera de devenir député, c'est ça ?

M. Aurélien Saintoul. ...ira lui-même la présenter aux nations concernées. *(Exclamations sur quelques bancs des groupes RN et EPR.)*

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 153. *(Il est procédé au scrutin.)*

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	108
Nombre de suffrages exprimés	106
Majorité absolue	54
Pour l'adoption	16
contre	90

(L'amendement n° 153 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Bastien Lachaud, pour soutenir l'amendement n° 154.

M. Bastien Lachaud. Merci beaucoup, madame la... présidente ! *(Sourires.)*

Par cet amendement, nous proposons de mieux anticiper les crises. Je cite le rapport d'information sur les dépendances militaires de la France vis-à-vis de l'étranger remis par nos collègues Cormier-Bouligeon et Saintoul : « La dépendance énergétique des armées françaises découle des énergies fossiles – pétrole et gaz –, pour lesquelles la France ne dispose quasiment pas de production domestique, et dépend du marché global et de ses réserves. La consommation liée aux mobilités pour l'ensemble des activités de l'État est dominée par le ministère des armées, qui concentre 95 % des carburants, du fait de systèmes d'armes terre-air-mer très énergivores. » Les auteurs soulignent donc la vulnérabilité terrible qui sera la nôtre le jour où les flux de pétrole seront interrompus – nous y sommes presque.

Le député Jacobelli s'est moqué de nous à propos de l'électrification. Pourtant, le jour où les pompes seront vides, les tanks n'avanceront plus. Nous disposons certes de réserves stratégiques pour quelques mois, mais le conflit en Ukraine nous a rappelé qu'une guerre pouvait être longue. L'hypothèse d'un engagement majeur d'ici à trois ans a été formulée : si nous ne disposons pas alors de suffisamment de pétrole pour nos avions, nos bateaux et nos tanks, nous aurons dépensé des milliards pour des systèmes d'armes qui ne nous seront d'aucune utilité.

Nous proposons donc de réfléchir à ce que serait une armée privée de pétrole, soit parce que les flux se seraient taris, soit parce que les réserves seraient épuisées. Il ne faudrait pas que nous nous retrouvions le bec dans l'eau le jour où nous n'aurons plus de pétrole !

M. Emeric Salmon. Nous aurons des idées ! *(Sourires.)*

M. Bastien Lachaud. Ne pas le prendre en compte, c'est ne pas comprendre le monde dans lequel nous vivons.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. J'informe la représentation nationale que les centres d'expertise technique du service de l'énergie opérationnelle (SEO) se sont emparés du sujet en menant des études sur les carburants synthétiques, sur les batteries et, prochainement, sur l'hydrogène. Ces travaux répondent aux objectifs de la feuille de route Énergies du futur, publiée fin 2023. Nous préparons l'intégration partielle de carburants alternatifs pour nos avions ; des études sont en cours s'agissant des véhicules terrestres.

Il faut garder en tête que le passage aux énergies alternatives doit prendre en compte les enjeux opérationnels inhérents aux activités militaires. La politique du carburant unique est un outil logistique qu'il ne faut pas fragiliser.

C'est un sujet dont nous nous préoccupons, et des études sont en train d'être menées. Néanmoins, à l'heure où je vous parle, nous ne disposons pas de solution pour tout. J'émet un avis défavorable car les travaux sont en cours.

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Si les travaux sont en cours, pourquoi ne pas le mentionner dans ce texte d'actualisation ? Certes, il n'a pas vocation à être exhaustif et, à l'inverse, des projets qui y figurent ne seront peut-être pas menés à leur terme, ou pas avec l'ampleur espérée.

En l'occurrence, nous parlons de la nature des carburants qui permettent aux armées d'opérer. C'est une question particulièrement structurante, au même titre que celle des minerais critiques pour notre industrie. Notre amendement ne ferait rien d'autre que reconnaître son caractère fondamental, que l'on ne peut pas nier. Il permettrait aussi d'entrer dans le détail, en particulier des investissements.

Nous débattons d'une loi de programmation militaire, donc, par définition, il s'agit de programmer ! Or dans le domaine de la défense, les investissements doivent être envisagés à très long terme ; il faut prendre en compte une certaine inertie et le temps nécessaire à la mise en œuvre des programmes. Par conséquent, inscrivons cet objectif dans le texte dès aujourd'hui ! Dans un second temps, nous pourrions dresser un bilan et mener des travaux prospectifs sur la nature des carburants et le volume des investissements requis.

Madame la ministre, vous avez évoqué l'hydrogène. Cette affaire-là est loin d'être évidente ! M. Andriès, le PDG de Safran – contrairement à ce que prétend M. Jacobelli, je consulte les entreprises –, a expliqué que son entreprise ne croyait pas au potentiel de l'hydrogène, à l'inverse d'Airbus, pourtant partenaire de Safran dans le projet d'avion de combat du futur.

Ces questions ne sont pas périphériques et méritent de faire partie des priorités. C'est pourquoi nous devrions adopter cet amendement.

Mme la présidente. La parole est à Mme Geneviève Darrieussecq.

Mme Geneviève Darrieussecq. Monsieur Lachaud, vous mettez le doigt sur un sujet important : la transition énergétique est en effet indispensable pour nos armées, de même que pour le reste de notre pays. Aujourd'hui, nos armées représentent à peu près 1 % de la consommation générale de carburant et, contrairement à ce que vous dites, la France produit tout de même 1 % de ce qu'elle consomme. J'ai déposé à l'article 6 deux amendements qui permettraient de continuer cette production afin de sécuriser les moyens de nos armées et de garantir leur autonomie énergétique. Vous anticipez sur mes amendements, et je vous en remercie.

M. Christophe Blanchet. Très bien !

M. Aurélien Saintoul. Ce n'est pas antinomique !

. Je mets aux voix l'amendement n° 154.

(Il est procédé au scrutin.)

. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	103
Nombre de suffrages exprimés	103
Majorité absolue	52
Pour l'adoption	26
contre	77

(L'amendement n° 154 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Saintoul, pour soutenir l'amendement n° 155.

M. Aurélien Saintoul. Dans le même esprit que l'amendement précédent mais sur un périmètre plus restreint, il s'agit ici de demander au Gouvernement de remettre un rapport sur l'opportunité de passer à des carburants alternatifs. La question a d'ailleurs été soulevée tout à l'heure par Mme la ministre. Il serait utile que la représentation nationale dispose d'informations précises pour juger de la pertinence d'une telle stratégie. Nous avons bien conscience que la question des carburants alternatifs doit être posée dans un cadre plus général, car la constitution de filières pour la production d'un carburant durable d'aviation, dit SAF, ne relève pas seulement de l'industrie de défense.

Pour répondre à notre collègue Darrieussecq, elle aussi ancienne ministre – c'est fou ce qu'il y a comme anciens ministres dans cet hémicycle ! –, s'il est vrai que 1 % de notre consommation de pétrole est produit en France, ce n'est pas antinomique avec l'amendement précédent. Vous me dites que vous l'avez voté, madame Darrieussecq ? À la bonne heure ! En tout cas, le présent amendement permet lui aussi de soulever la question du mix le plus pertinent.

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 279, je suis saisie par le groupe Écologiste et social d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 155 ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Même avis que sur l'amendement précédent.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 155.
(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	105
Nombre de suffrages exprimés	105
Majorité absolue	53
Pour l'adoption	23
contre	82

(L'amendement n° 155 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Damien Girard, pour soutenir l'amendement n° 279.

M. Damien Girard. En 2022, Renault a cédé un site industriel stratégique du Morbihan : Fonderie de Bretagne. Avec Jean-Michel Jacques, président de la commission de la défense et député du Morbihan, je n'ai cessé d'interpeller les différents ministres de l'industrie et des armées pour les alerter sur la situation de cette usine et des 300 salariés qui y travaillent. L'année dernière, Europlasma – entre-temps épinglé dans une enquête de *Mediapart* pour ses procédés frauduleux et ses manipulations en Bourse – a racheté l'entreprise. Depuis près de six mois, l'usine est à l'arrêt, alors qu'elle était censée relancer une production d'obus et

qu'elle pourrait être un maillon essentiel de notre industrie de défense. Depuis des mois, nous donnons l'alerte, avec un pack d'élus bretons, et il devient urgent que l'État agisse.

D'où cet amendement, qui est en réalité un amendement de repli par rapport à d'autres amendements plus ambitieux que je vous proposerai dans la suite du débat. Il vise à souligner le besoin pour l'État d'être à l'initiative lorsque des actifs industriels sont mis en danger par l'absence de pilotage, d'investissements et de dialogue social de la part de leurs propriétaires. La mise sous tutelle provisoire, par exemple par une nationalisation temporaire, est alors un outil légitime qui doit être étudié, d'autant plus quand il s'agit de sites industriels qui peuvent contribuer à la souveraineté de notre défense nationale. (*M. Jean-Claude Raux et Mme Sandra Regol applaudissent.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Vous avez centré votre argumentation sur la situation de Fonderie de Bretagne. C'est un sujet dont nous avons tous entendu parler et auquel nous sommes tous sensibilisés, le président Jean-Michel Jacques encore plus que vos rapporteurs ne peuvent l'être, puisque c'est sur son territoire – ainsi que sur le vôtre. Les réponses qui peuvent vous être apportées relèvent de l'exécutif, en particulier de Mme la ministre ; je n'en ai donc pas en tant que rapporteur.

En revanche, je peux vous indiquer que l'article L. 2212-1 du code de la défense correspond à l'objectif général que vous fixez puisqu'il prévoit la possibilité de procéder à des réquisitions. Votre amendement est donc satisfait en droit.

Sur un autre plan, la rédaction de votre amendement renvoie à des choix idéologiques, parfaitement respectables au demeurant, à savoir une préférence pour une présence accrue de l'État, éventuellement par la nationalisation. Mais je rappelle que nous avons aussi de magnifiques entreprises privées telles que Dassault – comme l'illustre la réussite du Rafale – ou KNDS – qui produit notamment le canon Caesar. Elles méritent qu'on leur rende hommage.

L'amendement étant satisfait par l'article que j'ai mentionné, j'en demande le retrait, sans quoi j'y serai défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Nous avons déjà évoqué hier soir Fonderie de Bretagne et Europlasma, de même que Les Forges de Tarbes. Tout d'abord, je rappelle que la nationalisation ne fait pas les commandes – je pense que nous en convenons tous. Ensuite, il y a des outils industriels stratégiques pour lesquels une intervention de l'État peut être en effet tout à fait intéressante. L'Agence des participations de l'État (APE) a pour mission de travailler sur ces questions. Ainsi, l'État est entré il y a peu au capital d'Eutelsat car il y avait un enjeu stratégique : il s'agissait de conserver notre capacité en matière d'information et de communication via le maintien de satellites souverains. Ces possibilités existent, et c'est la raison pour laquelle je suis défavorable à cet amendement. Il s'agit d'articuler les différents outils dont nous disposons.

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Notre collègue Girard a rappelé que les pouvoirs publics avaient la possibilité d'agir de manière très volontariste pour préserver l'outil industriel, en particulier quand il contribue à la souveraineté et à la continuité des

activités en matière de défense. Le rapporteur lui-même a mentionné l'article du code de la défense qui permet de procéder à des réquisitions.

L'amendement ne tombe pas dans l'écueil pointé hier par M. Thiériot, à savoir que la loi doit être de portée générale. En effet, ledit amendement vise à rappeler un principe et à fixer une orientation générale dans le cadre d'un rapport annexé qui n'est pas strictement contraignant. Je ne peux évidemment qu'approuver cette orientation, puisque je donne l'alerte depuis de longues années sur la situation des Forges de Tarbes et de Fonderie de Bretagne, qui ont été reprises par le même industriel voyou – je suis sûr que c'est un voyou, moins que c'est un industriel.

La question posée est la suivante : revendiquons-nous, en tant que Parlement, de faire pleinement usage de ce que la loi permet déjà ? Je crois que nous devrions répondre oui, dire que nous y sommes prêts et que c'est pertinent. M. Girard le pense s'agissant de Fonderie de Bretagne, et moi aussi. Nous avons pour notre part déposé un amendement en ce sens s'agissant précisément des Forges de Tarbes et de Fonderie de Bretagne. Actons dès maintenant, tous ensemble, en notre qualité de parlementaires, que nous sommes décidés à ne pas laisser tomber en désuétude des prérogatives que la loi donne à l'exécutif et que nous avons bien l'intention de les lui faire employer le cas échéant.

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jean-Michel Jacques, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Fonderie de Bretagne doit continuer à exister. C'est une vieille fonderie, mais qui a toujours su se remettre en cause. Jusqu'à récemment, Renault était un de ses plus gros clients. Hélas, Renault a délocalisé sa production à l'étranger, on ne peut que le regretter. Les fondeurs bretons ont su faire ce qu'il fallait : ils se sont mobilisés et se sont raccrochés à l'industrie de défense.

Je peux en témoigner puisque, lors de la préparation de la dernière loi de programmation militaire, au moment même où Renault se désengageait, je me suis retourné vers le ministère des armées, compte tenu de nos besoins en munitions. Sébastien Lecornu a donné suite à ma requête en envoyant sur place des agents de la DGA pour mener une expertise. On voit ainsi l'utilité de la DGA et des attachés d'industrie de défense en région (Aider) ; c'est vraiment une force pour notre pays. Les fondeurs bretons font depuis lors de la recherche et développement (R&D) et se sont mis en ordre de marche pour fabriquer des obus de 155 millimètres et de 120 millimètres – les prototypes sont en cours de validation. Ils ne sont pas loin d'être à même de produire aussi des obus de 81 millimètres.

L'industrie française peut donc rebondir grâce à notre industrie de défense. Il y a du travail à faire au niveau local, entre élus, mais aussi avec la DGA, le ministère de l'industrie et celui des armées. En tout cas, l'équipe France est bien présente et j'ai bon espoir que Fonderie de Bretagne puisse diversifier son plan de charge grâce à la fabrication d'obus, mais aussi de pièces de tracteurs, entre autres.

Mme la présidente. La parole est à M. Damien Girard.

M. Damien Girard. Je vous remercie pour ces réponses. À vous écouter, nous avons à notre disposition tous les outils, y compris pour réquisitionner si nécessaire. En ce cas, pourquoi ne les utilisons-nous pas suffisamment, notamment en l'espèce pour Fonderie de Bretagne ? Ce que vient de dire

Jean-Michel Jacques est tout à fait juste : les salariés se sont mobilisés, et la DGA aussi. Mais il y a clairement un souci de pilotage et je rejoins ce qui a été dit sur Europlasma : je n'ai pas encore compris en quoi ce groupe était de nature industrielle, mais les traficotages boursiers auxquels il se livre amènent à s'interroger sur son intégrité – c'est une litote.

Mon amendement permettrait à l'Assemblée nationale d'exprimer son soutien à ces salariés mobilisés, son implication dans ces enjeux industriels qu'il faut maîtriser, son intérêt et sa préoccupation pour ce site comme, plus globalement, pour tous les sites industriels qui comptent pour notre souveraineté en matière de défense. J'enjoins à Mme la ministre de mettre réellement la pression sur Europlasma, et je suis disponible, ainsi que tous les élus bretons, pour y contribuer. Je suis aujourd'hui très inquiet pour l'avenir de ce site industriel, malgré toutes les mobilisations qui ont eu lieu jusqu'à maintenant. *(Mme Sandra Regol applaudit.)*

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 279.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	112
Nombre de suffrages exprimés	109
Majorité absolue	55
Pour l'adoption	26
contre	83

(L'amendement n° 279 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 391 de M. Aurélien Saintoul est défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Défavorable. L'amendement se situe hors du champ de l'actualisation.

(L'amendement n° 391, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Saintoul, pour soutenir l'amendement n° 121 rectifié.

M. Aurélien Saintoul. Actuellement, la Fonderie de Bretagne n'a pas d'activité industrielle liée à la défense. Il est possible que cela change, mais ce qui est certain, c'est que les salariés sont dans le désarroi.

M. Laurent Jacobelli. Ça n'a rien à voir avec l'amendement !

M. Aurélien Saintoul. Je vais y venir. La mobilisation des salariés de la DGA ne garantit pas la survie durable du site, puisqu'Europlasma a annoncé la cession de ses activités de défense. Il faut réagir maintenant et envisager le rachat de l'entreprise – je ne vous dis pas pour autant d'accepter le prix auquel Europlasma voudrait la vendre.

J'en arrive à l'amendement. Il est proche de celui défendu hier par notre collègue Bénard à propos du renforcement du statut des ouvriers d'État, mais vise à ajouter que les étudiants des établissements d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministère des armées sont bien mis au service de

l'État et, en particulier, de la défense nationale. Cela concerne au premier chef les polytechniciens, ainsi que les étudiants d'autres écoles moins connues.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Nous avons déjà examiné le sujet des ouvriers d'État et celui de l'École polytechnique. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Même avis, pour la même raison.

(L'amendement n° 121 rectifié n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de plusieurs demandes de scrutin public : sur l'amendement n° 739, par le groupe Les Démocrates ; sur les amendements n°s 532, 682, 525 et 588, par le groupe Rassemblement national.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Delphine Lingemann, pour soutenir l'amendement n° 739.

Mme Delphine Lingemann. Il a pour objectif de sécuriser les filières d'approvisionnement en matériaux critiques et stratégiques, indispensables à l'industrie de défense. Dans toutes les armées, beaucoup d'équipements dépendent de ces matériaux, dont l'aluminium à forte valeur ajoutée. La France dispose de capacités industrielles sur son territoire, mais l'accroissement de la dépendance à des approvisionnements extérieurs fait peser un risque sur son effort de réarmement.

C'est pourquoi je propose que la LPM soutienne le développement, la modernisation et la relocalisation de ces filières, ainsi que la sécurisation des chaînes d'approvisionnement et le développement des technologies de recyclage et de substitution. Ce sont des conditions essentielles pour que prévaille la logique d'économie de guerre dans laquelle s'inscrit le texte. Cet amendement ne concerne pas seulement les grands groupes industriels, mais aussi tout un tissu de PME sous-traitantes.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Cet amendement important nous rappelle l'existence de dépendances à propos de plusieurs matières rares ou critiques. Le Gouvernement a d'ailleurs rendu public hier – c'est tout récent – un plan national de résilience très bien documenté. D'autre part, l'Union européenne, qui travaille sur le sujet depuis 2017, publie régulièrement des cartes très bien faites, avec des données par pays. Tout cela attire notre attention sur la notion de criticité, sur le risque de manquer de certains produits et sur l'importance du recyclage, qui permet de couvrir environ 30 % des besoins. Pour mieux comprendre cette importance, il suffit de rappeler que nous transportons tous des matières rares dans nos poches, avec nos téléphones. Avis favorable sur cet amendement positif.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Je partage l'objectif de l'amendement et l'avis de M. le rapporteur. J'émettrai donc un avis favorable.

Par ailleurs, madame Lingemann, vous m'avez interrogée tout à l'heure à propos de l'interdiction faite aux parlementaires de participer à la réserve opérationnelle, tout comme votre collègue Giletti. Il ne faut pas se mentir : le problème n'est pas simple, car il touche à la séparation des pouvoirs. À ce stade, je dois avouer ne pas avoir beaucoup d'éléments de réponse. Je prends donc l'engagement de mettre en place un groupe de travail, réunissant les ressources humaines et la direction des affaires juridiques du ministère, pour essayer de faire des propositions, car tous les sujets méritent d'être étudiés.

Mme la présidente. La parole est à M. Bastien Lachaud.

M. Bastien Lachaud. Madame la ministre, messieurs les rapporteurs,...

Mme la présidente. C'est la deuxième fois que vous omettez de saluer la présidence !

M. Bastien Lachaud. Excusez-moi, madame la présidente. Pour se prononcer sur cet amendement, mon groupe aimerait comprendre la plus-value qu'il représente par rapport à d'autres, notamment celui défendu par M. Saint-Pasteur que nous avons adopté hier soir. À plusieurs reprises, il a été répondu à nos demandes qu'elles étaient satisfaites. Ici, en revanche, un amendement à mes yeux similaire à un autre adopté hier recueille des avis positifs. Voulez-vous que le texte soit bavard ?

Mme Delphine Lingemann. Là, c'est vous qui l'êtes !

M. Bastien Lachaud. Nous aimerions être éclairés.

Mme la présidente. La parole est à M. Sébastien Saint-Pasteur.

M. Sébastien Saint-Pasteur. Depuis la remise du rapport de nos collègues Saintoul et Cormier-Bouligeon sur les dépendances critiques,...

M. François Cormier-Bouligeon. Un excellent rapport !

M. Sébastien Saint-Pasteur. ...les discours entendus dans l'hémicycle à ce sujet sont assez cohérents. Mon amendement, qui concernait le besoin d'une cartographie, comme celui-ci, qui appelle à porter une attention très soutenue à ces dépendances, en témoignent. On a même élargi le sujet en parlant des semi-conducteurs, des batteries ou du pétrole. Cela témoigne d'une volonté de mieux se préparer conforme à l'objectif de l'actualisation de la LPM.

Je regrette que cette cohérence ne se retrouve pas toujours dans les avis de MM. les rapporteurs et de Mme la ministre, qui sont un peu à géométrie variable. Or la volonté de vigilance affichée par l'Assemblée devrait être partagée par le Gouvernement car l'histoire récente, qu'on parle du covid ou des risques concernant la fourniture d'énergie consécutifs à la guerre en Ukraine, prouve que les dépendances sont un sujet majeur. Nous apportons notre soutien à cet amendement et espérons que la cohérence présidera à la suite des débats.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 739.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	103
Nombre de suffrages exprimés	65
Majorité absolue	33
Pour l'adoption	55
contre	10

(L'amendement n° 739 est adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 698 de M. le rapporteur Chenevard est rédactionnel.

(L'amendement n° 698, accepté par le Gouvernement, est adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Julien Limongi, pour soutenir l'amendement n° 532.

M. Julien Limongi. Non, madame la ministre, l'actualisation de la loi de programmation militaire telle qu'elle est proposée ne prévoit pas un renouvellement massif des équipements de nos armées ! La vérité est qu'il n'y aura pas plus d'avions, de chars ou de bateaux. Vos discours dithyrambiques sont faux et les militaires le savent. Ils n'auront pas plus de matériels de guerre. Au mieux, le texte permettra de reconstituer un peu les stocks de munitions, faméliques depuis des années, comme le rapport Rancoule l'avait établi. Vous ne pouvez pas dire que nous aurons plus de bâtiments : ce n'est pas vrai. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. On peut avoir des querelles byzantines pour déterminer s'il faut parler d'un renouvellement massif ou partiel, mais votre amendement n'est pas à la hauteur de ce dont nous débattons : le format de nos armées, leurs forces et celles de leurs hommes. Avoir doublé le budget militaire en dix ans, ce n'est pas un effort massif ? Par ailleurs, le synonyme de renouvellement est remplacement, et non changement de format. Remplacer un AMX-10RC par un Jaguar ou un véhicule de l'avant blindé (VAB) par un Griffon, c'est bien un renouvellement. Il ne s'agit pas d'un sujet de format mais de cohérence. Les deux corapporteurs sont défavorables à cet amendement qui ne mérite pas qu'on lui consacre trop de temps. N'ergotons pas !

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Nos militaires forgeront leur jugement en fonction du matériel qui leur parviendra. Aucun ne se demande si le bon mot est « partiel », « massif » ou ni l'un ni l'autre. Nous serons collectivement jugés – et, au premier chef, le Gouvernement, en raison de ses responsabilités – sur ce qui arrivera sur les bases et dans les régiments, ainsi que sur la manière dont nos militaires pourront s'entraîner. C'est pourquoi mon avis est défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Julien Limongi.

M. Julien Limongi. « Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde », écrivait Camus. On avait entendu le premier ministre dire que l'objectif était de passer à dix-huit frégates, mais on restera à quinze : il n'y a pas de renouvellement. On espérait plus d'avions ; ils n'y sont pas. Les Français, qui vont voir le budget de la LPM croître de 36 milliards d'euros, ont le droit de poser des questions, de demander où passe l'argent s'il n'y a pas d'équipements

supplémentaires, ou seulement très peu. Le sujet de l'amendement est important, car les militaires ne voient aucune massification de leurs moyens. Ils voient bien qu'il n'y a pas trois frégates de premier rang de plus dans les bases navales. C'est décevant au regard des 36 milliards supplémentaires mis sur la table. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN et sur quelques bancs du groupe UDR.)*

Mme la présidente. La parole est à M. François Cormier-Bouligeon.

M. François Cormier-Bouligeon. On voit que le Rassemblement national est déjà en campagne électorale *(Exclamations sur les bancs du groupe RN)* – sans savoir avec quel candidat, puisque cela dépendra de la décision confirmant ou non la condamnation de Mme Le Pen pour détournement de fonds publics. *(Mêmes mouvements.)* Dans le cadre de cette campagne, ses députés crient haro sur l'Europe, sur les étrangers et sur la sincérité de la LPM.

Je suis pourtant en parfait accord avec Mme la ministre : les juges de paix seront les industriels de la défense et les militaires, qui verront arriver les commandes et les nouveaux équipements. Je le dis avec fermeté : avec deux lois de programmation militaire et l'actualisation dont nous discutons, la décennie Macron aura été celle d'une réparation massive pour nos armées, privées de matériels et de moyens pendant les vingt années précédentes. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.)*

En dix ans, nous aurons doublé le budget de la défense. Tous vos mensonges ne changeront rien à la réalité des 449 milliards d'euros de budget de la LPM et des arrivées massives de Serval, de Griffon et de Jaguar dans nos unités – pour ne prendre comme exemple que le programme Scorpion. Vous pouvez raconter tous les mensonges que vous voulez, personne n'y croit ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR. – Mmes Sophie Errante et Constance de Pélichy applaudissent également.)*

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 532.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	103
Nombre de suffrages exprimés	103
Majorité absolue	52
Pour l'adoption	40
contre	63

(L'amendement n° 532 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. José Gonzalez, pour soutenir l'amendement n° 682.

M. José Gonzalez. Je crois, madame la ministre, qu'il serait bon de préciser la pensée qui guide ce texte afin d'écarter toute ambiguïté. En effet, lorsqu'on se penche sur certains alinéas du rapport annexé, on peut être conduit à se poser des questions.

Pour éviter d'être accusée de privilégier d'autres intérêts que ceux de la France, les seuls qui comptent vraiment, vous devriez soutenir cet amendement. Lorsqu'on lit dans le rapport annexé que « [le] renouvellement massif des équipements [...] [sera] amplifié[s], en cohérence avec les engagements pris avec nos alliés », on se dit que quelque chose

manque. La seule justification valable du renouvellement de nos équipements est la protection des intérêts fondamentaux de la nation – vous ne pouvez qu'en convenir. Il n'y en a eu, il n'y en a et il ne devrait jamais y en avoir d'autres.

Certains de nos engagements envers des alliés y contribuent, mais il ne faut jamais faire passer les moyens avant la fin. Si la coopération avec nos alliés est essentielle, elle ne saurait primer les exigences propres de la souveraineté nationale. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RN et UDR.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Monsieur Gonzalez, un amendement bien balancé et qui tend à clarifier les enjeux mérite d'être soutenu. Vos corapporteurs soutiendront donc le vôtre.

La défense des intérêts fondamentaux de la nation et les engagements pris avec nos alliés étant liés, vous les mettez côte à côte. Car l'une ne va pas sans les autres : sans ses alliés, la nation serait en difficulté et isolée. À un projet de loi de cohérence, vous proposez d'apporter un amendement de cohérence : vos corapporteurs y sont favorables. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Le Gouvernement s'en remettra à la sagesse de l'Assemblée, puisqu'il s'agit de protéger les intérêts fondamentaux de la nation en cohérence avec les engagements que nous prenons avec nos alliés.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 682.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	98
Nombre de suffrages exprimés	94
Majorité absolue	48
Pour l'adoption	63
contre	31

(L'amendement n° 682 est adopté.) (Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RN et UDR.)

Mme la présidente. La parole est à M. Julien Limongi, pour soutenir l'amendement n° 525.

M. Julien Limongi. Consacrer davantage de moyens à notre défense selon une logique de défense et de sécurité communes avec nos alliés ne constitue pas un objectif suffisant ; il faut défendre notre intérêt, car la défense est nationale, comme cet amendement vise à le préciser.

Cette vérité apparaît d'autant plus clairement quand on considère l'exemple des outre-mer. Ces territoires n'étant pas placés sous le parapluie de l'Otan aux termes du traité de l'Atlantique Nord, il faudra nous défendre par nous-mêmes. Monsieur Cormier-Bouligeon, vous nous accusez de pratiquer le mensonge mais, j'en suis désolé, les outre-mer sont les grands oubliés de cette actualisation de la loi de programmation militaire.

Une députée du groupe RN. Eh oui !

M. Julien Limongi. Elle ne prévoit ni le renouvellement des frégates de surveillance – les premiers programmes en ce sens sont décalés – ni celui des deux avions Casa, qui doivent couvrir seuls l'ensemble de l'Océan indien. Ce n'est pas grand-chose qu'une telle flotte, il faut en avoir conscience.

Après avoir posé deux questions sur le remplacement du Casa, nous ne savons toujours pas quel appareil lui succédera : s'agira-t-il d'un A200M ou d'un Casa de nouvelle génération ? Sachant que le modèle actuel ne sera plus en vie d'ici une dizaine d'années, il faut avancer. Nous posons de bonnes questions.

On a le droit d'avoir de l'ambition pour nos armées. Nous constatons malheureusement que ce texte en manque. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes RN et UDR.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Avis défavorable : l'équilibre de la dernière rédaction que nous avons adoptée est excellent. Il va de soi que la défense de nos outre-mer relève des intérêts nationaux : c'est la France.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Monsieur le député Limongi, pour les raisons que je vous ai indiquées lors de nos débats d'hier soir, j'émettrai un avis défavorable. Vous faites constamment allusion aux corvettes, dont la livraison n'est pas reportée *sine die*, mais décalée d'un an, ce qui résulte de notre souci d'adaptation aux besoins de chacun des territoires.

M. Julien Limongi. Dans dix ans, vous direz encore la même chose !

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Quand j'ai évoqué tout à l'heure une prise de parole un peu particulière du grand chancelier de la Légion d'honneur, on m'a dit que c'était hors sujet. Mais en l'occurrence, je crois que nous sommes en plein dans le sujet, puisqu'il est question des engagements que nous avons pris auprès de nos alliés et, réciproquement, des leurs à notre égard.

Dans un entretien accordé à *L'Express*, l'ancien chef d'état-major des armées affirme qu'il n'a jamais cru à l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord, ce qui est particulièrement embarrassant. Que faut-il en conclure ? Que nous-mêmes ne répondrions pas aux obligations que nous impose l'article 5 ? Le fait est qu'il n'a été mobilisé qu'une fois – il s'agissait de l'Afghanistan – et que nous avons répondu présent – je mets de côté à cet instant la question de savoir s'il le fallait ou s'il ne le fallait pas.

Il s'agit en tout cas d'une question particulièrement grave. Je peine à croire que l'ancien chef d'état-major des armées, qui, même placé en deuxième section du point de vue statutaire, n'en occupe pas moins un rôle dans l'État, une fonction, aussi éminente que sa personnalité – il est grand chancelier de la Légion d'honneur –, puisse dire quelque chose d'aussi déstabilisant s'agissant des engagements de la France et de notre stratégie de défense. Étant favorable à la sortie de l'Otan à titre personnel, je suis plutôt d'accord avec lui. Nous n'en avons pas moins un sujet d'embarras. Il faut, me semble-t-il, que vous nous expliquiez quel est le statut de sa parole et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles il a cru devoir tenir des propos de cette nature.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 525.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	110
Nombre de suffrages exprimés	110
Majorité absolue	56
Pour l'adoption	42
contre	68

(L'amendement n° 525 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Nadine Lechon, pour soutenir l'amendement n° 344.

Mme Nadine Lechon. La France pourrait être non seulement le moteur, mais aussi le cerveau des coalitions militaires de demain. Celles-ci ne seront pas seulement européennes : la France peut avoir des alliés et des partenaires partout dans le monde. La rédaction actuelle en vient presque à les exclure, au profit d'une vision étroitement européenne.

Notre amendement est bien plus ouvert et puissant. Il tend à rendre à la France sa place diplomatique et militaire, celle d'une nation-cadre, capable d'être force de proposition, d'incarner une troisième voie et, en fin de compte, de continuer d'être ce que nous avons toujours été : un grand pays, fort d'une haute idée de son rôle sur cette planète. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN et sur quelques bancs du groupe UDR.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Je ne comprends pas très bien l'intérêt de la réécriture que vous proposez dans cet amendement. Quand vous parlez de nos alliés, vous faites comme si nous n'avions que des alliés européens, ce qui n'est pas le cas.

Vous employez en outre le concept militaire de nation-cadre. C'est parce que ce concept relève du niveau opératif que l'ambition de rester une nation-cadre ne figure pas à l'alinéa 27, mais à l'alinéa 69 du rapport annexé. Qui plus est, on peut être engagé avec des alliés sans être nation-cadre pour autant. En la matière, la conduite d'une politique et d'une action Gouvernementale suppose une liberté de manœuvre que réduirait significativement l'adoption de votre amendement. C'est pourquoi vos corapporteurs y sont défavorables.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Si je comprends évidemment l'esprit de votre amendement, madame Lechon, je partage la lecture qu'en font vos corapporteurs.

J'ajoute qu'en adoptant l'amendement de M. Gonzalez, vous avez rappelé l'importance des intérêts fondamentaux de la nation. Or cette notion implique que l'on puisse envisager d'être nation-cadre chaque fois que ces intérêts le requièrent. C'est pourquoi j'ose dire que l'amendement est satisfait.

Mme la présidente. La parole est à M. Bastien Lachaud.

M. Bastien Lachaud. Pour la clarté des débats, je tiens à souligner qu'avec cet amendement, le Rassemblement national tourne le dos au programme présidentiel défendu

par Marine Le Pen en 2022, lequel mettait en avant la nécessité de quitter le commandement intégré de l'Otan. En 2024, Jordan Bardella estimait quant à lui qu'il n'était pas question de le faire tant que durerait la guerre en Ukraine. À présent, en revendiquant la possibilité pour la France d'être nation-cadre au sein de l'Alliance atlantique, le Rassemblement national abandonne totalement l'idée de pouvoir un jour sortir du commandement intégré de l'Otan.

(L'amendement n° 344 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Jacobelli, pour soutenir l'amendement n° 588.

M. Laurent Jacobelli. Il s'agit, je crois, d'un amendement de réveil.

Il est souvent question de nombreuses ingérences en Europe, qu'elles soient physiques ou numériques. Il convient en effet d'en parler, comme nous le faisons dans le cadre de ce projet de loi actualisant la programmation militaire.

Il en existe d'autres, qui se font à bas bruit. Connaissez-vous la technique du voleur chinois ? C'est ce voleur qui déplace chaque jour l'objet d'un centimètre. Jamais vous ne vous en rendez compte, jusqu'au jour où vous vous réveillez, vous regardez dans le salon : l'objet n'est plus là. Eh bien, cet objet s'appelle la souveraineté nationale et le voleur chinois, l'Union européenne. En effet, on nous câline, on nous rassure, on nous anesthésie : ne vous en faites pas, braves gens, nous allons seulement acheter tous ensemble, c'est bien pour vous. Voilà ce que l'on nous explique, ce que l'on entend à longueur de temps.

Mais, à bien y regarder, nous nous retrouvons avec un commissaire européen à la défense, comme si notre ministre de la défense ne suffisait pas. Quant à nous, madame la ministre, nous tenons à ce que ce soit vous qui décidiez – ou plutôt votre successeur ou votre successeuse.

Mme Catherine Vautrin, ministre. Peut-être vous-même !

Mme Constance Le Grip. Il y travaille !

M. Laurent Jacobelli. Nous souhaitons en tout cas que ce soit un ministre français.

Certains programmes européens visent prétendument à faciliter les achats. Mais que facilitent-ils ? Quand nous donnons cent à l'Union européenne, elle nous rend quatre-vingts. Qui plus est, elle décide de la destination de notre investissement. Eh bien, je préfère quant à moi que nous utilisions les cent nous-mêmes et que nous choissions.

Bref, il s'agit d'un amendement dont l'intérêt est de mettre en avant l'ingérence de l'Union européenne, cet empire qui avance à bas bruit au détriment de la souveraineté des peuples. Vous constaterez d'ailleurs que je dis vrai dans un instant, quand nous examinerons l'amendement Sitzenstuhl. *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 109, je suis saisie par le groupe Droite républicaine d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 588 ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Monsieur Jacobelli, personne dans cet hémicycle, en tout cas aucun de vos corapporteurs, ne saurait penser une seconde que la défense nationale n'est pas de la compétence des États, et nous le réaffirmons très clairement. L'Union européenne n'intervient que dans les sphères – économiques pour l'essentiel – qui relèvent de sa compétence.

Vous évoquez l'existence d'un commissaire européen à la défense, désignation que je trouve regrettable à titre personnel et qui devrait être : commissaire européen à l'industrie de défense. Cela étant dit, il s'agit d'une instance qui existe et il appartient aux pouvoirs exécutifs nationaux de veiller à ce qu'elle ne commette pas d'empiètements – et non des ingérences, terme que je n'aime pas dans la rédaction de votre amendement. Les risques d'empiètement sont réels : c'est le propre de toute autorité administrative ou politique que d'essayer d'étendre son pouvoir. On constate ce phénomène partout, y compris au sein des agences de l'État. Il incombe au pouvoir politique d'y résister.

En tout cas, il ne s'agit pas d'ingérence mais d'empiètement. L'ingérence, c'est ce que pratiquent certaines puissances étrangères, à l'Est notamment, très régulièrement, en essayant d'interférer dans nos élections et de jeter de l'huile sur le feu de nos divisions. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Même avis que le rapporteur. Je le redis, la défense est une compétence souveraine des États – ce qui n'interdit pas de travailler ensemble à construire des stratégies dans le domaine de l'industrie de défense, où l'intérêt est réel en matière d'interopérabilité, de recherche et de développement.

Mme la présidente. La parole est à M. François Cormier-Bouligeon.

M. François Cormier-Bouligeon. Nous sommes totalement défavorables à cet amendement, non seulement à cause du racisme débridé de l'expression « voleur chinois », que nous pouvons tous déplorer *(Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, LFI-NFP, SOC, EcoS, Dem, LIOT et GDR – Exclamations sur les bancs du groupe RN)*, mais aussi parce qu'il est complètement simpliste. Il va de soi que la défense est une compétence régalienne. Je dirais même que c'est la compétence régalienne par essence. *(M. Hervé Berville applaudit.)* C'est pourquoi nous la cultivons : nous avons une base industrielle et technologique de défense et des armées les plus souveraines possible.

Mais nous restons un pays de 69 millions d'habitants qui doit faire face à des empires de plus en plus belliqueux. Alors oui, l'Union européenne est utile pour un certain nombre de programmes. Concernant les matériaux critiques et les terres rares, le programme RESourceEU est utile pour constituer des stocks stratégiques, sachant que 80 % des terres rares sont extraites et raffinées en Chine et que les États-Unis prennent des positions fortes sur le reste. Dans l'excellent rapport Saintoul et Cormier-Bouligeon, nous citons l'exemple de la mine de Serra Verde, où les États-Unis ont passé un contrat d'exclusivité de deux ans.

L'Union européenne, j'y insiste, est utile pour aider les pays membres à disposer de programmes et de ressources pour leurs industries et leurs armées. J'appelle au rejet de cet amendement. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR.)*

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Jacobelli, pour un rappel au règlement.

M. Laurent Jacobelli. Rappel au règlement sur la base de l'article 70, alinéa 3, pour mise en cause personnelle.

Soit le collègue Cormier-Bouligeon manque de culture, soit il est de mauvaise foi, soit les deux. En 2018, le journal *L'Opinion* titrait « Édouard Philippe – vous savez, Édouard Philippe, l'homme des 80 kilomètres-heure, de la TICPE, des gilets jaunes... – et la technique du voleur chinois ». Je ne crois pas que *L'Opinion* soit un journal raciste. Ce serait d'aussi mauvaise foi que si j'avais dit que vous étiez raciste parce que vous avez parlé d'humour débridé...

Mme la présidente. Merci pour ce rappel.

M. François Cormier-Bouligeon. Vous vous enfoncez ! (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

**Article 1^{er}
et rapport annexé
(suite)**

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Saintoul. (*Interpellations de bancs à bancs.*) Merci de le laisser s'exprimer !

M. Aurélien Saintoul. Nous pouvons demander une suspension de séance, si vous voulez...

L'amendement en question rendrait la phrase incohérente. Je cite la phrase du rapport annexé : « Il s'agit d'être prêts à répondre à un engagement majeur et de rester maîtres de notre destin et moteurs d'une Europe qui se défend. » En l'occurrence, cela deviendrait : « Il s'agit d'être prêts à répondre à un engagement majeur et de rester maîtres de notre destin face aux tentatives d'ingérence de la Commission européenne. »

Je ne suis pas favorable à ce que la Commission européenne s'arroge des compétences qui ne sont pas les siennes. Le groupe La France insoumise – suivi par le Rassemblement national, qui manque parfois d'idées et qui en général en cherche chez les autres (*Exclamations sur les bancs du groupe RN*) – a été le premier à relever ce problème lorsque M. Kūbīlius a été nommé commissaire européen à la défense. Cependant, ce n'est pas de cela qu'il est question, mais de la possibilité d'une confrontation militaire.

L'amendement n'est donc pas pertinent : il déforme complètement le sens de la phrase.

Le rapporteur a évoqué les ingérences russes. On a un peu oublié que le parti pro-russe, c'était le Rassemblement national.

Un député du groupe RN. Obsessionnel !

M. Aurélien Saintoul. Peut-être est-ce de cela qu'il était question. Je m'en tiendrai là.

M. Philippe Ballard. Intervention remarquable !

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 588. (*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	109
Nombre de suffrages exprimés	109
Majorité absolue	55
Pour l'adoption	44
contre	65

(*L'amendement n° 588 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Charles Sitzenstuhl, pour soutenir l'amendement n° 712.

M. Charles Sitzenstuhl. Je rappelle que le Rassemblement national a été pendant près de dix ans une courroie de transmission de la propagande russe. Ce n'est pas une obsession, c'est un fait qui a été objectivé en 2023 dans le rapport de Constance Le Grip au nom de la commission d'enquête sur les ingérences étrangères.

Mme Constance Le Grip. Absolument !

M. Charles Sitzenstuhl. Les leçons de l'extrême droite sur le sujet des ingérences ont donc quelque chose de très savoureux.

Avec l'amendement n° 712, je poursuis mon plaidoyer en faveur de l'Europe de la défense – ce qui fera réagir le côté droit de l'hémicycle. Je pense qu'une mission absolument salutaire incombe à notre pays pour les prochaines décennies, celle de construire cette Europe de la défense.

Celle-ci est balbutiante depuis une trentaine d'années. Je rappelle à ceux qui n'y souscrivent pas que c'était un des objets – pas majeurs, certes – du traité de Maastricht, validé par les Français par référendum. Il y a une politique étrangère et de sécurité commune au niveau de l'Union. Nous devons maintenant aller plus loin et plus fort pour nous protéger. Nous serons plus forts ensemble que vingt-sept nations isolées.

C'est d'ailleurs la manière dont les armées françaises fonctionnent depuis des siècles. La dernière grande victoire qu'elles ont obtenue est celle de la première guerre mondiale : nous ne l'avons pas gagnée tout seuls mais en alliance avec d'autres États européens et des États qui se trouvaient de l'autre côté de l'Atlantique.

Les lubies selon lesquelles les armées françaises ne peuvent se développer que seules sont à la fois un contresens historique et un contresens pour le futur. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Bastien Lachaud, pour un rappel au règlement.

M. Bastien Lachaud. Il se fonde sur l'article 100. Le sous-amendement que j'ai déposé sur l'amendement de M. Sitzenstuhl est toujours affiché « en traitement » dans l'application Eloi. Je souhaite savoir où il en est.

Mme la présidente. Nous regardons.

**Article 1^{er}
et rapport annexé
(suite)**

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 712 ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Personne ne conteste que notre sécurité se joue en Europe avec nos alliés européens. C'est pourquoi la commission a donné un avis favorable à cet amendement.

À titre personnel, vos rapporteurs donnent cependant un avis défavorable. Notre conviction est que la France a un rôle moteur à jouer dans la défense de l'Europe. Celle-ci consiste en l'union des nations souveraines dans différents formats qui peuvent être le pilier européen de l'Otan ou des coalitions *ad hoc* – je pense à la réussite, ces derniers mois, de la coalition des volontaires réunissant des nations européennes – dont la Grande-Bretagne, qui se trouve hors Union.

Il nous semble donc inutile de relancer des débats par des mots. La défense de l'Europe par toutes les nations européennes, cela suffit et cela fonctionne, la coalition des volontaires le prouve.

M. Jean-Michel Jacques, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Excellent !

Mme la présidente. Nous avons bien reçu votre sous-amendement n° 771, monsieur Lachaud. Vous avez la parole pour le présenter.

M. Bastien Lachaud. M. Sitzenstuhl a le don de proposer des débats intéressants et qui méritent une discussion approfondie. C'est pourquoi je propose d'améliorer son amendement. L'idée de coalitions européennes ou de circonstance au sein desquelles la France pourrait être une nation-cadre est très intéressante. Cependant, dire que notre pays doit être un moteur de la défense européenne me semble être une scorie. Autant l'amendement est précis sur la nation-cadre et sur les coalitions, autant l'idée de défense européenne est imprécise. Personne ne sait ce que c'est, personne n'est d'accord sur ce que c'est. En devenir le « moteur », n'est-ce pas un vœu pieux ?

C'est pourquoi le sous-amendement propose de supprimer la référence à un moteur de l'Europe de la défense pour se concentrer sur le rôle que pourraient jouer nos armées en étant nation-cadre au sein d'une coalition européenne ou de circonstance pour défendre le continent européen.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur le sous-amendement ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. En première approche, avis défavorable concernant le sous-amendement.

En revanche, je retiens de l'amendement plusieurs notions importantes, à commencer par la référence à la revue nationale stratégique. Cette actualisation de la LPM ne vient pas de rien : elle a fait l'objet de travaux, parmi lesquels l'ensemble des consultations de la revue nationale.

Le deuxième élément est l'aptitude à être nation-cadre. C'est d'ailleurs ce que nous faisons actuellement en Roumanie.

Le troisième élément est l'ambition interarmées. Autant la défense est une compétence de chaque nation, autant il est important d'être capable de travailler sur un objectif commun en interarmées.

Je m'en remettrai donc à la sagesse de l'Assemblée sur cet amendement.

Mme la présidente. La parole est à Mme Anna Pic.

Mme Anna Pic. Le groupe socialiste votera contre le sous-amendement et pour l'amendement. Une loi de programmation a vocation à tracer un chemin pour cette Europe de la défense que nous appelons, nous, de nos vœux. Cela passera évidemment par un certain nombre d'étapes. Poser ces étapes et donner une perspective nous semble essentiel.

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Jacobelli.

M. Laurent Jacobelli. Monsieur le député Sitzenstuhl, cher Charles, merci de donner corps à ma démonstration et de montrer qu'il y a ici des européistes béats. Cela contredit d'ailleurs le discours de M. le rapporteur et de Mme la ministre. En Macronie, on ne sait plus à quel saint se vouer.

M. Charles Sitzenstuhl. C'est le en même temps !

M. Laurent Jacobelli. C'est inquiétant. Certains disent qu'il faut travailler avec nos partenaires européens pour se défendre mutuellement, ce qui est logique et constitue le cadre de nos accords ; d'autres, comme vous, veulent construire une Europe fédérale – dites-le, ce n'est pas une maladie ! – par tous les moyens, y compris celui de la défense.

Quoi qu'il en soit, si cette phrase est insérée dans l'actualisation, nous serons amenés à réfléchir à deux fois, voire à trois fois, avant de voter le texte. Nous voulons en effet défendre notre souveraineté, soutenir notre défense et les armées françaises, mais nous ne voulons pas entrer dans ce délire européiste. Chacun doit mesurer l'importance de ce moment. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Essayons d'éclaircir la position du Gouvernement en cas d'adoption du sous-amendement. J'ai entendu la ministre dire qu'elle était plutôt contre ce dernier, sans doute un peu réservée au sujet de l'amendement ; or je n'ai pas l'impression que le sous-amendement dénature à ce point la volonté de la France d'être un partenaire fiable en Europe.

Il vise simplement à préciser que ce ne sera pas dans le cadre de l'Europe de la défense, notion assez floue dont on ne sait ce qu'elle recouvre ; autrement dit, il permettrait au contraire de ne pas s'avancer – même si telle n'est pas l'intention de notre collègue Sitzenstuhl – en direction de formats que l'on pourrait imaginer sous l'autorité de la Commission européenne, par exemple. Il sécuriserait les choses tout en témoignant que la France est prête, volontaire, en vue d'un rôle dans la protection du continent. Encore une fois, j'aimerais comprendre comment s'articulent l'avis du rapporteur et celui de la ministre.

Mme la présidente. Voici ce que j'ai compris pour ma part : s'agissant du sous-amendement, commission et Gouvernement émettent un avis défavorable ; s'agissant de l'amende-

ment, Mme la ministre s'en remet à la sagesse de l'Assemblée, tandis que M. le rapporteur se montre défavorable. Sommes-nous bien d'accord ? (*Assentiment.*)

(*Le sous-amendement n° 771 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 712.

(*Le vote à main levée n'ayant pas été concluant, il est procédé à un scrutin public.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	106
Nombre de suffrages exprimés	101
Majorité absolue	51
Pour l'adoption	41
contre	60

(*L'amendement n° 712 n'est pas adopté.*)(*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RN, DR et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Valérie Bazin-Malgras, pour soutenir l'amendement n° 109, qui fait l'objet d'un sous-amendement, n° 769.

Mme Valérie Bazin-Malgras. La gendarmerie nationale constituant une force armée à statut militaire, mon amendement vise à rappeler son rôle pleinement militaire, souligné par la revue nationale stratégique (RNS) de 2025, au sein du dispositif de défense. Actuellement, elle connaît une phase de changement de ses armes et munitions de petit calibre ; il serait opportun d'intégrer ce renouvellement à la future LPM, comme la gendarmerie en a d'ailleurs manifesté le souhait lors des auditions liées à l'examen du projet de loi de finances. Cela attesterait qu'elle constitue une force armée militaire, ayant toute sa place au sein de ce texte.

Mme Anne-Laure Blin. Exactement !

Mme la présidente. La parole est à M. François Cormier-Bouligeon, pour soutenir le sous-amendement n° 769.

M. François Cormier-Bouligeon. Au sein de la commission de la défense nationale et des forces armées, Valérie Bazin-Malgras, en tant que rapporteure du budget de la gendarmerie nationale, fait un travail exceptionnel. Nous soutenons tous ce corps, utile dans chacun de nos départements. Je vous propose quant à moi de distinguer le renouvellement de l'armement individuel – plutôt du ressort d'une loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (Lopmi) – de celui des munitions, qui, lui, peut trouver sa place dans le cadre de l'actualisation de la LPM.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement et le sous-amendement ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Il importe de rappeler le rôle majeur de la gendarmerie, la place centrale qu'elle occupe ; récemment encore, à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, nous l'avons constaté. Il y a là quelque chose qui avait disparu, y compris dans l'inconscient des citoyens : la défense opérationnelle du territoire,...

M. Christophe Blanchet. Eh oui !

M. Yannick Chenevard, rapporteur. ...que l'on retrouve dans la RNS. Mon collègue et moi sommes favorables au sous-amendement comme à l'amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. J'insiste à mon tour sur le travail de Mme Bazin-Malgras dans son rôle de rapporteure du budget de la gendarmerie. Par ailleurs, pour avoir été élue d'un territoire à la fois urbain et rural, je mesure comme beaucoup d'entre vous ce qu'accomplissent nos gendarmes. Cela dit, prenons un instant pour regarder comment fonctionnent les choses : depuis 2009, le budget des armes et munitions de la gendarmerie dépend de la Lopmi.

Je salue et remercie M. Cormier-Bouligeon, mais les munitions ne relèvent pas plus que les armes du budget de la défense ; en conscience, je ne peux émettre un avis favorable à leur inclusion dans ce budget, dont vous me dites tous qu'il est déjà insuffisant. Les seuls contents seraient finalement les services de Bercy, qui nous verraient puiser dans notre enveloppe des fonds aujourd'hui déboursés par le ministère de l'intérieur. Par conséquent, quelle que soit, je le répète, ma reconnaissance pour le travail des gendarmes et de Mme Bazin-Malgras, avis défavorable. (*Mme Sophie Errante applaudit.*)

(*Le sous-amendement n° 769 est adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 109, tel qu'il a été sous-amendé.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	109
Nombre de suffrages exprimés	68
Majorité absolue	35
Pour l'adoption	38
contre	30

(*L'amendement n° 109, sous-amendé, est adopté.*)(*M. François Cormier-Bouligeon applaudit.*)

Mme Delphine Batho. Il aurait dû être déclaré irrecevable !

Mme la présidente. La parole est à M. Bastien Lachaud, pour soutenir les amendements n°s 156, 157 et 165, qui peuvent faire l'objet d'une présentation groupée.

M. Bastien Lachaud. Je suis très étonné du résultat du précédent vote – mais bon. L'amendement n° 156 prévoit qu'une délégation parlementaire soit consacrée au suivi des programmes à effet majeur (PEM). Un organisme similaire surveille les services de renseignement, un autre – encore que ses membres ne se réunissent pas souvent – les ventes d'armes ; il est indispensable que l'évolution de programmes aussi coûteux, aussi structurants pour la nation, soit également suivie par le Parlement, que nous apprenions les reports, les avancées, les abandons en quelque sorte en temps réel et non au gré des projets de LPM. Je le répète, le coût de ces programmes pour le contribuable est très important : on parle de dizaines de milliards d'euros par an ! Cette délégation constituerait le gage d'un bon usage de l'argent public.

J' imagine que l'une des objections émises à l'encontre de cet amendement sera la suivante : la délégation resterait inefficace, la plupart des PEM étant couverts par le secret de la défense nationale. L'amendement n° 157 vise à supprimer cet obstacle en autorisant l'habilitation d'« un député désigné par chaque groupe politique », afin que tous les groupes parlementaires puissent contrôler l'action du Gouvernement et suivre l'évolution des programmes.

Cela ne poserait pas de problème majeur, puisque cette habilitation est déjà requise pour les membres de la délégation parlementaire au renseignement (DPR) ou ceux de la commission parlementaire d'évaluation de la politique du Gouvernement d'exportation de matériels de guerre.

L'amendement n° 165, enfin, est un amendement de repli consistant en une demande de rapport, bien que cette assemblée n'apprécie pas tellement le procédé : si nous n'obtenons ni délégation ni habilitation, il ne reste que le rapport Gouvernemental, l'Assemblée ne pouvant se charger de rédiger tous les ans un rapport concernant l'état précis de chaque PEM, son avancement, son décalage. Là encore, il y va de la sécurité, de la souveraineté de notre nation.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur ces trois amendements ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. S'agissant de l'amendement n° 156, il y a des rapporteurs budgétaires pour avis : vous en êtes un, monsieur Lachaud, comme l'est M. Cormier-Bouligeon pour le programme 146 *Équipement des forces*. L'amendement est satisfait.

Quant à l'amendement n° 157, on ne peut demander à l'exécutif de procéder à des enquêtes d'habilitation de parlementaires. Ceux d'entre nous qui sont membres de la DPR ou de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR) sont habilités à en connaître en fonction des missions qui leur sont confiées.

Mme Catherine Vautrin, ministre. Exactement !

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Vous ne pouvez demander à des gens placés sous l'autorité de l'exécutif – je pense à la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) –...

M. François Cormier-Bouligeon. Bien sûr !

M. Yannick Chenevard, rapporteur. ...de venir enquêter sur des parlementaires alors que notre indépendance est nécessaire à nos missions. Quant à la demande de rapport que constitue l'amendement n° 165, vous ne serez pas étonné que j'émette à son propos, comme pour les deux autres amendements, un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Même analyse et même avis.

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Merci, monsieur le rapporteur, de vos arguments, qui néanmoins ne tiennent pas la route. Tout d'abord, en dépit des qualités que je lui connais, François Cormier-Bouligeon ne saurait constituer une délégation parlementaire à lui tout seul.

M. François Cormier-Bouligeon. Encore que... (*Sourires*)

M. Aurélien Saintoul. Même s'il tentait d'informer en détail l'ensemble de l'Assemblée, il n'y parviendrait pas. Ensuite, je gage et j'ose espérer qu'il n'a fait l'objet d'aucune enquête d'habilitation, non plus que nos collègues membres de la DPR ; cette absence d'enquête n'interdit donc pas l'habilitation, rendant votre argument nul et non avendu.

Enfin, vous avez repoussé par principe notre demande de rapport. Je le comprends : pour ma part, je préférerais, plutôt que le n° 165, voir adopter l'un des deux autres amendements. N'ayant pas opposé d'arguments solides à ces derniers, vous auriez du moins pu admettre celui-ci.

Mme la présidente. La parole est à M. François Cormier-Bouligeon.

M. François Cormier-Bouligeon. Nous sommes également défavorables aux amendements ; reste qu'une question se pose, qui donne lieu à un débat intéressant.

Depuis deux ou trois ans, un certain nombre des informations que l'on trouvait jusqu'alors dans les rapports relatifs aux programmes 146 et 178, concernant tous les milieux – terre, mer, air et espace –, n'y figurent plus, pour la bonne raison que nous ne voulons pas informer nos compétiteurs et nos adversaires. Il s'agit d'une bonne pratique, qu'a lancée le ministre Sébastien Lecornu.

Il n'en demeure pas moins important que l'Assemblée nationale soit informée. Il y a quelque temps, j'ai formulé en commission de la défense une proposition que je renouvelle pour nourrir le débat : créer un bureau élargi aux rapporteurs pour avis de la commission, qui serait une sorte de comité secret auquel ces derniers pourraient livrer les informations qu'ils recueillent dans l'exercice de leur fonction. Cela donnerait lieu à un excellent travail parlementaire. Peut-être pourrions-nous être plusieurs à défendre cette proposition devant la commission.

(*Les amendements n° 156, 157 et 165, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. Sur les amendements n° 589, 526 rectifié, 590, 130 et 524, je suis saisie par le groupe Rassemblement national de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Laurent Jacobelli, pour soutenir l'amendement n° 589.

M. Laurent Jacobelli. Commençons par nos points d'accord. Oui, bien sûr, il y a des coopérations européennes utiles. Oui, bien sûr, entre pays européens, nous nous devons assistance. Oui, bien sûr, nous devons faire en sorte que nos armées travaillent ensemble grâce à l'accroissement de l'interopérabilité. Ce sont des évidences.

En revanche, nous avons des points de désaccord, qui font l'objet de cet amendement : je veux parler de la perte de souveraineté. J'entends certains, que je crois de bonne foi, prétendre que lorsqu'on achète ou qu'on produit ensemble, on est plus forts. Sur le papier, c'est séduisant. Mais quand la France abonde le budget européen et que la Commission décide à quels programmes des investissements seront consacrés, on ne peut nier que même si elle ne détermine pas notre stratégie, lorsqu'elle privilégie tel appareil ou tel fournisseur plutôt que tel autre, ses choix auront des effets sur les équipements, qui eux-mêmes pèseront sur les stratégies. C'est une perte de souveraineté insidieuse.

Je voudrais tordre le cou à une légende : non, Mme von der Leyen ne dispose pas d'une imprimante à billets dans sa cave. L'argent européen n'est pas de l'argent magique qu'aurait créé la déesse Europa !

M. François Cormier-Bouligeon. Vous êtes bien placés pour le savoir !

M. Laurent Jacobelli. Cet argent vient au contraire du contribuable français ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*) Quand nous quémendons un financement auprès de l'Union européenne, nous cherchons donc seulement à récupérer une partie de notre argent !

M. Damien Girard. Commencez vous-mêmes par rendre l'argent !

M. François Cormier-Bouligeon. Il faut le rendre, monsieur Jacobelli, cet argent !

M. Laurent Jacobelli. Cela s'est passé de cette manière s'agissant de l'agriculture, de l'énergie, de l'industrie. Pourquoi ne le comprenez-vous pas ? Pourquoi commettre à nouveau les erreurs du passé ? Une fois encore, plutôt que d'abonder de 4 milliards par an le budget européen de la défense à partir de 2028, gardons cet argent et choisissons les fournisseurs et les équipements avec lesquels nous allons travailler ! Arrêtons de donner la clef aux autres : celui qui détient le pouvoir financier détient le pouvoir tout court ! Nous ne voulons pas nous en départir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Mon corapporteur et moi-même avons suffisamment dit et répété que la défense relevait de la compétence des États. Mais puisque des outils de financement européens existent – je pense au programme européen pour l'industrie de la défense (Edip) et au programme Sécurité pour l'action en Europe (Safe), qui permet des financements potentiellement plus avantageux –, pourquoi se priver d'y recourir ?

À aucun moment la Commission européenne n'est en situation de décider dans quels programmes nous investissons. En cette matière, le pouvoir, non pas de décider, mais seulement de proposer, revient à l'Agence européenne de défense, dans le cadre de ses projets d'équipement. Or qui siège à l'AED ? Les États.

M. François Cormier-Bouligeon. Oui !

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Arrêtons donc de nous faire peur pour rien. Lorsque nous pouvons faire des choses ensemble, faisons-les ! J'ajoute que dans un certain nombre de segments – notamment celui des fameux *strategic enablers* –, l'éventuel basculement susceptible d'intervenir au sein de l'Alliance atlantique est tel que nous aurons besoin de le faire. Il est question d'investissements considérables !

Nous débattons de l'actualisation de la programmation militaire après qu'a été prise l'excellente décision de lancer un programme de balistique terrestre visant à permettre des frappes dans la profondeur. Si cela requiert un investissement de plusieurs milliards d'euros, il sera bien heureux que nous le fassions à plusieurs ! Je parle bien sûr du programme Elsa, pour approche européenne de frappe à longue portée, qui est utile et efficace.

Évidemment, avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Je reprends les arguments du rapporteur. Nous avons déjà eu cette conversation hier soir. Personne ne remet en question l'importance de respecter la souveraineté de chaque État.

Il n'en demeure pas moins que travailler à l'échelle européenne présente au moins deux avantages. Le premier a trait à la R&D : il est question d'objets qui requièrent des crédits très importants en la matière.

D'autre part, nous traitons d'enjeux qui rendent nécessaire la création de filières industrielles. On a beaucoup parlé des entreprises qui veulent produire ; mais pour qu'elles puissent le faire, encore faut-il qu'on leur présente de manière lisible des programmes et des potentiels de vente susceptibles de dépasser largement la France – d'où l'intérêt de travailler en Européens. Je citerai en exemple l'A400M, archétype de projet européen tout à fait intéressant, dont chacun reconnaît la réussite.

Pour ces raisons, mon avis est défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. François Cormier-Bouligeon.

M. François Cormier-Bouligeon. Sur le fond, il n'y a pas grand-chose à ajouter à ce que viennent de dire les ministres Thiériot et Vautrin, qui démontrent de manière évidente ce que nous rapporte l'Europe.

Quant à l'analyse politique, nos collègues du Front national (*Exclamations sur les bancs du groupe RN*) – ou du Rassemblement national – doivent assumer leur idéologie.

Mme Laure Lavalette. Plus c'est gros, mieux ça passe !

M. François Cormier-Bouligeon. Je ne parlerai même pas du financement européen – car vous parlez d'or à ce sujet et tenez une comptabilité assez précise, n'est-ce pas ? Assumez, monsieur Jacobelli, que vous êtes favorable au Frexit ! Dites aux Français que vous voulez sortir de l'Union européenne. Au fond, tous les messages que vous envoyez depuis deux jours vont dans la même direction : vous voulez que la France quitte l'UE ! Cela fera un beau débat à l'occasion de l'élection présidentielle, car je ne crois pas que ce soit la volonté des Français, qui sont au contraire favorables à l'UE.

Nous ne pouvons donc pas voter tous vos amendements, qui conduisent inexorablement à la sortie de la France de l'UE ; nous voulons y rester et construire l'autonomie stratégique européenne, le pilier européen de l'Otan, car c'est la seule manière de faire en sorte que notre pays et ceux qui l'entourent soient plus forts et puissent se battre contre les empires belliqueux qui nous encerclent. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Jacobelli.

M. Laurent Jacobelli. Je réponds à notre collègue Cormier-Bouligeon qu'il y a dix ans, tous ces programmes n'existaient pas, alors même que l'UE existait. Je ne vois donc pas pourquoi ils constitueraient aujourd'hui une condition nécessaire et suffisante pour continuer de faire partie de l'Union. Je ne sais pas quelle lubie l'a pris – peut-être qu'un peu de sommeil nous le ragaillardirait ! (*Sourires sur les bancs du groupe RN.*)

Monsieur le rapporteur, je crois à votre sincérité. Mais il y a quelque chose que vous n'avez pas vu ou pas dit. Lorsque, par exemple, l'Union européenne emprunte au nom des États, elle le fait sur le même marché que celui où la France aurait

emprunté; or l'UE le fait en bénéficiant de taux d'intérêt et de garanties qui ne sont pas les mêmes que ceux qui s'appliquent à nous. Il se produira donc demain un détournement des liquidités vers les emprunts européens plutôt que français, ce qui conduira à une augmentation de notre taux d'emprunt.

Si l'on ajoute à cela nos 3 600 milliards de dette et la pression fiscale historique qui s'abat sur les Français, on en conclura que la France ne trouvera plus jamais d'argent! En réalité, cette Europe de la défense est l'aveu que vous avez échoué à gérer les deniers publics, à soutenir une industrie florissante et à exercer l'autonomie et, parfois, le courage de décider. Cette Union européenne est donc pour vous une facilité, une sorte de cocon, qui vous empêche de décider et de réfléchir. Nous n'avons pas la même vision des choses.

Vous évoquiez l'Edip, monsieur le rapporteur. Vous savez qu'aujourd'hui, l'argent des Français peut servir à financer des programmes qui sont à 65 % d'origine européenne – donc à 35 % d'origine extra-européenne! Vous prétendez que ces programmes aideront nos industries mais en réalité, nous financerons l'industrie étrangère. Il en est allé de même avec la politique agricole commune (PAC): l'argent des agriculteurs français a fini par servir à financer les exploitations allemandes, qui à présent nous dépassent. Nous avons essayé une fois; sur un sujet aussi vital que celui qui nous occupe, ne nous livrons pas à une deuxième tentative!

Monsieur Cormier-Bouligeon, je persiste et signe! Puisque vous êtes si européen, laissez-nous donc en paix et partez à Bruxelles, au Parlement européen: cela nous fera du bien! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur.

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Un seul mot concernant les emprunts européens et Safe: quel est le volume de financement prévu pour Safe dans le cadre du plan ReArm Europe? 150 milliards d'euros. Quel est le montant des emprunts contractés chaque année par la France sur les marchés internationaux? Environ 70 milliards d'euros. En clair, croire qu'à l'échelle de l'Europe, 150 milliards suffiront à déstabiliser les marchés et les taux, c'est tout simplement faire fi de l'ampleur des volumes. (*M. François Cormier-Bouligeon applaudit.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 589. (*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin:

Nombre de votants	111
Nombre de suffrages exprimés	109
Majorité absolue	55
Pour l'adoption	39
contre	70

(*L'amendement n° 589 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Julien Limongi, pour soutenir l'amendement n° 526 rectifié.

M. Julien Limongi. Il s'agit d'un amendement de repli par rapport à celui que vient de défendre mon collègue Jacobelli. Permettez-nous de proposer une réécriture pragmatique de

l'alinéa en question. Il faut être pragmatique: depuis neuf ans, ces coopérations forcées en matière de défense sous l'égide de l'Union européenne n'ont pas marché.

C'est le cas du Scaf, le système de combat aérien du futur: il a été lancé en 2017 et regardez où nous en sommes en 2026! Que de temps et d'argent perdus! Il serait d'ailleurs intéressant de savoir combien ce projet nous a coûté depuis neuf ans.

Il en va de même du MGCS, ou système principal de combat terrestre. Monsieur Cormier-Bouligeon, vous êtes en quelque sorte rapporteur pour les questions liées à l'armée de terre et vous devez vous en rendre compte. Vous avez beau être pro-européen, la réalité de la commission de la défense et des budgets des armées vous démontre que vous vous trompez depuis neuf ans! (*M. François Cormier-Bouligeon s'exclame.*)

Il faut se méfier de ces propos constamment européistes qui finissent par nous mener droit dans le mur! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Cet amendement a été discuté et rejeté en commission. Les coopérations pragmatiques donnent des résultats. Parce qu'on ne voudrait pas de telles coopérations, il faudrait donc arrêter de vendre les missiles MBDA, qui sont un grand succès et que nous fabriquons avec les Italiens et les Britanniques? S'agissant de l'alerte avancée, on refuserait de se doter de senseurs le long du flanc est, alors que c'est dans notre intérêt?

Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Même avis. Par définition, le premier déterminant de chacun de ces projets tient à la demande de nos armées et à l'analyse par la DGA de nos besoins. C'est sur leur seul fondement que nous discutons d'éventuelles coopérations. L'objectif concret de nos armées, c'est de défendre la souveraineté de notre pays, et c'est à cette fin que nous évoquons des coopérations.

M. Julien Limongi. On a perdu dix ans!

Mme la présidente. La parole est à M. Charles Sitzenstuhl. (*« Ah! » et sourires sur quelques bancs du groupe RN.*)

M. Charles Sitzenstuhl. M. Limongi a présenté sa proposition comme un amendement de repli relativement à celui de M. Jacobelli. Quand j'écoutais ce dernier, je pensais au débat présidentiel d'entre-deux-tours de 2017, durant lequel la présidente du Front national Marine Le Pen avait fait la démonstration de son incompétence sur à peu près tous les sujets, notamment financiers.

M. Philippe Ballard. On voit le résultat avec Macron!

M. Charles Sitzenstuhl. Pour défendre son amendement, donc aussi le présent amendement de repli, Laurent Jacobelli expliquait que l'Union européenne serait peut-être amenée à emprunter sur les marchés pour financer des projets de défense – ce qui n'est pas le cas pour le moment – et que cela entraînerait un effet d'éviction qui ne permettrait plus à la France de se financer pour exécuter son budget – puisque notre fonctionnement repose pour une part importante sur la dette.

Franchement, c'est vraiment n'importe quoi. J'espère que vous ne croyez pas vous-même à ce que vous racontez. Je suis stupéfait qu'un député puisse tenir ce genre de propos dans l'hémicycle lors de l'examen d'un texte aussi important, qui concerne la défense nationale. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Une fois de plus, vous faites la démonstration de votre méconnaissance non seulement des sujets de défense sur lesquels nous travaillons et des sujets liés à l'Union européenne, mais encore et toujours du fonctionnement de l'économie réelle, des marchés financiers (« *Merci!* » sur les bancs du groupe RN),...

M. Laurent Jacobelli. Vous avez ruiné la France! Rasez les murs!

M. Charles Sitzenstuhl. ...de l'Agence France Trésor et du ministère de l'économie et des finances, ainsi que des modalités selon lesquelles l'État emprunte sur les marchés pour faire fonctionner nos services publics. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Kévin Mauvieux.

M. Kévin Mauvieux. Je me doutais que le débat sur la dette européenne reviendrait avec l'intervention de M. von der Sitzenstuhl. (*Sourires sur les bancs du groupe RN. – Protestations sur divers bancs.*)

Commençons par remettre les choses en perspective. Vous dites que nous sommes des incompetents. Je tiens à rappeler que les 3 600 milliards d'euros de dette, ce n'est pas nous, c'est vous! L'incompétence, c'est vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

S'agissant de la dette de l'Union européenne, je vous invite à consulter le site de l'Assemblée nationale et à vous rendre sur la page de la commission des affaires européennes. Il y a quelques semaines, j'ai présenté une communication sur la dette de l'Union européenne, dont le montant a été multiplié par sept en quelques années seulement et qui devrait dépasser les 1 000 milliards d'euros dès l'année prochaine. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mais écoutez! Vous parlez d'incompétence, mais si vous êtes incompetents, c'est peut-être parce que vous n'écoutez pas.

Quand j'ai auditionné les services de l'État qui surveillent l'endettement européen, ils ont eux-mêmes utilisé le terme de « cannibalisation de la dette ». Ils redoutent une cannibalisation des liquidités par l'Union européenne qui aurait pour effet, en raréfiant les liquidités disponibles pour l'endettement français, d'augmenter notre taux d'intérêt.

Il s'agit d'un marché, qui répond à la logique de l'offre et de la demande: si les possibilités de liquidités s'orientent trop vers l'Union européenne parce que les programmes d'endettement se multiplient, alors l'endettement franco-français, lui, en pâtira.

M. Charles Sitzenstuhl. Vous racontez n'importe quoi...

M. Kévin Mauvieux. Les services français auprès de l'Union européenne ont indiqué qu'ils ne ressentaient pas d'effet pour l'instant,...

M. Charles Sitzenstuhl. Ah!

M. Kévin Mauvieux. ...mais ils ont précisé qu'ils surveillaient cela de près parce qu'il existait un risque. À moins de considérer que les services qui sont sous votre autorité depuis dix ans sont incompetents, il faut donc reconnaître que ce risque existe, comme mon collègue Jacobelli l'a fort bien expliqué. L'incompétence n'est pas chez nous mais bien chez vous! (« *Bravo!* » et applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)

Rappels au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Matthieu Bloch, pour un rappel au règlement. Sur quel fondement?

M. Matthieu Bloch. Sur la base de l'article 100, relatif à la bonne tenue des débats.

Monsieur Cormier-Bouligeon, vous disiez tout à l'heure, à juste titre, que compte tenu des enjeux de notre débat, il fallait faire preuve de hauteur de vue. Or vous et votre collègue Sitzenstuhl ne cessez d'attaquer nos collègues du Rassemblement national, les traitant tantôt de racistes, tantôt d'incompetents, tantôt de collabos russes.

M. François Cormier-Bouligeon. Assumez!

M. Charles Sitzenstuhl. On fait de la politique!

M. Matthieu Bloch. Tout cela est révélateur de l'arrogance dont la Macronie fait preuve, qui est inversement proportionnelle à la beauté de votre bilan. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN. – Exclamations sur les bancs du groupe EPR.*)

Quand on a triplé la dette de la France, quand on a des records de faillites d'entreprises, quand on a un record de l'inflation, quand on a abîmé notre pays... (*Mme la présidente coupe le micro de l'orateur. – Les députés des groupes UDR et RN applaudissent ce dernier.*)

Mme la présidente. Cela ne relève plus d'un rappel au règlement.

La parole est à M. Charles Sitzenstuhl, pour un rappel au règlement. Sur quel article?

M. Charles Sitzenstuhl. Sur le fondement de l'article 70, madame la présidente.

Il y a près de quatre ans, sous la précédente législature, un député du Rassemblement national m'avait désigné comme un représentant ou un ambassadeur du Bundestag. À l'instant, le collègue Mauvieux a cru bon de faire un jeu de mots entre le nom de la présidente de la Commission européenne allemande et mon nom de famille allemand. Ce n'est pas la première fois, depuis le début de l'examen de ce texte, que j'entends des références à l'Allemagne venir des bancs de l'extrême droite lorsque je m'exprime. (« *Ouin ouin!* » et exclamations sur les bancs du groupe RN.)

Je souhaite que ces sous-entendus cessent. Je suis un député français, député du Bas-Rhin, député d'Alsace,...

Mme la présidente. Il n'y a aucun doute, cher collègue.

M. Charles Sitzenstuhl. ...et il n'y a ici que des députés français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, LFI-NFP, SOC, EcoS et Dem. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. Absolument.

La parole est à M. Aurélien Saintoul, pour un rappel au règlement.

M. Aurélien Saintoul. Sur le fondement de l'article 70.

Je tiens à apporter le soutien de mon groupe à M. Sitzensstuhl. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe RN. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Certains se croient autorisés à insinuer qu'il existerait une cinquième colonne dans ce pays dès lors qu'on exprime le moindre désaccord. C'est un problème démocratique grave. À cet instant, c'est M. Sitzensstuhl qui fait les frais de cette pratique détestable. La réalité, il vient de le dire, c'est qu'il est un député avec ses convictions; il porte un nom d'origine allemande, mais cela ne change rien à nos problèmes. Notre groupe lui apporte son soutien, parce que ce genre de pratiques doivent cesser. (*« Ce n'est pas un rappel au règlement! » sur les bancs du groupe RN. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. Je pense que notre collègue vous en est reconnaissant, mais il est temps de passer au vote.

Article 1^{er} et rapport annexé (suite)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 526 rectifié.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	116
Nombre de suffrages exprimés	116
Majorité absolue	59
Pour l'adoption	41
contre	75

(*L'amendement n° 526 rectifié n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Jacobelli, pour soutenir l'amendement n° 590.

M. Laurent Jacobelli. On a vu ce qui nous divisait. La bonne nouvelle de ces débats, qui sont parfois un peu caricaturaux mais souvent intéressants, c'est qu'on a aussi, je crois, trouvé un point d'accord.

Une députée du groupe EPR. Non !

M. Laurent Jacobelli. Mais ne dites pas non avant que j'aie parlé ! Vous vous ridiculisez !

Il nous faut raisonner en cercles concentriques. Prenons l'objectif – par exemple, équiper nos militaires en armement. En premier lieu, il convient de solliciter l'industrie française. Si elle n'est pas en mesure de répondre, nous pouvons nous tourner vers nos amis européens. S'ils n'y parviennent pas non plus, nous pouvons élargir à un troisième cercle : nos alliés. Ensuite, il faudra faire preuve de pragmatisme et malheureusement arbitrer entre nos réticences à travailler avec des acteurs en qui l'on n'a pas forcément confiance et les besoins de nos armées.

Sur cette hiérarchie, nous devrions pouvoir nous accorder. C'est l'objet de cet amendement. Il propose de remplacer la notion de « préférence européenne » qui figure dans le texte

– au passage, que plus personne ne ricane lorsque nous parlons de priorité nationale ! – par une formulation qui traduit l'idée qu'il y a une autre priorité au sein de l'espace européen : l'industrie française. Les priorités française et européenne ne sont pas contradictoires, elles sont complémentaires et logiques.

Mme la ministre le disait elle-même : lorsque c'est la BITD française qui travaille, ce sont des emplois en France et donc des salariés français qui cotisent et qui renflouent les caisses sociales. Tout cela est donc un ordonnancement politiquement cohérent. C'est ce que nous proposons dans cet amendement, loin de toute polémique. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Avis défavorable, pour les raisons déjà évoquées.

Lorsque nous vendons des frégates de défense et d'intervention à la Grèce ou des sous-marins aux Pays-Bas, nous sommes bien contents que ce soient nos entreprises – en Bretagne ou ailleurs – qui travaillent pour nos alliés. Cela peut parfois être réciproque.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Jacobelli.

M. Laurent Jacobelli. Sans vouloir vous offenser, monsieur le rapporteur, je ne suis pas sûr que votre argument soit de bonne foi. Nous n'avons pas dit qu'il ne fallait pas travailler avec les Grecs. Il ne me semble d'ailleurs pas qu'ils produisent des équipements pour la marine.

Simplement, lorsqu'il y a quelque chose que nous pouvons produire en France, produisons-le en France plutôt que de l'acheter ailleurs ! Et quand nous ne l'avons pas, travaillons avec nos partenaires avant de travailler avec les autres.

Ce que je ne comprends pas, c'est que nous avons déjà voté ce type d'amendement. Il n'est pas question d'exclure les autres. Si je me suis mal exprimé, ce qui est tout à fait possible à l'approche de l'heure du dîner, je le redis clairement : l'idée est bien de travailler avec les autres. Bien sûr, notre industrie étant plus forte, nous serons les principaux bénéficiaires et – je n'ai pas honte de le dire – c'est tant mieux.

Aucune entreprise française ne comprendrait que la priorité ne lui soit pas donnée sur son propre territoire. D'ailleurs, Mme la ministre le rappelait encore hier – je la cite pour la deuxième fois, cela commence à m'inquiéter ! – en indiquant que 90 % des achats se faisaient déjà en France. Ce que nous demandons n'est donc pas farfelu : il s'agit simplement de l'écrire dans le texte.

Mais s'il vous plaît, ayons un débat de bonne foi. Sortir la Grèce comme joker pour justifier une position, je trouve cela inconvenant. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 590.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	115
Nombre de suffrages exprimés	114
Majorité absolue	58
Pour l'adoption	42
contre	72

(L'amendement n° 590 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Frank Giletti, pour soutenir l'amendement n° 130.

M. Frank Giletti. Cet amendement vise à mettre à l'honneur notre BITD. Dans cet hémicycle, nous vantons tous ses mérites, et à juste titre : elle est capable de produire des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, des satellites ainsi que les meilleurs chars et avions du monde, à l'image du Rafale. Cette BITD, nous l'écoutons trop peu, alors même qu'elle participe à la réduction de notre déficit commercial. C'est en effet l'un des rares secteurs, avec le luxe, à contribuer positivement au solde de notre balance commerciale.

Pourtant, nous n'avons pas entendu les acteurs de la BITD lors de l'élaboration du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013. Je souhaite que nous puissions travailler avec eux et les entendre pour le prochain livre blanc. C'est l'objet de cet amendement.

Nous ne les avons pas non plus suffisamment écoutés lors de nos auditions sur l'actualisation de la LPM, si ce n'est lors d'une séquence d'une heure et demie où seuls les trois grands groupements – le Gican, le Gifas et le Gicat – ont été entendus, laissant de côté les grands groupes, les PME et les entreprises de taille intermédiaire. Pourtant, cette industrie a beaucoup de choses à nous dire, puisque nous passons soi-disant énormément de commandes et que nous sommes en économie de guerre – non, je plaisante. Ses informations non filtrées sont d'une grande valeur pour les parlementaires que nous sommes.

Cet amendement a donc une double visée : mettre à l'honneur notre BITD et l'intégrer pleinement à nos prochaines réflexions ainsi qu'au prochain livre blanc.

Je souhaite enfin remercier Mme la ministre d'avoir accédé à notre demande concernant l'étude sur les réservistes. Si les conclusions de cette étude sont positives, cela ravira nombre d'entre nous, car il me semble important de partager les expériences des soldats et des militaires pour alimenter nos débats. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Vous avez rappelé l'importance de notre BITD. Ce sont 220 000 personnes qui participent ainsi à la souveraineté de la nation – cela mérite d'être rappelé. Les lois que nous votons – en tout cas pour ceux qui votent le budget – permettent de passer des commandes auprès de notre BITD. Cependant, il n'appartient pas aux industriels de fixer les orientations stratégiques des armées, mais au chef des armées, conformément à l'article 15 de la Constitution. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Je reviendrai sur un seul point. Monsieur Giletti, vous avez dit que nous passions « soi-disant » des commandes. Depuis lundi, nombre d'entre vous sont intervenus au sujet des restes à payer. Si vous aviez besoin d'une seule preuve concernant les

commandes passées, ce sont précisément ces restes à payer que vous nous reprochez. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 130. (*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	110
Nombre de suffrages exprimés	110
Majorité absolue	56
Pour l'adoption	43
contre	67

(L'amendement n° 130 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 524 de M. Julien Limongi est défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Avis défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 524. (*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	111
Nombre de suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
Pour l'adoption	42
contre	69

(L'amendement n° 524 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Romain Tonussi, pour soutenir l'amendement n° 584.

M. Romain Tonussi. Malgré les caricatures régulières qui peuvent être faites ici, personne n'est contre le principe de coopérations réfléchies capacité par capacité. Lorsque le besoin existe et que la coopération est équilibrée, nous y sommes tout à fait favorables. Toutefois, il me semble utile de souligner qu'une seule boussole doit guider ces coopérations : elles doivent demeurer subordonnées à la satisfaction des besoins nécessaires aux intérêts de la nation.

Pour nous, seule cette satisfaction peut justifier la volonté de mener une coopération industrielle de défense. La France est un pays très particulier, dont le rôle dans le monde n'est pas le même que celui de l'Espagne, de l'Allemagne et de tous les autres pays européens. Ce serait un bon signal de l'admettre en ajustant nos coopérations au regard du seul intérêt capacitaire de nos armées. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Cet amendement pose un peu une évidence : nous faisons nos choix en fonction des besoins spécifiques de la nation. La commission a émis un avis défavorable ; toutefois, mon collègue corapporteur et moi-même nous en remettons à la sagesse de l'Assemblée.

Mme la présidente. Sur cet amendement, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Je m'en remettrai à la sagesse de l'Assemblée.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 584.
(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	103
Nombre de suffrages exprimés	95
Majorité absolue	48
Pour l'adoption	45
contre	50

(*L'amendement n° 584 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 126, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Frank Giletti, pour soutenir cet amendement.

M. Frank Giletti. Par cet amendement, nous demandons un rapport, ce que nous faisons très rarement, car nous connaissons la surcharge de travail des services – nous n'en demanderons que deux concernant le projet de loi actualisant la LPM.

Ce rapport présentant les recettes extrabudgétaires – les 13,3 milliards budgétés en 2023 – nous semble particulièrement important. Vous annoncez un supplément de 36 milliards pour passer de 400 à 436 milliards, alors que le montant de la LPM adoptée en 2023 était de 413 milliards. Ces 13 milliards ont disparu, par un tour de passe-passe. Le moment est peut-être venu de préciser pourquoi il n'en est plus fait mention. Par ailleurs, comme cette LPM s'applique depuis 2024, cela signifie aussi que des recettes ont été recouvrées sur ces recettes extrabudgétaires en 2024, en 2025 et sur une partie de 2026.

En commission, j'avais demandé un rapport annuel. M. le rapporteur, qui avait trouvé l'idée intéressante, m'avait demandé de retravailler l'amendement pour prévoir la remise du rapport à mi-parcours de la LPM. C'est ce que j'ai fait. Je vous ai écouté, monsieur le rapporteur ; je pense donc que vous émettrez un avis favorable. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Il existe évidemment de nombreux rapports, notamment du Gouvernement, ainsi que quelques éléments en provenance de la Cour des comptes, etc. Toutefois, vous avez rappelé, mon cher collègue, qu'on pouvait imaginer qu'un rapport soit remis à mi-parcours de la LPM, soit au mois de juillet 2027. Mon collègue corapporteur et moi-même émettons un avis favorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Nous avons souvent évoqué ces chiffres. Je m'en remettrai à la sagesse de l'Assemblée, pour que le rapport démontre que les chiffres cités étaient bien les bons.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 126.
(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	102
Nombre de suffrages exprimés	90
Majorité absolue	46
Pour l'adoption	60
contre	30

(*L'amendement n° 126 est adopté.*)(*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Damien Girard, pour soutenir l'amendement n° 281.

M. Damien Girard. En déployant des soldats au Groenland suite aux menaces de Donald Trump, les États européens ont démontré leur capacité de dissuasion face à une menace sur le territoire arctique. En février, l'Assemblée nationale en a tiré les conséquences en adoptant à l'unanimité une résolution – déposée par notre collègue de la majorité présidentielle Vincent Caure et moi-même – invitant le Gouvernement français à défendre au sein de l'Union européenne le renforcement de l'autonomie stratégique européenne par la construction d'un bataillon arctique européen, en lien étroit avec la coopération de défense nordique.

Cet amendement transpartisan cosigné par Vincent Caure et moi-même vise à faire en sorte que cette demande unanime de l'Assemblée nationale soit suivie d'effets. Son dispositif a été modifié à la demande du Gouvernement lors des travaux en commission de la défense, afin de remplacer la notion de bataillon arctique européen par celle d'unité arctique européenne. Rien ne fait désormais obstacle à son adoption.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Mon collègue corapporteur et moi-même partageons la préoccupation de notre collègue Girard. Cela dit, un projet de loi actualisant la LPM n'est pas le bon véhicule pour prendre une telle décision. Il s'agit d'une réflexion de long terme qui relève plutôt du livre blanc à venir, dont nous avons parlé. Et puis c'est un élément d'une grande stratégie française, qui dépasse le cadre d'une LPM – il n'est pas seulement question de diplomatie militaire. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Même si je comprends tout à fait le sens de votre amendement, la décision d'engager des forces armées est d'abord une question de souveraineté nationale. Les États européens n'ont pas les mêmes intérêts ni la même perception des menaces, ce qui complique les décisions communes. Des unités militaires européennes risqueraient d'être paralysées, faute de consensus sur leur emploi. La France privilégie plutôt des coopérations flexibles entre États volontaires sur certains sujets avec des missions *ad hoc*, et promeut davantage une autonomie de chacun des pays, du fait de leur souveraineté. C'est la raison pour laquelle j'émettrai un avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Comme Mme la ministre, j'entends la logique de notre collègue et camarade. Toutefois, l'idée d'unités européennes, si elle n'est pas précisée, ne peut pas emporter l'adhésion de mon groupe – elle susciterait même une certaine hostilité.

Que pourraient être concrètement des unités européennes ? Un assemblage de soldats ou de techniciens de différentes nationalités, à la rigueur – mais sous quel commandement, sous quelle autorité, dans quel cadre institutionnel ?

La création d'unités européennes pourrait même signifier que la Commission européenne aurait la main sur l'emploi de ces effectifs. Tout cela est évidemment impossible à admettre – je crois même que ce serait inconstitutionnel dans ces conditions. Votre proposition nécessite d'être retravaillée en profondeur.

(L'amendement n° 281 n'est pas adopté.)

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Bastien Lachaud, pour un rappel au règlement.

M. Bastien Lachaud. Il se fonde sur l'article 100 de notre règlement. Je ne comprends pas pourquoi mon amendement n° 393 vient d'être noté comme étant tombé. Il est vrai qu'il était similaire à celui adopté précédemment. Toutefois, je ne comprends pas pourquoi il n'a pas été examiné en discussion commune pour que nous puissions avoir le débat avant qu'il tombe.

Mme la présidente. C'est parce que nous examinons les amendements dans l'ordre du rapport annexé. *(M. Bastien Lachaud s'exclame.)*

Article 1^{er} et rapport annexé (suite)

Mme la présidente. Sur les amendements n°s 614, 593 et 596, je suis saisie par le groupe Rassemblement national de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Laurent Jacobelli, pour soutenir l'amendement n° 614.

M. Laurent Jacobelli. Le cadre financier pluriannuel (CFP) de l'Union européenne 2028-2034 est en train d'être négocié. En l'état actuel des négociations, le budget

consacré à la sécurité et à la défense sur cette période s'élèverait à 131 milliards d'euros. La France l'abonderait à hauteur de 24 milliards, soit 4 milliards par an. Madame la ministre, messieurs les rapporteurs, ça en fait des frégates, ça en fait des avions !

Depuis le début, nous nous disons qu'avec un budget restreint, nous peinons à imaginer une restructuration de nos armées. Cela permet de régler des vieilles dettes, pas d'avoir une ambition pour nos forces. L'argent est là. Pourquoi aller le donner à un budget européen ? Pourquoi déléguer notre décision ? Pourquoi laisser à d'autres le soin d'imaginer ce que doit être notre défense ?

Je crois qu'ici, nous sommes assez responsables. Vous êtes assez qualifiée, madame la ministre, vous êtes assez passionnés par la question, messieurs les rapporteurs, pour pouvoir dessiner les contours de l'armée de 2028 et après.

Je vous propose tout simplement de garder ces 4 milliards par an et de les réinvestir directement dans nos armées, sans le truchement de nos chers commissaires. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes RN et UDR.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Sans vouloir être polémique, monsieur le député, appelons cet amendement par son nom : c'est un amendement Frexit. Si la France sort du cadre financier pluriannuel, il n'y a tout simplement pas d'Europe. Dans la nouvelle écriture du CFP, il y a un volet investissements qui englobe la défense.

Un projet de loi actualisant la programmation militaire n'est pas le lieu pour discuter de l'ensemble de la politique européenne. Les conséquences seraient cataclysmiques à ce stade.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Vous le savez bien, monsieur le député, nous dépassons ici largement le spectre de l'actualisation de la loi de programmation militaire. C'est la raison pour laquelle je suis défavorable à votre amendement.

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Jacobelli.

M. Laurent Jacobelli. Dire que nous ne voulons pas continuer à payer une contribution toujours plus importante à l'Union européenne, en quoi est-ce du Frexit ? Cet argent est nécessaire aux Français. Pourquoi augmenter le budget de l'Union européenne ? Cela veut bien dire qu'elle prend plus de pouvoir et qu'elle grignote chaque jour des kilomètres de souveraineté sur notre périmètre.

C'est un aveu d'impuissance. Il y a deux sortes d'hommes d'État : ceux qui courbent l'échine – comme le font les dirigeants actuels vis-à-vis de l'Europe – et ceux qui résistent. J'ai l'honneur de penser que nous faisons partie de la deuxième catégorie. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RN et UDR.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Natalia Pouzyreff.

Mme Natalia Pouzyreff. Je suis effarée par les propos anti-européens qui sont tenus. *(Exclamations sur les bancs du groupe DR. – M. Laurent Jacobelli s'exclame.)* À ce niveau-là, c'est quand même stupéfiant. La PAC rapporte à la France 9 milliards d'euros chaque année.

Un député du groupe RN. La PAC, c'est nous qui la payons !

Mme Natalia Pouzyreff. Prenez ces 9 milliards, et déduisez les 4 milliards. Nous n'allons pas y gagner.

Un député du groupe RN. Quelle honte !

M. Laurent Jacobelli. Vous n'avez aucune décence !

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Il y a effectivement beaucoup à reprocher à l'Union européenne et à la Commission, mais ce n'est pas ce qui est en cause dans cet amendement. La question qu'il pose est de savoir s'il faut un budget européen. On a le droit – encore heureux – de questionner sa ventilation, mais le raisonnement de notre collègue Jacobelli, si on peut appeler cela un raisonnement, consiste à dire que la France ne doit pas contribuer au budget européen, car celui-ci ne devrait même pas exister. Je ne sais pas s'il s'agit d'une disposition pro-Frexit, mais il s'agit certainement d'une disposition qui aurait pour effet de détruire l'Union européenne.

L'autre question est de savoir si le niveau de 130 milliards est excessif ou suffisant. Si on le compare aux ordres de grandeur des investissements d'autres puissances, de certains États ou d'entreprises comme les Gafam, il n'est pas si important. Je ne suis donc pas favorable à cet amendement.

Il faut poser le problème dans les bons termes. La France contribue en excédent au budget européen. C'est un fait acquis et nous devrions en tirer argument pour négocier des réformes de l'Union européenne et des choix politiques plus cohérents avec nos propres intérêts. Cela n'a rien à voir avec l'idée de saborder l'Union européenne.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 614.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	87
Nombre de suffrages exprimés	87
Majorité absolue	44
Pour l'adoption	33
contre	54

(L'amendement n° 614 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. À la demande de la commission, en application de l'article 95, alinéa 4 du règlement, l'Assemblée examinera par priorité les articles 17, 18 et 19 demain, jeudi 7 mai, à 9 heures.

Mme la présidente. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

Mme la présidente. Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures.)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra